

Année 2017



ÉVOLUTION DE LA CYNOPHAGIE DANS LE MONDE

THÈSE

Pour le

DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

Présentée et soutenue publiquement devant

LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE CRÉTEIL

le .24.janyier 2017

par

Valérie, Noëlle GALASSI

Née le 14 Septembre 1990 à Strasbourg (Bas-Rhin)

JURY

Président : Pr. DUVOUX
Professeur à la Faculté de Médecine de CRÉTEIL

Membres

Directeur : Pr Sylvie CHASTANT-MAILLARD

De l'unité de Reproduction à l'ENVT

Co-directeur : Dr Karine REYNAUD

Chargée de recherche INRA à l'ENVA

Assesseur : Pr Barbara DUFOUR

Responsable de l'unité pédagogique de Maladies Contagieuses à l'ENVA

Liste des membres du corps enseignant

Directeur : M. le Professeur Gogny Marc

Directeurs honoraires : MM. les Professeurs : Cotard Jean-Pierre, Mialot Jean-Paul, Moraillon Robert, Parodi André-Laurent, Pilet Charles, Toma Bernard.

Professeurs émérites : Mme et MM. : Bénet Jean-Jacques, Chermette René, Combrisson Hélène, Courreau Jean-François, Députte Bertrand, Niebauer Gert, Paragon Bernard, Pouchelon Jean-Louis.

Département d'élevage et de pathologie des Équidés et des Carnivores (DEPEC)

Chef du département : Pr Grandjean Dominique - Adjoint : Pr Blot Stéphane

<p>Unité pédagogique de cardiologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Chetboul Valérie* - Dr Gkouni Vassiliki, Praticien hospitalier - Dr Séchi-Tréhiou Emilie, Praticien hospitalier <p>Unité pédagogique de clinique équine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Audigé Fabrice - Dr Bertoni Lélia, Maître de conférences - Dr Bourzac Céline, Maître de conférences contractuel - Dr Coudry Virginie, Praticien hospitalier - Pr Denoix Jean-Marie - Dr Giraudeau Aude, Praticien hospitalier * - Dr Jacquet Sandrine, Praticien hospitalier - Dr Mespoulhès-Rivièvre Céline, Praticien hospitalier <p>Unité pédagogique de médecine interne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Benchekroun Ghita, Maître de conférences - Pr Blot Stéphane* - Dr Campos Miguel, Maître de conférences associé - Dr Freiche-Legros Valérie, Praticien hospitalier - Dr Maurey-Guénec Christelle, Maître de conférences <p>Discipline : imagerie médicale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Stambouli Fouzia, Praticien hospitalier 	<p>Unité pédagogique de médecine de l'élevage et du sport</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Cléro Delphine, Maître de conférences - Dr Fontbonne Alain, Maître de conférences - Pr Grandjean Dominique* - Dr Maenhoudt Cindy, Praticien hospitalier - Dr Nudelmann Nicolas, Maître de conférences <p>Unité pédagogique de pathologie chirurgicale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Fayolle Pascal - Dr Mailhac Jean-Marie, Maître de conférences - Dr Manassero Mathieu, Maître de conférences - Pr Moissonnier Pierre - Pr Viateau-Duval Véronique* - Dr Zilberstein Luca, Maître de conférences <p>Discipline : ophtalmologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Chahory Sabine, Maître de conférences <p>Discipline : Urgences - soins intensifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Stoblaj Barbara, Praticien Hospitalier <p>Discipline : nouveaux animaux de compagnie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Pignon Charly, Praticien hospitalier
--	--

Département des Productions Animales et de la Santé Publique (DPASP)

Chef du département : Pr Millemann Yves - Adjoint : Pr Dufour Barbara

<p>Unité pédagogique d'hygiène, qualité et sécurité des aliments</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Augustin Jean-Christophe - Dr Bolnot François, Maître de conférences * - Pr Carlier Vincent <p>Unité pédagogique de maladies réglementées, zoonoses et épidémiologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Dufour Barbara* - Pr Haddad/Hoang-Xuan Nadia - Dr Praud Anne, Maître de conférences - Dr Rivière Julie, Maître de conférences contractuel <p>Unité pédagogique de pathologie des animaux de production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Adju Karim* - Dr Belbis Guillaume, Maître de conférences - Pr Millemann Yves - Dr Ravary-Plumioën Bérangère, Maître de conférences - Dr Troitsky Karine, Praticien hospitalier 	<p>Unité pédagogique de reproduction animale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Constant Fabienne, Maître de conférences* - Dr Desbois Christophe, Maître de conférences (rattaché au DEPEC) - Dr El Bay Sarah, Praticien hospitalier - Dr Mauffré Vincent, Assistant d'enseignement et de recherche contractuel - Dr Ribeiro Dos Santos Natalia, Maître de conférences contractuel <p>Unité pédagogique de zootechnie, économie rurale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Arné Pascal, Maître de conférences - Pr Bossé Philippe* - Dr De Paula Reis Alline, Maître de conférences - Pr Grimaud-Ballif Bénédicte - Dr Leroy-Barassin Isabelle, Maître de conférences - Pr Ponter Andrew - Dr Wolgust Valérie, Praticien hospitalier
--	--

Département des sciences biologiques et pharmaceutiques (DSBP)

Chef du département : Pr Chateau Henry - Adjoint : Dr Pilot-Storck Fanny

<p>Unité pédagogique d'anatomie des animaux domestiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Chateau Henry - Pr Crevier-Denoix Nathalie - Pr Degueurce Christophe - Pr Robert Céline* <p>Unité pédagogique de bactériologie, immunologie, virologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Boulouis Henri-Jean* - Dr Le Poder Sophie, Maître de conférences - Dr Le Roux Delphine, Maître de conférences - Pr Quintin-Colonna Françoise <p>Unité pédagogique de biochimie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Bellier Sylvain* - Dr Lagrange Isabelle, Praticien hospitalier - Dr Michaux Jean-Michel, Maître de conférences <p>Discipline : éducation physique et sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Philips Pascal, Professeur certifié <p>Unité pédagogique d'histologie, anatomie pathologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Cordonnier-Lefort Nathalie, Maître de conférences - Pr Fontaine Jean-Jacques* - Dr Laloy Eve, Maître de conférences - Dr Reyes-Gomez Edouard, Maître de conférences 	<p>Unité pédagogique de management, communication, outils scientifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Conan Muriel, Professeur certifié (Anglais) - Dr Desquibet Loïc, Maître de conférences (Biostatistique, Epidémiologie) * - Dr Fournel Christelle, Maître de conférences contractuelle (Gestion et management) <p>Unité de parasitologie, maladies parasitaires, dermatologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Blaga Radu, Maître de conférences (rattaché au DPASP) - Dr Cochet-Faivre Noëlle, Praticien hospitalier (rattachée au DEPEC) - Dr Darmon Céline, Maître de conférences contractuel (rattachée au DEPEC) - Pr Guillot Jacques* - Dr Polack Bruno, Maître de conférences - Dr Risco-Castillo Véronica, Maître de conférences <p>Unité pédagogique de pharmacie et toxicologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Enriquez Brigitte, - Dr Perrot Sébastien, Maître de conférences * - Pr Tissier Renaud <p>Unité pédagogique de physiologie, éthologie, génétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Chevallier Lucie, Maître de conférences contractuel (Génétique) - Dr Crépeau Guillemette, Maître de conférences (Physiologie, Pharmacologie) - Dr Gilbert Caroline, Maître de conférences (Ethologie) - Pr Panthier Jean-Jacques, (Génétique) - Dr Pilot-Storck Fanny, Maître de conférences (Physiologie, Pharmacologie) - Pr Tiret Laurent, (Physiologie, Pharmacologie) *
---	---

* responsable d'unité pédagogique

REMERCIEMENTS

Au Professeur de la Faculté de Médecine de Créteil,

De m'avoir fait l'honneur d'accepter la présidence de mon jury de thèse,
Hommage respectueux.

Au Professeur Sylvie CHASTANT-MAILLARD,

De l'unité de Reproduction à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse,
et

Au Docteur Karine REYNAUD,

Chargée de recherche INRA à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort,
De m'avoir fait l'honneur d'encadrer cette thèse,
Pour leur soutien, leur enthousiasme et leur bonne humeur dans l'élaboration de ce travail,
Sincères et respectueux remerciements.

Au Professeur Barbara DUFOUR,

Responsable de l'unité pédagogique de Maladies Contagieuses à l'Ecole Nationale Vétérinaire
d'Alfort,

De m'avoir fait l'honneur d'être l'assesseur de cette thèse,
Pour ses remarques précieuses et avisées, et sa relecture attentive,
Sincères et respectueux remerciements.

A mes parents, pour leur soutien inépuisable.
Merci de m'avoir élevée avec amour et patience, et d'avoir cru si fort en moi.
Merci pour tout ce que vous m'avez transmis.
Merci de m'avoir laissé évoluer vers mes rêves.

A mes grands-parents, pour leur amour et leurs attentions, pour les vacances folles de mon enfance,
Pour leur fierté d'avoir un vétérinaire dans la famille.

A mon frère et ma sœur, Laurent et Michelle, pour le soutien et l'entre-aide. Je suis fière de vous.

A mes amies de l'école, Aurélie, Margot, Lisa, Céline, Enide et tous les autres, pour les fous-rires et
les aventures, il y en aura d'autres !

A Alejandra et Yoann, avec leur petit Robin, pour leur amitié précieuse.

A David, mon supporter de l'autre côté du miroir de la médecine, pour le soutien et les échanges
dans nos situations similaires depuis le lycée, un lien qui durera !

A mon traducteur préféré, sans qui cette thèse regorgerait de moins d'informations.

A l'équipe de KARA qui m'a acceptée et intégrée dans leur travail, pour les informations
transmises et les discussions.

A tous ceux que je n'ai pas cités.

A Ji Hun, mon amour, mon mari, pour ton amour si précieux, pour ton soutien illimité, pour ta
patience immense, pour notre bonheur de tous les jours, les remerciements ne seront jamais
suffisants.

- “ - *(An American) Dogs are more trustworthy than men.*
- *(A Korean) That's just evolution. Trust is a trick that dogs play. They don't want you to know how delicious they are.”* (POTTS, 1998)

“*Pour vivre heureux, vivons cachés.*” (FLORIAN, 1792)

«*L'alimentation ne peut se réduire à son aspect strictement fonctionnel et nutritionnel.* »
(MALLOL, 2010)

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	9
1. Manger du chien... Etat des lieux des pratiques mondiales	15
1.1. Cynophagie – Dans quels pays ?	15
1.2. Pourquoi manger du chien – Croyances associées selon les pays	17
1.2.1. Croyances liées à la cynophagie en Corée du Sud	17
1.2.1.1. Manger du chien accroît les performances sexuelles des hommes	17
1.2.1.2. Manger du chien est bon pour la santé	17
1.2.1.3. La souffrance du chien lors de son abattage accroît les bénéfices pour la santé du consommateur et donne un meilleur goût à la viande	18
1.2.1.4. Manger du chien fait partie de la culture coréenne	19
1.2.2. Croyances liées à la cynophagie en Chine	19
1.2.3. Croyances liées à la cynophagie au Vietnam	20
1.2.4. Croyances liées à la cynophagie en Indonésie	20
1.2.5. Croyances liées à la cynophagie en Polynésie française	20
1.2.6. Croyances liées à la cynophagie au Nigéria	21
1.2.7. Croyances liées à la cynophagie en Suisse	21
1.3. Organisation de la filière	21
1.3.1. Origine des animaux	21
1.3.1.1. En Corée du Sud	21
1.3.1.2. En Chine	24
1.3.1.3. Au Vietnam	26
1.3.1.4. Aux Philippines	26
1.3.1.5. En Polynésie française	26
1.3.1.6. Au Nigéria	26
1.3.2. Conditions d'élevage	27
1.3.3. Transport	30
1.3.3.1. En Corée du Sud	30
1.3.3.2. En Chine	32
1.3.3.3. Aux Philippines	34
1.3.3.4. En Indonésie	34
1.3.3.5. En Thaïlande	35
1.3.3.6. Au Nigéria	35
1.3.4. Vente et prix hors restaurant	35
1.3.4.1. En Corée du Sud	35
1.3.4.2. En Chine	37
1.3.4.3. En Indonésie	38
1.4. Méthodes d'abattage et de préparation du cadavre, ou de l'usage des « bonnes pratiques »	38
1.4.1. En Corée du Sud	38
1.4.2. En Chine	40
1.4.3. Au Vietnam	44
1.4.4. Aux Philippines	44
1.4.5. En Indonésie	44
1.4.6. En Polynésie française	45
1.4.7. Au Nigéria et au Congo	45
1.5. Modes de consommation, lieux et recettes	45
1.5.1. En Corée du Sud	45
1.5.1.1. Soupe de chien et viande cuite	46
1.5.1.2. Elixir : <i>Gaesoju</i>	47
1.5.2. En Chine	50

1.5.3. Au Vietnam	51
1.5.4. Aux Philippines	51
1.5.5. En Polynésie française	51
1.5.6. Au Nigéria	52
1.5.7. En Suisse	52
1.6. Risques associés à la consommation de viande de chien	52
1.6.1. Risques liés aux corticoïdes et antibiorésistances	52
1.6.2. Risques bactériologiques	53
1.6.3. Risque de contamination virologique (rage)	54
1.6.4. Risques liés à la trichinellose	56
1.6.5. Risques liés à la dirofilariose	56
1.6.6. Risques associés aux métaux lourds	56
1.6.7. Une fraude dangereuse	57
2. Evolution des pratiques au cours du temps	59
2.1. Historique d'évolution du choix ou du rejet de la cynophagie	59
2.1.1. En Corée du Sud	59
2.1.2. En Chine	68
2.1.3. Au Vietnam	69
2.1.4. En Polynésie française	70
2.1.5. Au Nigéria	71
2.1.6. En France	72
2.1.7. En Suisse	72
2.1.8. Aux Etats-Unis	72
2.2. Les luttes contre/pour la cynophagie	73
2.2.1. La lutte contre la cynophagie	73
2.2.2. La lutte pour la cynophagie	75
2.2.2.1. L'industrie du chien, un marché à part entière	75
2.2.2.2. De la propagande ou le point de vue de l'autre côté du miroir ?	76
2.3. L'acceptation (actuelle) de la cynophagie	77
2.4. Quel futur pour ces pratiques ?	80
2.4.1. Corée du Sud	80
2.4.1.1. Des débats internes animés	80
2.4.1.2. La pression internationale	82
2.4.1.3. Les tentatives d'actions juridiques	84
2.4.1.4. Les actions pour la santé publique	86
2.4.1.5. Le blocage économique	86
2.4.2. La cynophagie, un marqueur de l'identité culturelle et ethnique des peuples	86
2.4.3. Chine	87
2.4.4. Taïwan	88
2.4.5. Philippines	88
2.4.6. Polynésie française	88
2.4.7. Nigéria	88
3. Discussion	91
3.1. Le choix des pays présentés	91
3.2. La fiabilité des sources	91
3.3. La difficulté d'accès aux informations	92
3.4. Des débats enflammés	93
CONCLUSION	97
BIBLIOGRAPHIE	101

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Peinture murale retrouvée dans une tombe datant du 4ème siècle après Jésus Christ (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014a).	10
Figure 2 : Boucherie canine à Paris (VIERGE, 1871).	11
Figure 3 : Boucherie canine et féline au marché Saint-Germain de Paris en 1870 (ANONYME 2, 1870).	11
Figure 4 : Boucherie canine (ANONYME 3, 1910).	12
Figure 5 : Carte des pays cynophages.	16
Figure 6 : Chiens jaunes (« <i>nureongi</i> ») type chien à viande (photographie de l'auteur, 2013).	22
Figure 7 : Chiens bruns (« <i>hwangu</i> ») type chien à viande (HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL, 2015).	22
Figure 8 : Chiens attachés devant un restaurant (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014b).	23
Figure 9 : Chiens de type « race de compagnie » à la vente au marché Moran (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014b).	24
Figure 10 : Etapes typiques dans la vie d'un chien en Corée du Sud (GARCIA, 2012).	24
Figure 11 : Convictions des citoyens chinois à propos des raisons des disparitions des chiens de compagnie (ANIMALS ASIA, 2015c).	25
Figure 12 : Fléchettes empoisonnées (ANIMALS ASIA, 2015d).	26
Figure 13 : Aspect des cages « hors-sol » et promiscuité (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014b).	27
Figure 14 : Déchets alimentaires constituant l'alimentation des chiens d'élevage (IM <i>et al.</i> , 2012).	27
Figure 15 : Sous-produits de chiens abattus, donnés à manger aux chiens restants (PARK, 2012).	28
Figure 16 : Chiots ostéochondro-dysplasiques (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014a).	28
Figure 17 : Accumulation d'excréments sur les grilles de la cage (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2009).	29
Figure 18 : Accumulation majeure d'excréments dans les cages (GARCIA, 2012).	29
Figure 19 : Un chien vivant avec un cadavre en décomposition dans sa cage (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2015).	30
Figure 20 : Elevage illégal laissé à l'abandon (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2015).	30
Figure 21 : Entassement des chiens pour le transport (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2009).	31
Figure 22 : Transport de chiens de plusieurs heures, au mois de juillet (KOREANDOGS.ORG, 2012a).	31
Figure 23 : Transport de plusieurs heures en plein mois de juillet (KOREANDOGS.ORG, 2012a).	32
Figure 24 : Transport de chiens de boucherie en moto (COOPER, 2012).	33
Figure 25 : Longue pince pour attraper les chiens dans un abattoir (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).	33
Figure 26 : Déplacement des chiens du camion aux cages de l'abattoir (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).	34
Figure 27 : Contention des chiens pour leur transport aux Philippines (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016).	34
Figure 28 : Contention des chiens en Indonésie (TONY Z.TOP, 2014).	35
Figure 29 : Chiens transportés à l'arrière d'une moto (BROWN, 2016).	35
Figure 30 : Cage en devanture d'un vendeur de viande (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2009).	36
Figure 31 : « Chiens jaunes » en vente devant la boutique dans un marché (photographie de l'auteur, 2013).	36

Figure 32 : Etalage de morceaux de viande et de carcasses entières en vente en devanture du magasin (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014b).	37
Figure 33 : Réfrigérateur contenant notamment un demi-chien (photographie de l'auteur, 2013).	37
Figure 34 : Mise à mort par pendaison (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).	38
Figure 35 : Pendaison en face d'un autre chien (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).	39
Figure 36 : Un chien s'apprête à être pendu (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).	39
Figure 37 : De l'art de duper les consommateurs (PARK, 2012).	40
Figure 38 : Chiens abattus empilés côtoyant les chiens vivants (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).	41
Figure 39 : Machine retirant les poils (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).	42
Figure 40 : Carcasses accrochées par la tête, pas encore vidées (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).	42
Figure 41 : Carcasses vidées empilées pour le transport (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).	42
Figure 42 : Maltraitance publique d'un chien lors du festival de Yulin (TOMLINSON <i>et al.</i> , 2015).	43
Figure 43 : Chien épilé encore vivant (GAGAH, 2015).	44
Figure 44 : Un chien est cuit vivant en Chine (SMITH, 2016).	44
Figure 45 : Chien brûlé à la torche (ONEHEART1983, 2014).	45
Figure 46 : Soupe de chien appelée <i>Bosintang</i> , <i>Gaejangguk</i> , <i>Meongmeongtang</i> , ou encore <i>Yeongyangtang</i> (photographie de l'auteur, 2014).	46
Figure 47 : Plat de <i>Gaesuyuk</i> (source : http://blog.daum.net/ggdzz/7804514).	46
Figure 48 : Peau de chien (GARCIA, 2012).	46
Figure 49 : Etalage de viande cuite de chien devant un restaurant (photographie de l'auteur, 2013).	47
Figure 50 : <i>Gaesoju</i> (source : http://달팽이건강원.kr/front/php/category.php?cate_no=25).	47
Figure 51 : Organes de chien déposés au fond du pot lors de la préparation de <i>Gaesoju</i> (ANONYME 6, 2010).	48
Figure 52 : Méthode de préparation du <i>Gaesoju</i> dans les <i>Geongangwon</i> (ANONYME 7, 2015).	48
Figure 53 : Méthode de préparation du <i>Gaesoju</i> artisanal (ANONYME 7, 2015).	49
Figure 54 : <i>Geongangwon</i> : boutique préparant les jus alcoolisés de chien type eau de vie (<i>gae-soju</i>) (photographie de l'auteur, 2013).	49
Figure 55 : Cuves à pression pour la fabrication de l'élixir de chien (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014).	49
Figure 56 : Un restaurateur cuisine du chien (COOPER, 2012).	50
Figure 57 : Un membre thoracique est pesé dans un marché (COOPER, 2012).	51
Figure 58 : Chiens proposés à la vente dans un marché de Hanoï au Vietnam (WERTHEIM <i>et al.</i> , 2009).	51
Figure 59 : Carcasses sur un sol sale (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).	54
Figure 60 : Carcasses en attente d'être cuisinées à l'arrière d'un restaurant (COOPER, 2012).	54
Figure 61 : Un boucher abat un chien au Nigéria (MSHELBWALA <i>et al.</i> , 2013).	55
Figure 62 : Divers ingrédients type huile, kimchi, sauce soja, boîte de conserve, fabriqués avec des produits provenant de chiens (ANN, s. d.).	60
Figure 63 : Produits cosmétiques contenant de l'huile de chien (ANN, s. d.).	61
Figure 64 : Hamburgers à la viande de chien et autres produits (ANN, s. d.).	61
Figure 65 : Divers plats à base de viande de chien exposés sur le site du Dr. Dogmeat (ANN, s. d.).	62
Figure 66 : Divers produits dérivés canins présentés sur le site internet du Dr. Dogmeat (ANN, s. d.).	63
Figure 67 : Dr. Dogmeat plébiscite les produits canins de son pays voisin la Chine (ANN, s. d.).	64
Figure 68 : Evolution du nombre de chiens élevés en fermes (GARCIA, 2012).	65
Figure 69 : Consommation carnée en Corée du Sud.	66
Figure 70 : Occasions citées pour consommer du chien (ANIMALS ASIA, 2015a).	68

Figure 71 : Quelles sont les raisons pour ne pas vendre son chien en Chine ? (ANIMALS ASIA, 2015c).	69
Figure 72 : Pancarte d'un militant contre la cynophagie dans les rues de Séoul (photographie de l'auteur, 2014).	74
Figure 73 : Manifestation dans un grand carrefour de Séoul lors d'un jour de <i>bok</i> en juillet 2012 (PARK, 2012).	75
Figure 74 : Manifestation contre la cynophagie par une association militante (THEKOREAHERALD, 2011).	75
Figure 75 : Chanson de la cynophagie (ANN et ANN, s. d.).	77
Figure 76 : Convictions coréennes à propos de la cynophagie (GARCIA, 2012).	81
Figure 77 : Arguments coréens pour rejeter la cynophagie (GARCIA, 2012).	82

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Importance de la cynophagie rapportée au nombre d'habitants _____	16
Tableau 2 : Composition de différentes viandes (morceaux de viande maigre), en g/100g. _____	18
Tableau 3 : Résumé des chiffres de différentes études sur la cynophagie en Corée du Sud (grisé*), au Nigéria (case verte**), en Suisse (case rouge***), en Chine (case jaune****). _____	67

LISTE DES ABREVIATIONS

FIFA : *Fédération Internationale de Football Association.*

IAKA : *International Aid for Korean Animals.*

KARA : *Korean Animal Rights Advocates*, association de protection animale en Corée du Sud.

LCA : Association *Last Chance for Animals.*

INTRODUCTION

Dans la plupart des peuples, la viande est présente dans le régime alimentaire et représente un symbole dans la culture et l'identité commune des populations (CAWTHORN et HOFFMAN, 2016). Le type de viandes consommées n'est pas choisi au hasard, et malgré la haute valeur monétaire de la viande, elle constitue plus souvent un tabou que les autres types d'aliments (FESSLER et NAVARRETE, 2003).

A travers le monde entier, de fortes réticences sont éprouvées à propos de l'abattage et de la consommation de certains animaux. Le choix entre les animaux considérés comme consommables et ceux écartés de la consommation humaine varie énormément selon les pays et les cultures (CAWTHORN et HOFFMAN, 2016). Les raisons de l'apparition et de la perpétuation de ces tabous concernant la viande sont complexes et ne sont pas toutes explicables. De nombreux débats ont eu lieu et ont toujours lieu, divisant souvent les populations. Deux types d'explications théoriques dominent majoritairement les débats sur les raisons des lois régissant un animal comme consommable ou non selon les populations : l'explication fonctionnelle et l'explication symbolique (FESSLER et NAVARRETE, 2003).

Dans l'explication fonctionnelle, les types de viandes consommées dépendent de leur utilité, de leur utilisation écologique, ou des bénéfices alimentaires ou médicaux qu'on peut en tirer. Par exemple, les animaux connus pour abriter des parasites ou des bactéries dangereuses pour l'Homme sont fréquemment rejetés. On peut citer l'exemple du rejet du porc de l'alimentation juive, évitant ainsi la trichinellose (DOUGLAS, 2003).

Dans l'explication symbolique, la consommation de certains animaux est rejetée car ces derniers ont acquis une certaine connotation, ou représentent des emblèmes pour les populations, rendant leur consommation inacceptable. Souvent, la décision de consommation ou non est régie par des croyances religieuses ou traditionnelles classant les animaux comme impurs ou pollués, ou encore comme sacrés ou profanes (DOUGLAS, 2003). Par exemple, la vache est sacrée en Inde. Ou encore, dans presque toutes les tribus traditionnelles africaines, divers animaux sont vus comme des symboles de pouvoir, ou comme des gardiens d'esprits, ou comme la réincarnation des ancêtres. L'abattage de ces espèces est strictement interdit dans ces tribus et possible de sanctions (MBOTIJI, 2002 ; OBIOHA *et al.*, 2012). Les croyances dans les vertus médicinales, aphrodisiaques ou magiques de différentes viandes sont nombreuses ; le chien en fait partie...

Manger de la viande canine est une pratique alimentaire désignée par le mot « cynophagie ». Ce mot est constitué de « cyano », qui vient de *kynós* en grec (qui signifie « de chien »), et « phagie », qui vient de *phagos* en grec (qui signifie « manger »).

Selon les époques, les circonstances, les croyances et les régions du monde, plusieurs pratiques cynophagiennes ont été observées. Le chien est considéré comme étant le premier animal domestiqué par l'Homme (CZAJKOWSKI, 2014), et cette domestication du chien pourrait avoir eu comme but premier de fournir de la viande. Elle est supposée avoir eu lieu dans le Sud de la Chine, il y a 11 000 à 14 000 ans. En effet, des analyses génétiques de mitochondries sur plus de 1500 chiens de l'Ancien Monde révélaient que tous les chiens appartenaient à un même lignage, autrement dit que leur domestication a eu lieu en un seul endroit il y a moins de 16 300 ans (PANG *et al.*, 2009 ; WADE, 2009), et non à plusieurs lieux et dates différentes, bien que d'autres hypothèses restent encore en suspend. Ce lieu serait localisé dans le Sud de la Chine, où des os de chiens portant des traces de coupe ont été retrouvés dans les sites archéologiques. La théorie de la domestication du chien est basée sur l'approche des chiens vers les campements humains, attirés par les déchets alimentaires laissés derrière les humains. Les hommes auraient ainsi attrapé et élevé ces premiers chiens dans le but de manger leur viande. Le chien domestiqué a pu se répandre par la suite dans le reste du monde, sans pour autant continuer à servir d'apport carné mais en étant utilisé pour d'autres tâches (traction de traîneau, garde, ...).

Dans la grotte d'El Mirador en Espagne, des restes archéologiques d'ossements de chiens domestiqués ont été retrouvés, et des traces de coupures, des empreintes de dents humaines et d'autres signes de procédés culinaires ont été retrouvés sur ces ossements de chiens, démontrant que des pratiques cynophages se déroulaient dans cette zone (MARTIN *et al.*, 2014). La cynophagie à partir des chiens domestiques est documentée aussi bien pendant le Néolithique (-6000 à -2200 ans) que l'Âge de Bronze (-2200 à -800 ans). Elle s'avère occasionnelle mais répétée, conduisant les chercheurs à supposer que la cynophagie est reliée aux périodes de disette, ou à une considération spéciale envers la viande de chien, telle qu'une viande délicate ou possédant des vertus médicinales.

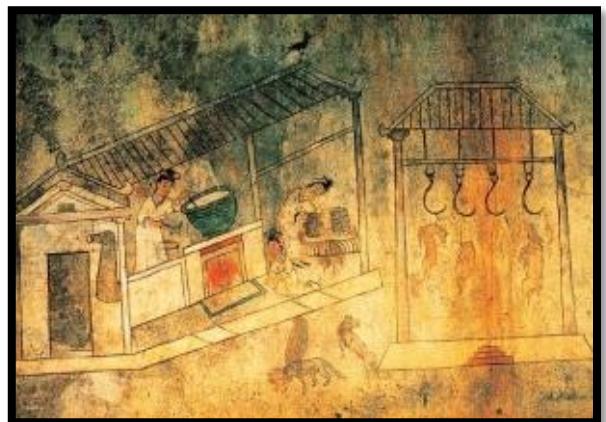
En Europe, l'homme préhistorique semble avoir consommé du chien, mais ces pratiques se sont arrêtées dans la majeure partie du continent, à part lors des périodes de disette ou de guerre, qui remettaient au goût du jour cette viande, mangée souvent avec réticence (DENIS et MAHLER, 1989 ; DERR, 2004).

A l'Âge du Fer, en France septentrionale, des ossements de chiens comportant des traces de découpe ont été retrouvés sur les sites gaulois, attestant de leur consommation par l'homme (MENIEL, 1991). Les chiens représentaient moins de 10% de la nourriture carnée, d'après le pourcentage d'ossements retrouvés, et leur fourrure était aussi utilisée.

En Corée du Sud, il existerait une peinture murale datant du 4^{ème} siècle après JC, dans les tombes de Goguryeo dans la province sud Hwanghae, sur laquelle un chien est mis à mort par un homme dans un garde-manger, prouvant que le chien était déjà consommé à cette période (cf. Figure 1) (HAM, 2008).

Figure 1 : Peinture murale retrouvée dans une tombe datant du 4ème siècle après Jésus Christ (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014a).

Un chien est tué et suspendu à un crochet à gauche, suivi d'un mouton ou d'une biche, puis d'un cochon sauvage.



La cynophagie a été retracée sur tous les continents. Elle s'est avérée plus particulièrement présente en Asie, en Polynésie, en Amérique Latine, et parmi les Indiens américains natifs, tandis que la viande de chien a plus rarement été prisée en Europe où elle était le plus souvent consommée lors des périodes difficiles (CARR, 2014).

Les récits français évoquent également la cynophagie. Ainsi, Gustave Flaubert, dans son roman Salammbo (FLAUBERT, 1862), décrit un met carthaginois consistant en de petits chiens à gros ventre et à soies roses qu'on engraisait avec du marc d'olives. De même, une illustration d'une boucherie vendant du chien, du chat et du rat dans les rues de Paris assiégé (guerre franco-prussienne) a été publiée dans le journal « Le Monde Illustré » (cf. Figure 2) et dans « Le Journal Illustré » (cf. Figure 3). Il a même été rapporté que, lors du siège de Paris pendant la guerre franco-prussienne, les boucheries ont vendu de la viande provenant des animaux du Jardin des Plantes, dont des ours, des éléphants et des girafes (ANONYME 1, 1871).

Une photographie révèle la présence d'une boucherie canine à Paris datant de 1910 d'après les commentaires (cf. Figure 4).

Figure 2 : Boucherie canine à Paris (VIERGE, 1871).

La boucherie, placée dans un coin du marché Saint-Germain, proposait de la viande de chien, de chat, de rat, et de volaille. On peut voir les carcasses de rats sur la gauche, une tête de chien sur la droite, un chien pendu que le boucher s'apprête à découper avec un client qui s'y intéresse. De nombreux clients attendent devant l'étal. Un prix est affiché.



Figure 3 : Boucherie canine et féline au marché Saint-Germain de Paris en 1870 (ANONYME 2, 1870).

Plusieurs personnes sont affairées à acheter de la viande dans cette boucherie parisienne particulière.

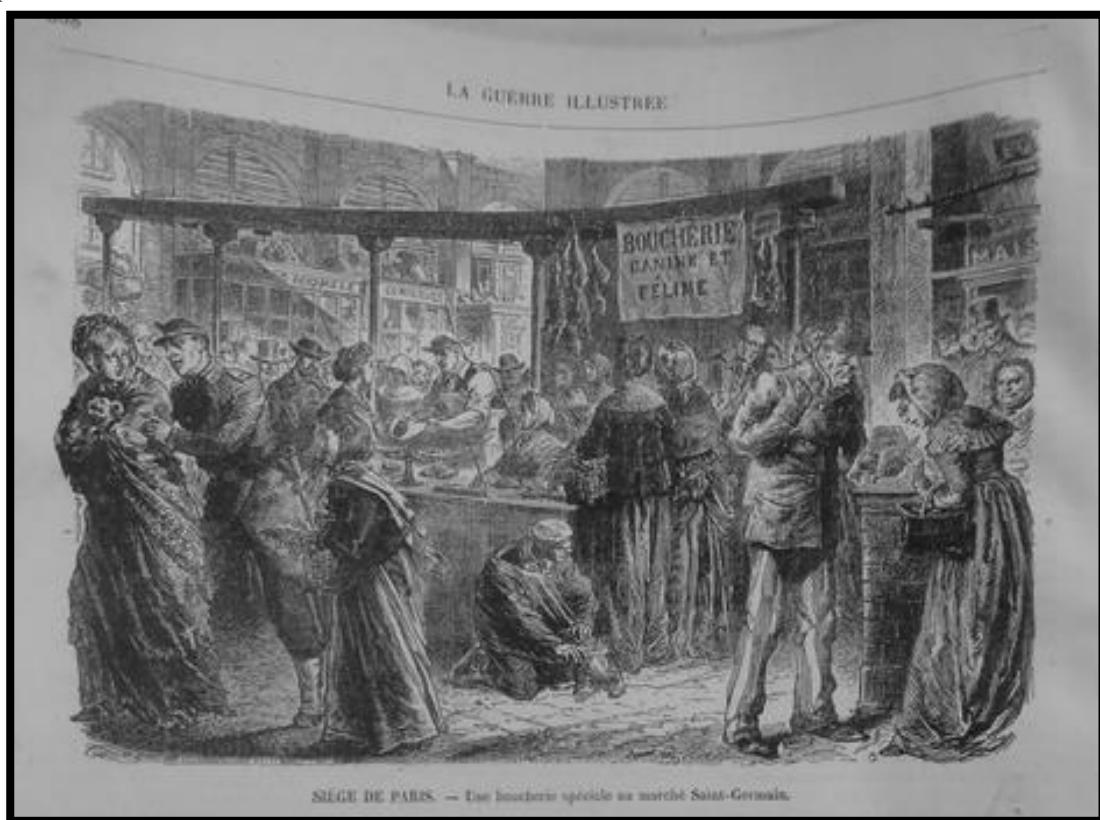


Figure 4 : Boucherie canine (ANONYME 3, 1910).

La provenance et la date exactes de cette photographie ne sont pas assurées (google.fr).



Dans un commentaire de blog, il est indiqué que les boucheries canines de Paris ont été interdites par Hitler sous l'Occupation (ANONYME 4, 2013), et qu'elles étaient essentiellement situées dans la rue Saint-Honoré.

Il est aussi communément rapporté que le chien jaune en Polynésie française voit sa population diminuer de moitié pour se transformer en brochettes pour la fête du 14 juillet (DENIS et MAHLER, 1989). Sa consommation est de nos jours occasionnelle, mais toujours d'actualité (MALLOL, 2010).

La cynophagie a été retracée au XIX^{ème} siècle en Allemagne du Sud, et en Belgique, où les Italiens qui s'y installèrent comme ouvriers adoraient, paraît-il, la viande de chien (MILLIET, 2006). Dans le journal « L'Illustration », du 10 septembre 1892 (numéro 2585, page 215), il est relaté la prolifération d'abattoirs canins à Munich depuis l'arrivée des ouvriers italiens.

En Afrique de l'Ouest, il est rapporté que la cynophagie était bien présente lors de la fin de la période préhistorique (GAUTIER et VAN NEER, 2006). La cynophagie est relatée comme étant une pratique courante dans certaines régions du Nigéria à l'heure actuelle (OTOLORIN *et al.*, 2012). Dans l'Afrique du Nord médiévale, au moins sur les territoires actuels de Tunisie et d'Algérie, de nombreuses tribus consommaient du chien, malgré leur islamisation et l'interdiction de la cynophagie par l'Islam. Cette pratique était en fait plus un usage pour exprimer leur bravoure, leur gentillesse et leur hospitalité, que pour satisfaire leur faim ou remplacer d'autres viandes lors de pénuries (MANSOURI, 2015). La viande canine était surtout proposée par les tribus hôtes lorsqu'elles avaient des invités provenant d'en dehors des communautés locales. Elle représentait un symbole fort d'hospitalité car il s'agissait de consommer ensemble la chair d'un animal loyal, dans le but de créer une amitié et une fidélité similaires à celles existant entre l'Homme et le chien. La pratique de la cynophagie perdure dans la ville de Gabes en Tunisie à l'heure actuelle, malgré les interdits religieux. D'ailleurs, il est rapporté que la viande de chien était aussi consommée pour des usages médicinaux dans certaines villes tunisiennes, notamment pour les jeunes femmes, et pour faire grossir les fiancées chez les musulmans, chrétiens et juifs nord-africains (IDOUX, 1900).

De plus, il est rapporté que les femmes souffrant de problèmes de stérilité à Casablanca pouvaient se résoudre à offrir le sacrifice d'un jeune chiot encore nourri au lait par sa mère, et la chair de ce chiot était préparée et consommée rituellement (BONTE, 2004). MANSOURI (2015) pense que, de la même manière que les tribus médiévales de l'Afrique du Nord, la raison pour laquelle les fiancées étaient nourries avec de la chair de jeune chien n'était pas uniquement pour les faire grossir et rendre leur corps plus beau, mais aussi pour assurer un mariage heureux avec une vie meilleure basée sur la loyauté, la gentillesse et le respect, trois adjectifs définissant la relation Homme-chien. Les femmes nord-africaines pensaient que si elles mangeaient de la chair canine quotidiennement sur une période de 60 jours avant leur mariage, leur mari serait loyal et attentionné pendant 60 ans, tels que les chiens le sont avec leur maître. Les chiens étaient aussi consommés comme antidote contre la sorcellerie, surtout durant la fragile période de fiançailles. D'ailleurs, à l'heure actuelle, le caméléon a remplacé la viande canine dans l'usage, comme antidote pour les fiancées de la tribu Wirghimma dans le Sud-Est de la Tunisie.

Sur le continent américain, les Indigènes considéraient la viande de chiot comme exquise, et elle était utilisée pour des jours de fête ou pour honorer la venue de visiteurs particuliers (DERR, 2004). La viande de chien constituait un apport protéique non négligeable dans le régime des populations d'Amérique centrale et du sud, notamment les Aztèques ; il était alors fréquent que les animaux soient castrés et engrangés dans ce but. Lors de l'hiver de 1806, les Indiens locaux d'Amérique auraient fourni de la viande de chien aux nouveaux hommes (colons) voyageant dans la zone, et ces derniers s'y seraient habitués, certains la préférant à bien d'autres viandes. L'un d'eux admettait même que lui et ses hommes se sentaient plus forts et en meilleure santé depuis qu'ils consommaient cette viande. Des remarques similaires avaient été notées dans les rapports d'autres voyageurs (DERR, 2004). En Asie et Océanie, la cynophagie est actuellement une pratique répandue.

Cette thèse s'est concentrée sur la cynophagie en Corée du Sud, et des précisions sur d'autres pays ont été rajoutées par comparaison à la Corée. La Corée du Sud est en effet un pays qui pratique couramment la cynophagie, avec la plus grande consommation en nombre de chiens mangés par habitant. Cette thèse rapporte des observations personnelles en Corée, en particulier celles réalisées dans le cadre d'un stage de plusieurs semaines dans l'une des plus grandes associations de protection animale du pays : KARA (Korean Animal Rights Advocates).

1. Manger du chien... Etat des lieux des pratiques mondiales

Le nombre de chiens mangés chaque année dans le monde est évalué à 25 millions d'animaux (CZAJKOWSKI, 2014).

1.1. Cynophagie – Dans quels pays ?

A l'heure actuelle, la cynophagie est une pratique présente dans de nombreux pays, sur plusieurs continents listés ci-dessous (ANONYME 5, 2016 ; BBC, 2013 ; DERR, 2004 ; GARBA *et al.*, 2013 ; HERZOG, 2011 ; MALLOL, 2010 ; MASIMBERT, 2013 ; OTOLORIN *et al.*, 2012 ; POWERS et POWERS, 1986).

- En Asie : Chine, Indonésie, Thaïlande, Corée du Sud et du Nord, Cambodge, Vietnam, ainsi que quatre pays dans lesquels la cynophagie, ou l'abattage en vue de la cynophagie, sont illégaux : Philippines, Singapour, Taïwan et Hong Kong (CARR, 2014 ; CZAJKOWSKI, 2014 ; KIM, 2007a).
- En Afrique : Nigéria, Cameroun, Tchad, Niger, République Démocratique du Congo, Togo, Burkina Faso, Bénin et Tunisie.
- Au Moyen-Orient : Syrie.
- En Amérique : Etats-Unis (Etat du Dakota du Sud et China Town à New York).
- En Europe : Suisse (PODBERSCEK, 2009).
- En Arctique et Antarctique.
- Dans le Pacifique : Polynésie française.

La carte des pays cynophages est détaillée sur la Figure 5.

Entre 13 et 16 millions de chiens sont consommés chaque année en Asie (BARTLETT et CLIFTON, 2003).

Les trois pays les plus consommateurs de viande de chien sont par ordre décroissant la Chine (LANGE, 2014), le Vietnam (NEWSVIETNAM.ORG, 2015), et la Corée du Sud (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2007 ; Figure 5).

Si on exprime l'importance de la cynophagie en rapportant le nombre de chiens mangés pour 1000 habitants et par an, on constate que la Corée du Sud est le plus gros consommateur de viande canine, suivie du Vietnam, et ces deux pays sont de loin les plus gros consommateurs de viande canine par rapport aux autres pays. La Chine et les Philippines suivent et ont des niveaux de consommation de viande canine similaires. L'Indonésie et le Nigéria ont une consommation de viande canine plus marginale (cf. Tableau 1).

Il est probable que la cynophagie existe dans d'autres pays non cités dans cette liste, mais les sources indiquant ces informations ne sont pas fiables ou bien sont difficiles à trouver. Pour ces raisons, cette liste n'est pas exhaustive. Par exemple, on ne peut rationnellement pas exclure les pays en guerre où les conditions de survie peuvent conduire à la cynophagie.

En Chine, la cynophagie est une pratique commune dans le Sud de la Chine, plus que dans le Nord (LEGER, 2012).

Aux Philippines, le commerce de chiens se tient en premier lieu dans la province de Benguet dans le nord de l'île de Luzon, dans la ville de Baguio (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016).

Figure 5 : Carte des pays cynophages.

Légende :

- En rouge : pays consommant plus d'un million de chiens par an
- En orange : pays consommant entre 100 000 et 1 millions de chiens par an
- En jaune : pays consommant moins de 100 000 chiens par an
- En gris : donnée non trouvée

CHINE : 10 millions de chiens tués par an (BBC, 2016 ; LANGE, 2014).

VIETNAM : 5 millions de chiens par an (NEWSVIETNAM.ORG, 2015).

COREE DU SUD : Entre 2 et 5 millions de chiens tués par an (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2007).

INDONESIE : plusieurs centaines de milliers (AKBAR, 2015).

PHILIPPINES : 500 000 chiens par an (KIM, 2007a).

THAILANDE : 200 000 chiens transportés vers le Vietnam chaque année (SHADBOLT, 2013).

NIGERIA : 200 chiens tués quotidiennement dans différents marchés canins, chiffre augmenté lors des périodes de fêtes (ELISHA et SOLOMON, 2008).

SUISSE : Il est impossible de chiffrer le nombre de chiens tués pour être mangés (KADDOURI, 2014) ; environ 3 % de la population humaine suisse serait cynophage.

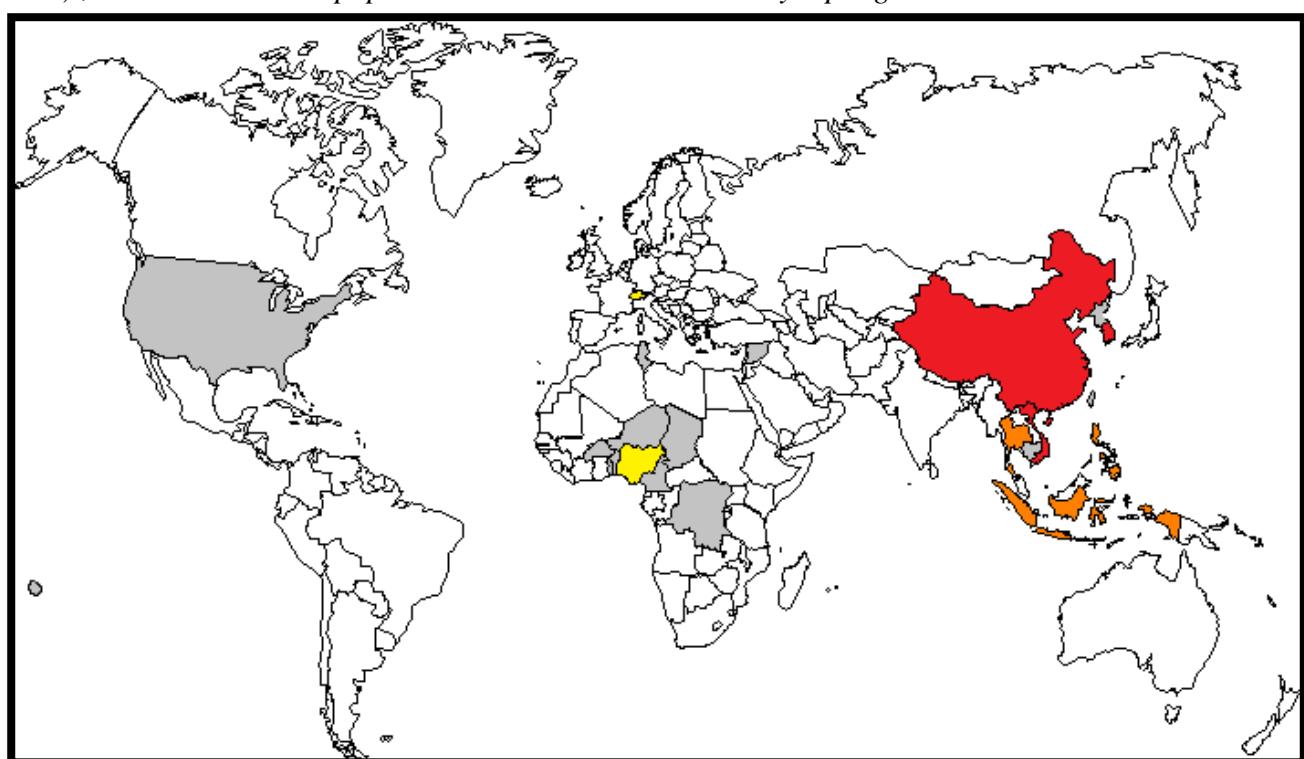


Tableau 1 : Importance de la cynophagie rapportée au nombre d'habitants

Si on rapporte le nombre de chiens mangés pour 1000 habitants par an, on constate dans quels pays les habitants sont les plus gros consommateurs de viande canine (AKBAR, 2015 ; ELISHA et SOLOMON, 2008 ; INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2007 ; KIM, 2007a ; LANGE, 2014 ; NEWSVIETNAM.ORG, 2015).

Pays	Nombre de chiens consommés par an	Nombre d'habitants	Nombre de chiens consommés par an pour 1000 habitants
Corée du Sud	2 à 5 millions	50,22 millions	40 à 100
Vietnam	5 millions	89,71 millions	56
Chine	10 millions	1,357 milliards	7,4
Philippines	500 000	98,39 millions	5,1
Indonésie	< 1 million	249,9 millions	< 4,0
Nigéria	73 000	173,6 millions	0,4

1.2. Pourquoi manger du chien – Croyances associées selon les pays

D'après WALRAVEN et CWIERTKA (2002), dans la majorité des populations, la cynophagie tient plus d'anciennes pratiques traditionnelles et de fort symbole culturel que de préférences culinaires ou de raisons économiques.

1.2.1. Croyances liées à la cynophagie en Corée du Sud

« L'industrie de la viande de chien a été embellie, justifiée et promue à travers l'ignorance » (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2015). Voilà une citation qui résume assez bien l'état des lieux de la cynophagie en Corée du Sud.

1.2.1.1. Manger du chien accroît les performances sexuelles des hommes

La virilité sexuelle fait partie intégrante de la fierté de nombreux hommes. Ceci se retrouve dans les populations de tous horizons *via* les consommations de produits tous aussi divers qu'étonnantes. Cette recherche d'une virilité sexuelle est particulièrement présente en Corée, comme en témoigne le journal coréen *Chosun Ilbo*, troisième plus grand journal en Corée du Sud, avec sa parution du 13 juillet 1997 qui comprenait une page entière dédiée à des publicités, dont plusieurs revendiquaient des types d'élixirs comprenant de la viande de chien (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014, 2007).

L'origine de cette croyance provient de l'équilibre entre le Yin et le Yang (KIM, 2007a). Lors des périodes de chaleur, le Yin prend le dessus sur le Yang, provoquant un déséquilibre. Cela explique qu'il est communément admis que la chaleur réduit le potentiel sexuel pendant l'été, et que le chien, représentant le feu qui recharge le Yang et qui réinstaure l'équilibre avec le Yin, permet de combattre la chaleur, donc d'augmenter les performances sexuelles. Cependant, il a été indiqué que la croyance pour les capacités aphrodisiaques de la viande de chien ne serait apparue qu'au XX^{ème} siècle et qu'elle n'est pas mentionnée dans les anciens textes relatant de la cynophagie (POTTS, 1998).

Encore actuellement, une partie de la population coréenne croit, sans validation scientifique, que la viande canine améliore les performances sexuelles des hommes (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014 ; KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014b ; WESLEY, 2012). Selon une étude rapportée par KIM (2007a), 33% des cynophages pensent que la viande de chien est bonne pour les performances sexuelles des hommes. Cette croyance pourrait être due à une pratique assez courante dans l'industrie du chien : il arrive que les vendeurs injectent des stéroïdes dans la viande de chien, ou ajoutent ces additifs directement dans les soupes et les élixirs (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014). Des athlètes coréens ont d'ailleurs été disqualifiés des jeux Olympiques de 1992 après avoir été testés positifs aux stéroïdes, après avoir consommé ces fameux élixirs à base de chien.

1.2.1.2. Manger du chien est bon pour la santé

Selon une étude de KIM (2007a), la plupart des cynophages coréens réguliers consomment du chien pour des raisons de santé. D'ailleurs, le nom de la soupe de chien très populaire est *boshintang*, qui signifie « ragoût d'amélioration de la santé » (POTTS, 1998).

L'industrie du chien a volontairement renforcé les croyances populaires parmi les générations les plus âgées en Corée pour promouvoir la cynophagie. Il est couramment rapporté que la viande de chien permet de combattre la fatigue et les maladies (ANN, 1999), et permet de combattre la chaleur en régulant la température du corps, d'où la forte consommation de chiens pendant les jours les plus chauds de l'année (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016 ; GRIFFITH *et al.*, 2002 ; INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014 ; PODBERSCEK, 2009 ; SIMOOONS, 1994).

Les trois jours les plus chauds de l'année (*Chobok*, *Sambok*, et *Malbok*) sont, en Corée, trois jours qui sont basés sur le calendrier lunaire et sont supposés coïncider avec les trois jours les plus chauds de l'année, en général vers fin juillet - début août (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014a). Durant ces trois jours, il est de coutume de manger du chien, car il est dit que cela augmente l'énergie du corps et aide à supporter la chaleur. Selon la première encyclopédie coréenne publiée en 1614, *bok* est la période pendant laquelle le Yin (force féminine) est fort et tente de prendre le dessus sur le Yang (il fait alors chaud pendant cette période), et le Yang force le Yin à se rééquilibrer (KIM, 2007a). Parmi les Cinq Eléments, la viande de chien représente le feu, et *bok* représente son opposé, le métal. Les populations mangent donc du chien pour recharger le Yang et contrer le Yin, ce qui permet de rééquilibrer le Yang avec le Yin, et donc de combattre la chaleur. Les Coréens pensent qu'on combat le feu avec le feu d'après JANG (2004) cité par PODBERSCEK (2009).

Au contraire, en Chine, il est dit que manger du chien est bon pour se réchauffer en hiver (WESLEY, 2012).

Par ailleurs, on trouve des informations contradictoires concernant les qualités nutritionnelles de la viande canine. Selon CHO (2012), la viande de chien ne présenterait pas de qualités nutritives spéciales ou meilleures que celle des autres animaux de rente, et contiendrait plus de gras. Au contraire, selon WALRAVEN et CWIERTKA (2002), la viande canine possèderait des protéines hautement digestibles, serait riche en acides gras polyinsaturés et en vitamines A, B1, B2, et contiendrait peu de cholestérol.

La composition de la viande canine est comparée à celle des viandes « habituelles » des Européens dans le Tableau 2. La viande canine contient 3 à 7 fois plus de lipides dans un morceau de viande maigre que dans la viande de poulet, de bœuf et de porc. La digestibilité des protéines n'est toutefois pas précisée, ni la composition des lipides.

Tableau 2 : Composition de différentes viandes (morceaux de viande maigre), en g/100g.

ND = donnée non disponible

En dehors de l'œuf dur, la viande canine contient 3 à 7 fois plus de lipides que les autres viandes largement consommées en Europe, et elle contient moins de protéines. Ce tableau n'indique pas la digestibilité des protéines.

Produit	Eau	Protéines	Lipides	Cendres	Source
Chien	74,54	18,68	5,61	0,97	(ANN, 1999)
Bœuf	75,0	22,3	1,8	1,2	(FAO, 2015)
Veau	76,4	21,3	0,8	1,2	(FAO, 2015)
Porc	75,1	22,8	1,2	1,0	(FAO, 2015)
Poulet	75,0	22,8	0,9	1,2	(FAO, 2015)
Œuf dur	74,6	12,1	11,2	ND	(FAO, 2015)

Le témoignage de M. KIM, un homme de 60 ans en Corée du Sud, révèle que cette croyance est encore bien ancrée dans les esprits (RAMSTAD, 2008) : il rapporte qu'il mange du chien plusieurs fois par an, car cette viande est très riche en protéines et le plat ne laisse pas de sensation lourde dans l'estomac. Il dit aussi en avoir consommé il y a peu de temps, après être passé chez son médecin qui a mis en évidence une pression artérielle trop élevée et lui a alors conseillé d'aller manger un plat à base de chien le soir-même, ce que M. KIM a fait.

Le dirigeant de la Corée du Nord, KIM Jung-Un, aurait récemment lancé une campagne de promotion de la viande canine, car cette viande est considérée comme un « excellent médicament » (ANONYME 5, 2016).

1.2.1.3. La souffrance du chien lors de son abattage accroît les bénéfices pour la santé du consommateur et donne un meilleur goût à la viande

Les vendeurs croient qu'une décharge d'adrénaline dans le chien, provoquée par la torture pendant l'abattage, augmente les bénéfices de la viande pour la santé du consommateur, et améliore

le goût de la viande, la rendant plus tendre (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016 ; INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014). Ainsi, la douleur peut être intentionnellement prolongée dans ce but.

Pourtant, selon *The Korean* (2009), le stress lors de la mise à mort rend la viande de chien moins tendre et de moins bon goût.

1.2.1.4. Manger du chien fait partie de la culture coréenne

La viande est le symbole d'une culture et d'une identité partagées dans la population (CAWTHORN et HOFFMAN, 2016). Selon ANN (1999, 2003a), la cynophagie fait partie de la culture coréenne car elle est présente en Corée depuis l'ère de Samkug (-57 à +676 ans). Après cette période, la cynophagie n'était plus très populaire car le bouddhisme était devenu majoritaire (la consommation de chien est rejetée dans le bouddhisme), entre les années 918 et 1392. Plus tard, pendant la dynastie Choson (1392-1910), le confucianisme est devenu l'idéologie nationale, et cela a permis un retour important de la cynophagie, car la viande de chien était très appréciée par les confucianistes (WALRAVEN et CWIERTKA, 2002). Ainsi, on trouve dans la littérature coréenne 14 recettes de plats à base de chien entre 1670 et 1943 (KIM, 1989). La cynophagie représente donc un marqueur d'identité coréenne important.

Ainsi, la cynophagie est souvent présentée ou défendue par les cynophages comme appartenant à la culture coréenne (CHO, 2012). Pourtant, selon certains auteurs, elle n'a toujours été pratiquée que par une minorité de la population, d'autant plus que la Corée a longtemps été un pays bouddhiste, ne favorisant pas la cynophagie. Les noms donnés aux plats à base de chien ne correspondent pas aux types de noms donnés aux plats traditionnels : les noms des plats traditionnels sont souvent formés par le nom des ingrédients principaux composant le plat. Au contraire, les noms des plats à base de chien comportent très rarement le mot « chien » (ragoût des quatre saisons, ragoût nutritionnel, ragoût de remise en forme, soupe wouaf wouaf). La cynophagie étant largement basée sur des actes de cruauté et une transgression du bien-être animal, ne correspondant pas aux valeurs de la culture coréenne, un nom de plat « vague » efface le lien direct avec l'animal.

Pourtant, d'autres auteurs affirment qu'au XIX^{ème} siècle et avant, le chien était souvent utilisé comme nourriture, et qu'il était d'ailleurs plus habituel que les chiens mangés soient des chiens sauvages chassés plutôt que des chiens élevés pour leur viande (ANN, 1999, 2003a ; KIM, 2007a ; SIMOOONS, 1978). Et selon HARRIS (1998), en période de disette, manger du chien en Corée du Sud n'était pas l'exception, c'était la règle.

1.2.2. Croyances liées à la cynophagie en Chine

Comme en Corée du Sud, il existe des débats sur la notion de tradition à propos de la cynophagie chinoise, notamment pendant le festival de Yulin où la viande de chien est célébrée. Les défenseurs de cet événement expliquent que ce festival existe depuis bien longtemps et qu'il fait partie de la culture chinoise (LANGE, 2014). D'autres voix s'élèvent pour annoncer le contraire, comme le chercheur Guo Peng, de l'université de Shandong, cité par LANGE (2004), qui précise que le festival de Yulin n'est pas une tradition, mais qu'il a émergé il y a 16 ans pour des raisons de marketing. Il explique que les villageois vivant autour de cette ville avaient pour habitude d'élever des chiens de garde, et qu'ils ne les mangeaient qu'en cas de famine. Dans ce cas précis, ils ne s'en vantaient pas, et au contraire, emmenaient le chien loin du village pour le tuer et le cuisiner, de peur d'être vu par des voisins. De plus, ce festival a lieu au solstice d'été, alors que la viande de chien se mange traditionnellement en Chine en hiver pour se réchauffer.

La croyance qui dicte qu'une mort très douloureuse rend la viande meilleure et induit une libido plus développée est aussi présente en Chine (SMITH, 2016).

Les qualités nutritionnelles ainsi que le goût de la viande de chien sont aussi des raisons régulièrement évoquées par les consommateurs (ANIMALS ASIA, 2015a). La viande de chien est

réputée pour revigorer le corps. L'influence de la famille et des collègues (rôle social) et la culture locale sont des raisons invoquées par les cynophages chinois.

1.2.3. Croyances liées à la cynophagie au Vietnam

Les croyances diffèrent selon les régions du Vietnam et sont parfois contradictoires. Les anthropologues s'accordent pour dire qu'il y a un lien fort entre la viande, la force physique, la dominance sociale, et la masculinité (AVIELI, 2011a). Tuer, cuisiner et manger de la viande est considéré comme l'ultime supériorité humaine sur le reste de la nature.

Dans le centre du Vietnam, manger du chien exprime la masculinité et l'allégeance politique, alors que refuser d'en manger exprime le mépris envers la personne politique (AVIELI, 2011a). Pour certains, la viande de chien est un aphrodisiaque, pour d'autres, elle constitue un moyen de distinction des classes sociales, ou un moyen d'exprimer son ouverture d'esprit et son goût pour les cultures différentes et pour la modernité. En effet, manger de la viande de chien représente un rejet des conventions bouddhistes, donc apparaît comme une modernisation aux yeux des nouveaux cynophages. La cynophagie exprime aussi la liberté et la sophistication car la cynophagie n'était présente qu'au nord du Vietnam avant les années 1975, donc manger du chien rappelle au peuple vietnamien qu'il est à présent libre de circuler dans le pays et d'essayer des nourritures exotiques. Mais tous, dans le centre du Vietnam, s'accordent pour dire que la mode de la cynophagie a un rôle de symbole politique. Manger du chien permet d'exprimer son soutien au régime politique actuel. Cependant, dans le centre du Vietnam, d'autres personnes perçoivent la cynophagie comme apportant la « mauvaise chance », car elle utilise des chiens volés, transgresse les pensées religieuses et morales dues aux liens forts entre l'Homme et le chien, bien que le chien ne soit pas considéré comme un animal de compagnie cheri.

Dans le nord du Vietnam, la viande de chien est aussi utilisée dans les rituels en hommage aux ancêtres.

Contrairement à la Corée, mais comme en Chine, la viande de chien est supposée réchauffer le corps et est donc mangée de préférence en hiver (PARK, 2012).

Il a été rapporté que les Vietnamiens croient aussi que le stress et la peur permettent au chien de produire plus d'hormones qui améliorent le goût de la viande (SHADBOLT, 2013).

1.2.4. Croyances liées à la cynophagie en Indonésie

En Indonésie, il est dit que manger le cœur du chien permettrait de traiter l'asthme (WIDYASTUTI *et al.*, 2015). Les Indonésiens croient aussi au pouvoir aphrodisiaque de la viande de chien, et cette viande pourrait aussi conférer des pouvoirs magiques. La viande canine est communément consommée pour des occasions festives telles Noël et les mariages (AKBAR, 2015).

D'autres Indonésiens, au contraire, pensent que le chien est synonyme de mauvais esprit et sont contre la cynophagie car cette pratique les rendrait « sales et détruirait leur aura ».

1.2.5. Croyances liées à la cynophagie en Polynésie française

Comme en Chine, la viande de chien est une viande jugée chaude et qui réchauffe le corps, et elle est donc plutôt consommée lors de la période froide de la saison sèche tropicale ou lors des jours de pluie (MALLOL, 2010). Cette viande est plus consommée par les hommes, qui s'occupent des travaux à l'extérieur, dans la chaleur, et qui s'occupent du four enterré dans le sol pour cuire le chien, toujours dans la chaleur, alors qu'elle est formellement déconseillée aux femmes, qui restent plutôt dans les maisons, au frais. La fraîcheur semble être un des caractères polynésiens de la féminité. Peut-être est-ce la trace des anciennes traditions où les femmes n'avaient pas le droit de manger du chien.

Contrairement à la Corée du Sud, la cynophagie est déconseillée aux personnes faibles ou malades, ou simplement fiévreuses. Par contre, la viande de chien est aussi réputée pour être

fortifiante et aphrodisiaque, et les hommes ma'ohi disent qu'elle se digère beaucoup plus facilement que le bœuf ou le porc.

1.2.6. Croyances liées à la cynophagie au Nigéria

Au Nigéria, la viande de chien aurait un potentiel curatif contre le paludisme, serait aphrodisiaque, représenterait une protection contre les attaques des mauvais esprits, et est aussi consommée pour ses qualités gustatives (ELISHA et SOLOMON, 2008 ; GARBA *et al.*, 2013 ; OTOLORIN *et al.*, 2012). Dans l'étude de GARBA *et al.* (2013), sur 155 volontaires questionnés, 64% expliquaient qu'ils mangeaient de la viande de chien parce qu'ils la trouvaient délicieuse, près de 18% la consommaient pour ses propriétés médicinales, et moins de 1% la consommaient pour son rôle de protection contre les sorcières.

Dans une étude menée à Bukuru auprès de 20 marchands de chiens, tous ont affirmé que les parties génitales des chiens mâles étaient exclusivement réservées à des clients « spéciaux » et vendues à des prix exorbitants (ELISHA et SOLOMON, 2008). Les parties génitales des chiens mâles sont prisées car elles augmenteraient la libido et soigneraient l'impuissance sexuelle.

1.2.7. Croyances liées à la cynophagie en Suisse

En Suisse, la consommation de viande de chien, ainsi que sa graisse, soignerait les rhumatismes (KADDOURI, 2014).

1.3. Organisation de la filière

1.3.1. Origine des animaux

1.3.1.1. En Corée du Sud

En Corée du Sud, les chiens proviendraient de plusieurs origines. Dans les années 80, il était dit dans les campagnes (communication personnelle) qu'il fallait se méfier des personnes qui passaient en vélo avec des chiens dans des cages empilées à l'arrière, car ces personnes récupéraient les chiens des campagnes sans se soucier de l'existence d'un propriétaire quelconque, et les revendaient aux restaurants de soupe de chien.

Les chiens de compagnie peuvent être vendus ou volés pour l'industrie de la viande (COEXISTENCE OF ANIMAL RIGHTS ON THE EARTH, s. d.).

Un travail de IM *et al.* (2012), publié sur le site du Ministère de la Justice coréen, rapporte les confessions d'un vétérinaire en Corée du Sud, dans lesquelles le vétérinaire avoue avoir vendu à un restaurant faisant des soupes de chien, des cadavres de chiens que les propriétaires ne reviendraient pas chercher. Il s'était par la suite habitué à vendre au restaurant des chiens en phase terminale de cancer ou souffrant de pneumonie chronique. Le restaurant payait environ 4 euros par kg pour un chien mort, et 6 euros par kg pour un chien vivant, qu'il soit malade ou non. Le restaurant n'était pas regardant sur l'état de l'animal, et les chiens pouvaient aussi avoir été traités avec n'importe quel médicament, peu avant d'être vendus pour leur viande. Le restaurant aurait demandé si le vétérinaire pouvait aussi lui procurer des chats, car dans la soupe, on ne faisait pas la différence. Le vétérinaire pense que d'autres vétérinaires ont dû se livrer à ce genre de commerce dans les années 70 afin de gagner un complément d'argent.

Des élevages fournissent également le marché en chiens type « chiens à viande ». La Corée du Sud est le seul pays à avoir des élevages commerciaux à grande échelle de chiens de boucherie (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016). Ces chiens sont issus d'un croisement de plusieurs races, donnant majoritairement deux types de morphologies : l'une type Jindo, l'autre type Tosa ou chien rhodésien, sans crête sur le dos. Ces « chiens à viande » sont appelés « *nureongi* » (chien jaune typé

Jindo) ou « *hwangu* » (chien brun typé Tosa), à cause de leur pelage qui est généralement jaune à brun (cf. [Figure 6](#) et [Figure 7](#)).

Figure 6 : Chiens jaunes (« *nureongi* ») type chien à viande (photographie de l'auteur, 2013).

Chien de type Jindo.



Figure 7 : Chiens bruns (« *hwangu* ») type chien à viande (HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL, 2015).

Chiens de type chien rhodésien ou Tosa Inu.



Souvent, le terme générique *nureongi* est utilisé pour citer à la fois les chiens jaunes et les chiens bruns. De même, dans cette thèse, il sera fait référence aux *nureongi* pour les chiens jaunes et les chiens bruns.

Parmi les chiens élevés expressément pour leur viande, 90% sont en réalité des chiens bruns type Tosa, et 10% sont des chiens jaunes type Jindo (IM *et al.*, 2012). Seuls les chiens à viande sont censés être consommés en Corée du Sud, les Coréens séparant les chiens en deux catégories : les chiens « mangeables », les *nureongi*, et les chiens de compagnie, soit tous les autres chiens. La raison pour laquelle il y a catégorisation des chiens en « chien à viande » et en « animal de compagnie » est expliquée par certaines associations de protection animale comme étant une stratégie élaborée par l'industrie de la viande de chien pour promouvoir la cynophagie en justifiant pourquoi on peut manger tel ou tel chien tout en gardant une partie des chiens dans la catégorie « meilleur ami de l'homme » pour ne pas déstabiliser les propriétaires dans leur choix de cynophagie. Il s'agit de rassurer les cynophages dans leurs choix : il n'est pas grave de manger ce chien car vous ne mangez pas les chiens de compagnie (GARCIA, 2012 ; PARK, 2012). C'est une sorte de déresponsabilisation mentale. Et d'ailleurs, beaucoup de Coréens pensent ne manger que des *nureongi* quand ils vont dans les restaurants.

Il existe des marchés à la criée dans lesquels ces chiens sont revendus, aux marchands notamment. Dans ces marchés sont aussi vendus les chiots de race avant leur revente dans les animaleries. Dans une vidéo publiée par le groupe *Koreandoogs* (KANG et KOREANDOGS.ORG, 2013), un ancien employé d'un marché à la criée explique que les animaux destinés à l'industrie des chiens de compagnie sont aussi vendus dans la filière viande, par exemple pour la confection d'eau de vie de chien (*gae soju*). Les animaux de l'industrie « chien de compagnie » qui n'ont pas été vendus jeunes, et qui ont un peu trop grandi pour déclencher un achat facilement, sont revendus dans la filière viande (communication personnelle avec KIM N., 2014 ; PARK, 2012 ; GARCIA, 2012). Ces chiens coûtent moins cher dans la filière viande que les « chiens jaunes » (KANG et KOREANDOGS.ORG, 2013). Un éleveur de chiens témoigne « Les races inutiles comme les Golden Retriever, les Malamutes, les Dobermanns et les bergers sont envoyées au marché aux enchères en tant que chiens à viande » (GARCIA, 2012). On constate d'ailleurs dans une vidéo tournée sur le marché Moran en banlieue de Séoul que les marchands disent ne pas vendre de chiens de compagnie pour leur viande, mais on retrouve un Beagle dans une cage avec d'autres *nureongi*.

prêts à être vendus pour être consommés, ainsi que des carcasses de petits chiens qui ne correspondent donc pas à la taille des *nureongi* qui sont de taille moyenne à grande (KOREANDOGS.ORG, 2011a). Sur cette vidéo, on voit même l'abattage et la préparation de la carcasse d'un bichon maltais. Certains animaux portent encore le collier que leur ex-propriétaire leur avait mis autour du cou (PARK, 2012).

De plus, la filière viande est aussi approvisionnée par les chiens reproducteurs de l'industrie « chien de compagnie » lorsqu'ils ne se reproduisent plus suffisamment (vers 7-8 ans pour les femelles). Ces chiens sont vendus à un prix dérisoire, étant considérés comme des « chiens déchets » (GARCIA, 2012 ; KANG et KOREANDOGS.ORG, 2013 ; PARK, 2012).

Enfin, une portion non négligeable des chiens vendus dans ce type de marché sont en fait des chiens abandonnés. La différence entre des chiens abandonnés et des chiens de l'industrie « chien de compagnie » réformés est difficile à faire. Des citoyens amènent aussi directement des animaux abandonnés à ces marchés. En effet, abandonner son chien dans la rue est possible d'une amende, et les refuges sont déjà trop remplis, donc certains propriétaires vont vendre leur chien directement aux marchands (PARK, 2012). Environ dix marchés en Corée du Sud vendent à la filière viande des chiens qui ont vécu en tant qu'animal de compagnie (KANG et KOREANDOGS.ORG, 2013). Ou encore, les chiens de compagnie qui deviennent indésirables pour leur propriétaire qui s'en lasse sont parfois vendus directement au boucher (WESLEY, 2012), ou récupérés par un collecteur directement dans la rue une fois abandonnés par leur propriétaire (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016 ; DUGNOILLE, 2014 ; HYAMS, 2015).

Il est avéré que certains refuges redistribuent illégalement leurs animaux à l'industrie de la viande de chien pour réduire leurs dépenses (PARK, 2012). Certains refuges font office à la fois de refuge et de ferme pour l'industrie du chien.

Selon KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES (2009), certains hommes politiques avaient tenté de créer une loi autorisant la consommation de n'importe quel chien n'ayant plus de propriétaire, donc des chiens de compagnie de tout format. Cette loi n'a pas abouti, mais dans les faits, il est quand même possible de se procurer tout type de chien pour son souper (cf. Figure 8 et Figure 9).

En conclusion, en Corée du Sud, tout type de chien peut finir dans le marché de la viande de chien, comme le résume bien la Figure 10.

Figure 8 : Chiens attachés devant un restaurant (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014b).

Un Berger Allemand, un type Border Collie et un type Jindo attendent d'être cuisinés dans un restaurant.



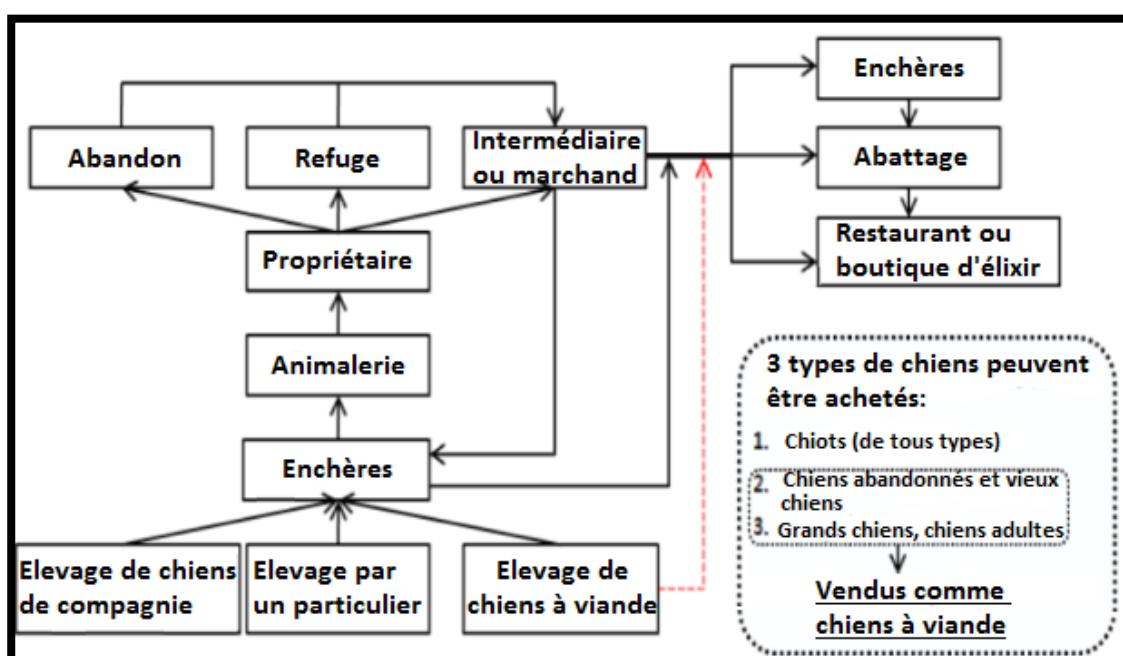
Figure 9 : Chiens de type « race de compagnie » à la vente au marché Moran (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014b).

Ces chiens de race ou très typés sont initialement destinés à l'adoption, mais lorsque l'enquêteur demande s'il peut acheter ces chiens pour leur viande, le marchand répond qu'un chien coûtera 25000 won (~20€) avec l'abattage inclus.



Figure 10 : Etapes typiques dans la vie d'un chien en Corée du Sud (GARCIA, 2012).

Qu'un chien soit né dans un élevage de races destinées à la vente en animalerie, chez un particulier ou dans un élevage de chiens de rente, il peut toujours finir par atterrir dans une assiette ou un verre.



1.3.1.2. En Chine

En Chine, certaines races de chien sont considérées comme des races de compagnie, d'autres comme des races à consommer, et d'autres encore pouvant être les deux à la fois : animal de compagnie ou animal de rente (POON, 2014). Il n'existe pas d'élevages de chiens pour l'industrie de la viande en Chine, d'après le vice-scrétaire général de l'Association des Viandes en Chine (XIANG et SUWEN, 2016). Ceci est confirmé par un membre de l'Association des Vétérinaires Canins de Beijing qui explique que le coût de l'alimentation et des vaccinations est bien trop élevé pour les chiens par rapport à celui des herbivores pour pouvoir en faire un élevage rentable pour la viande. De plus, la vitesse de croissance des chiens est bien inférieure à celle des cochons, ce qui rend cette industrie encore moins viable. Les coûts qui seraient impliqués dans ce type d'élevage induiraient un prix de la viande bien plus élevé que le prix actuel. Ce qui signifie bien que les chiens fournissant la viande proviennent d'une autre voie : on peut retrouver, comme en Corée du Sud, des chiens portant encore un collier dont on devine qu'il témoigne d'une ancienne vie d'animal de compagnie (BBC, 2016). Le marché noir de la viande de chien entraîne le vol d'animaux de compagnie et de chiens errants et leur abattage (XIANG et SUWEN, 2016). Il y a même eu une enquête en 2015 qui révélait que, à Shadong, des centres d'élevages pour la viande étaient en fait frauduleux et rachetaient les chiens à des vendeurs itinérants et les revendaient en

disant qu'ils étaient élevés dans leurs structures. La plupart des chiens mangés sont des chiens errants. Ils sont attrapés et rassemblés dans des centres de regroupement (LANGE, 2014), à partir desquels les animaux sont conduits en masse vers leur destination finale.

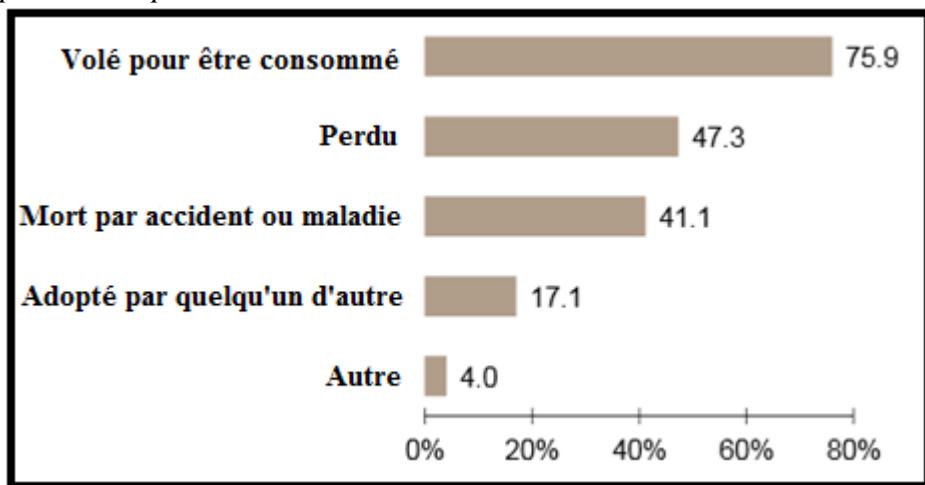
D'autres auteurs rapportent que, dans le cas des chiens consommés dans les zones rurales, les animaux utilisés pour la viande sont des chiens des environs, semi-domestiques, qui ont été capturés ou achetés par des intermédiaires dans les villages (HU *et al.*, 2008 ; SONG *et al.*, 2009). Le directeur d'un des abattoirs légaux de Chine expliquait dans le rapport d'*Animals Asia* qu'autour de son abattoir, tous les élevages de chiens avaient fermé, et que les chiens provenaient « de-ci, de-là » (ANIMALS ASIA, 2015b).

Le vol de chiens est un fait bien connu en Chine. Lors de la disparition d'un chien, 76% de la population pensent, entre autres, à un vol pour l'industrie de la viande (cf. [Figure 11](#)) (ANIMALS ASIA, 2015c).

Environ 74% de la totalité des chiens volatilisés sont portés disparus en hiver, et 31% en automne (selon un questionnaire où plusieurs choix étaient possibles). Cela représente bien la notion de saisonnalité de la cynophagie en Chine, avec des vols plus nombreux lors de la période hivernale.

Figure 11 : Convictions des citoyens chinois à propos des raisons des disparitions des chiens de compagnie (ANIMALS ASIA, 2015c).

Cette étude a été conduite sur 1072 participants chinois. Les participants pouvaient choisir plusieurs réponses.



Les voleurs de chiens ont différentes méthodes pour les attraper (ANIMALS ASIA, 2015d). Ils agissent entre 4 et 6 heures du matin. Les débutants frappent le chien pour le tuer, mais en raison du bruit, ils sont repérés plus facilement, et un chien mort se vend moins cher. Une autre méthode employée par les débutants est l'utilisation d'un lasso serré si fort que le chien ne peut presque pas sortir de son de sa gorge. Des méthodes plus évoluées sont utilisées au fur et à mesure que les voleurs progressent. Ils se servent d'une sarbacane pour tirer une aiguille avec de l'anesthésique sur leurs cibles qui s'endorment rapidement. Ou encore, ils mettent du diéthyl éther dans de la viande cuite qu'ils jettent aux chiens, et ces derniers perdent conscience en reniflant le piège. D'autres volent les chiens à l'arrachée avec une camionnette qui roule et un autre voleur qui attrape les chiens des citoyens à la volée. Avec cette technique, ils arrivent à voler jusqu'à 100 chiens par jour, entre 5 et 10 heures du matin lors de la promenade des chiens avec leur maître. Le processus prend moins de 5 secondes : un voleur conduit la camionnette, l'autre est positionné à la porte de la camionnette, sort son lasso de métal long de 1 mètre, le passe autour du cou du chien qui se promène, et le conducteur accélère. Il est déjà trop tard pour le chien et son maître. Il a aussi été rapporté que des fléchettes au curare ont tué des personnes tentant de protéger un chien (cf. [Figure 12](#)). Plusieurs articles relatent ce type de faits divers.

Figure 12 : Fléchettes empoisonnées (ANIMALS ASIA, 2015d).

Du curare (succinylcholine) est administré via ces fléchettes, transformant les voleurs de chiens en assassins lorsque ces fléchettes atteignent les humains et provoquent leur mort.



1.3.1.3. Au Vietnam

Dans le Nord du Vietnam, il existe des fermes élevant des chiens pour leur viande, mais dans le centre du pays, les chiens vendus dans les restaurants sont des chiens volés (AVIELI, 2011a). Avant la forte augmentation de la demande en viande de chien dans le centre du pays, des colporteurs parcouraient les rues des campagnes à moto ou vélo à la recherche de surplus de chiens et de chiots, qui étaient échangés contre des ustensiles ménagers. Avec la forte augmentation de la demande en viande de chien dans le centre du pays, ces colporteurs ne suffisaient plus à satisfaire la demande, et des voleurs de chiens se sont développés, d'autant plus que le prix par chien a augmenté.

1.3.1.4. Aux Philippines

Aux Philippines, les chiens errants, ainsi que des chiens appartenant à un propriétaire, sont capturés dans la rue pour leur viande (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016). Certains portent encore leur collier.

1.3.1.5. En Polynésie française

En Polynésie, les chiens consommés sont généralement des chiens errants, sans maître (MALLOL, 2010). Aucun des préparateurs de viande de chien interrogés n'a avoué éléver de chiens pour la consommation, car ils disent devoir rester discrets (la cynophagie avait été interdite en 1959 en Polynésie française, puis autorisée sous forme de consommation familiale en 1977). Ils expliquent que les chiens ne doivent pas avoir été vaccinés et doivent être considérés propres et non malades. Ainsi, des chiens ayant un propriétaire ne devraient, théoriquement, pas être kidnappés pour être consommés, malgré les rumeurs qui circulent. La population de chiens errants étant considérable à Tahiti, les préparateurs prélèvent les chiens qui ont l'air d'être le moins typé « chien de race », car ceux-ci ont moins de chance d'avoir été vaccinés. Ils choisissent les « chiens jaunes », chiens croisés de taille moyenne au poil court brun ou brun clair et au museau allongé.

1.3.1.6. Au Nigéria

Au Nigéria, les chiens errants ou en liberté sont capturés par des voleurs de chiens et habituellement vendus au marché canin (OTOLORIN *et al.*, 2012). Au marché de Bukuru, il est indiqué que la majeure partie des chiens tués pour leur viande sont soit des chiens volés, soit des chiens vendus par leur propriétaire par nécessité financière (ELISHA et SOLOMON, 2008). La plupart des chiens proviennent des régions du Nord du Nigéria où sont présents les grands marchés canins, et ces chiens sont ensuite transportés dans le Sud du Nigéria (OTOLORIN *et al.*, 2012).

1.3.2. Conditions d'élevage

La majorité des informations disponibles sur les conditions d'élevage concernent les élevages coréens. Les conditions d'élevage en Corée du Sud sont déplorables, largement expliquées par la volonté de réaliser le meilleur profit possible (IM *et al.*, 2012 ; THE KOREAN, 2009).

La promiscuité des animaux dans les cages, et le nombre trop élevé d'animaux par cage (KOREA ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2013), favorisent le développement et l'entretien de maladies parmi les individus, ainsi qu'un stress constant par défaut de respect des conditions de bien-être animal (cf. Figure 13).

Figure 13 : Aspect des cages « hors-sol » et promiscuité (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014b).

Deux à quatre chiens au moins sont présents dans les cages. On constate l'accumulation d'excréments sous les cages.



Dès le sevrage des chiots, l'alimentation se compose de restes alimentaires des humains, notamment en provenance de restaurants, de cantines, de casernes militaires (IM *et al.*, 2012 ; KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014b ; RAMSTAD, 2008). Elle peut aussi être un mélange de restes d'abattoirs ou d'industrie de la pêche. La nourriture pour chiens, type croquettes, est trop coûteuse et ne permettrait pas à la filière d'être rentable (IM *et al.*, 2012). Pourtant, l'utilisation de restes plutôt que de croquettes est jugée néfaste par les associations de défense des animaux car le mélange de restes se décompose plus rapidement et est susceptible d'être contaminé par plusieurs voies (IM *et al.*, 2012). Ces restes attirent les insectes qui pondent leurs œufs dans la nourriture et ont une vitesse de développement élevée, surtout en été avec le climat chaud et humide (cf. Figure 14). Les insectes peuvent transporter et propager divers micro-organismes. De plus, les restes de nourriture humaine sont contaminés par la salive humaine qui peut contenir notamment les virus des hépatites A, B et C. Les restes provenant d'abattoir et des industries de la pêche peuvent également contenir de nombreux pathogènes. Il y a donc possibilité de transmission de pathogènes aux chiens, ces pathogènes pouvant les rendre malades, voire être transmis par la suite aux humains consommateurs de ces chiens.

Figure 14 : Déchets alimentaires constituant l'alimentation des chiens d'élevage (IM *et al.*, 2012).

La stagnation de ces restes attire de nombreuses mouches.



Dans la majorité des élevages, les déchets alimentaires des humains sont broyés pour éviter les effets néfastes des esquilles osseuses dans l'alimentation, et le tout est bouilli pour éviter les maladies (IM *et al.*, 2012). Des déchets plastiques sont parfois mixés avec les déchets alimentaires car ils se trouvaient jetés dans la mauvaise poubelle (PARK, 2012). Dans des cas extrêmes, il arrivait que les chiens soient nourris avec de la viande de chien (cf. Figure 15) (KIM, 2007a ; PARK, 2012).

Figure 15 : Sous-produits de chiens abattus, donnés à manger aux chiens restants (PARK, 2012).

Cette pratique alimentaire peut se révéler très néfaste dans la transmission de maladies entre les animaux.



Les animaux sont généralement nourris une ou deux fois par jour, parfois seulement une fois tous les deux jours pour éviter d'engraisser les chiens (IM *et al.*, 2012).

Certaines cages ne sont jamais exposées à la lumière, entraînant un déficit en vitamine D chez les chiens, avec parfois des effets visibles sur les chiots en croissance (cf. Figure 16 ; IM *et al.*, 2012).

Figure 16 : Chiots ostéochondro-dysplasiques (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014a).

Les membres antérieurs sont déformés sur les deux chiots.



Les cages mesurent en général 1m x 1,2m x 1,1m, avec 2 à 5 chiens par cage (ANN, 2014a, 2014b ; KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014b). Elles peuvent être rouillées et trop exiguës, et empilées les unes sur les autres (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016 ; ANN, 2014a). Les cages contiennent rarement un abri ou une cachette pour les chiens, et parfois elles ne contiennent aucun pan fermé, même pendant l'hiver (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2009).

Le sol des cages peut être composé d'une grille : les cages étant surélevées, les excréments tombent sous les cages. Il arrive que les cages soient nettoyées à intervalles trop longs, entraînant l'accumulation d'excréments et de poils sur la grille (cf. Figure 17 et Figure 18), et sous les cages (d'après un enregistrement de KOREAN BROADCASTING SYSTEM Consumer Report de 2008

cité dans IM *et al.*, 2012), et la prolifération de microorganismes et d'insectes. La désinfection est illusoire dans ce genre de conditions.

Figure 17 : Accumulation d'excréments sur les grilles de la cage (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2009).

Cette accumulation d'excréments révèle un manque cruel d'hygiène.



Figure 18 : Accumulation majeure d'excréments dans les cages (GARCIA, 2012).

Ces photographies ont été prises dans un élevage en 2012. A gauche, on constate l'accumulation montagneuse d'excréments dans la cage. A droite, on constate l'accumulation d'excréments à la fois dans les cages et sous les cages.



La gestion sanitaire ne repose pas en priorité sur la prévention avec nettoyage et désinfection, mais sur des traitements médicamenteux hasardeux. Il a été indiqué (d'après un enregistrement de KOREAN BROADCASTING SYSTEM Consumer Report de 2008 cité dans IM *et al.*, 2012) que les animaux pouvaient recevoir jusqu'à plus de 10 fois la dose préconisée d'antibiotiques, d'anti-diarrhéiques ou autre, administrée sans prescription, par les éleveurs directement. Selon un article de 2011 du journal *Hankook Ilbo* cité dans IM *et al.* (2012), la concentration des chiens dans les cages rend les animaux plus sensibles aux maladies, par stress et par promiscuité, et cela conduit certains éleveurs à utiliser des doses d'antibiotiques anormalement élevées quotidiennement.

Concernant les parasites, les élevages de chiens sont rarement soumis à des traitements préventifs contre les endoparasites et la dirofilariose. Or cette dernière se révèle être très fréquente dans les élevages de chiens en Corée du Sud. En effet, sur 165 chiens élevés dans la banlieue de Séoul, 23 étaient infectés de dirofilariose ; sur 206 chiens testés dans les alentours de Daejeon (Centre-Ouest de la Corée du Sud), 18 étaient infectés de dirofilariose (d'après SUH and YOUNGWOO, 2001 cité par IM *et al.*, 2012).

Ces maladies diminuent l'efficacité générale du système immunitaire des animaux, les rendant plus vulnérables à d'autres maladies.

Lorsque l'élevage n'est pas rentable et qu'il est de plus illégal, il arrive qu'il soit abandonné avec les chiens laissés en place dans les cages. La Figure 19 et la Figure 20 montrent un cadavre en décomposition dans la cage d'un chien encore vivant, dans un élevage en partie à l'abandon.

Figure 19 : Un chien vivant avec un cadavre en décomposition dans sa cage (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2015).

L'état de décomposition avancée du cadavre montre l'absence d'entretien de l'hygiène dans l'élevage. Le manque d'entretien des cages et des animaux est une forme de cruauté.



Figure 20 : Elevage illégal laissé à l'abandon (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2015).

Les animaux ont été abandonnés dans leur cage, sans ombre et sans apport de nourriture ni d'eau. Leurs cadavres gisent dans les cages.



Les animaux sont vendus pour les restaurants entre 12 et 18 mois d'âge (RAMSTAD, 2008).

1.3.3. Transport

1.3.3.1. En Corée du Sud

En Corée du Sud, pour le transport, les chiens sont tassés dans des cages de 1 mètre sur 1 mètre avec autant de chiens que possible ; ces chiens ne peuvent ainsi pas bouger suffisamment pour se battre entre eux et la fréquence des morsures est restreinte (cf. [Figure 21](#)) (HYAMS, 2015 ; IM *et al.*, 2012 ; INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014 ; KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2009). Les chiens ne sont pas abreuvés durant le trajet, qui dure plusieurs heures, sans abri du soleil. Il arrive qu'une partie des chiens meurre pendant le trajet. De nombreux cas sont rapportés ainsi, comme dans l'exemple du transport d'un camion-remorque entier, rempli de cages entassées en plein mois de juillet (cf. [Figure 22](#) et [Figure 23](#)), *via* un bateau, d'une île coréenne à la terre ferme. Ce cas a engendré des réactions vives de la part du peuple coréen et a choqué des touristes présents sur le bateau (KOREANDOGS.ORG, 2012a).

Un rapport du groupe CARE (Coexistence of Animal Rights on Earth) révèle, *via* le témoignage d'un transporteur et d'un propriétaire de magasin produisant de l'élixir de chien, que tous les 5 jours,

3 à 5 transporteurs conduisent les chiens de l'île de Jeju (dans le Sud du pays) jusqu'au marché Moran (dans la banlieue Sud de Séoul), et que ce trajet prend 18 heures environ, avec les animaux tassés les uns sur les autres (GARCIA, 2012).

Les chiens peuvent être aussi transportés la nuit pour éviter d'attirer les regards (communication personnelle ; KOREANDOGS.ORG, 2011a ; IM *et al.*, 2012).

Les chiens sont sortis de leur cage à l'aide d'une corde autour du cou et les risques de blessures aux membres et à la colonne vertébrale pendant ces manipulations sont élevés (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014).

Figure 21 : Entassement des chiens pour le transport (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2009).

Les chiens sont tassés dans les cages pour le transport, car cela évite qu'ils ne se mordent entre eux d'après les responsables. Lorsque les cages sont chargées dans le camion, certaines sont chargées renversées, les chiens étant alors sur le dos. Des chiens de 20kg sont soulevés par les oreilles pour les transférer d'une cage à l'autre.



Figure 22 : Transport de chiens de plusieurs heures, au mois de juillet (KOREANDOGS.ORG, 2012a).

Les cages sont superposées. Les animaux présents dans les cages au sol ont accès à un volume d'air réduit dû aux rebords de la camionnette. On constate un empilement de plusieurs chiens les uns sur les autres dans la cage centrale de cette image. Le chien blanc et brun à oreilles tombantes, à gauche de cette cage, est trop grand pour se tenir debout dans la cage. Plusieurs animaux sont morts lors de ce trajet.



Figure 23 : Transport de plusieurs heures en plein mois de juillet (KOREANDOGS.ORG, 2012a).

Les chiens, de deux types raciaux majeurs, sont entassés dans les cages superposées. Les animaux placés dans les cages du fond n'ont qu'une ouverture réduite pour l'accès à l'air, du fait des rebords de la camionnette. Certains chiens sont trop grands pour être en position debout, et la place au sol est insuffisante pour que tous soient couchés. Une partie de ces animaux est morte lors de ce trajet.



1.3.3.2. En Chine

Dans le centre de la Chine, le transport le plus utilisé est la moto, où les chiens sont entassés dans des cages disposées à l'arrière, suivi de la voiture ou du camion (cf. [Figure 24](#)) (LEGER, 2012). Dans une enquête menée sur une partie du centre de la Chine, il a été mis en évidence que le commerce de chiens de boucherie était un réseau de proximité, donc peu de distance était parcourue par les chiens avant d'être mangés. En dehors du festival de Yulin dans le Sud de la Chine, le commerce des chiens de boucherie provenant de provinces alentours n'est pas très important.

En ce qui concerne le festival de Yulin, qui regroupe des milliers de chiens sur une dizaine de jours en été, les animaux peuvent être transportés sur des distances allant jusqu'à 1600 km et il arrive qu'ils ne reçoivent pas d'eau ni de nourriture pendant plusieurs jours (BBC, 2016). De nombreux chiens tombent malades pendant le trajet ou décèdent à cause des conditions de transport insupportables (LANGE, 2014). En effet, ils sont régulièrement transportés écrasés les uns sur les autres dans de petites cages, sans compter la chaleur du soleil en été, et ne reçoivent pas forcément d'eau ou de nourriture. Leur mort n'a pas d'importance car ils n'ont souvent presque rien coûté, étant donné leur origine douteuse (chiens errants ou volés).

Figure 24 : Transport de chiens de boucherie en moto (COOPER, 2012).

Les chiens sont entassés dans les cages empilées à l'arrière de la moto.



© IMAGINECHINA / CATERS NEWS

Dans les abattoirs en Chine, les chiens sont attrapés et déplacés du camion de transport aux cages à l'aide d'une longue pince métallique qui saisit la tête de l'animal, alors qu'un lasso ou des cordes sont généralement utilisées en Corée du Sud (cf. [Figure 25](#) et [Figure 26](#) ; LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).

Figure 25 : Longue pince pour attraper les chiens dans un abattoir (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).

Ces grandes pinces métalliques sont utilisées dans des abattoirs à grande échelle (9000 à 10 000 chiens par mois) en Chine.



Figure 26 : Déplacement des chiens du camion aux cages de l'abattoir (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).

Les chiens sont saisis avec la pince et déplacés dans une cage de transport pour être amené à l'abattoir.



1.3.3.3. Aux Philippines

Aux Philippines, les animaux errants sont attrapés dans les rues et transportés jusqu'à 6 heures sans eau ni nourriture. Une boîte de conserve est enfoncee sur leur nez, leurs membres thoraciques sont liés dans leur dos, et leurs membres pelviens sont liés ensemble aussi (cf. Figure 27). Près de la moitié des animaux meurent pendant le transport, à cause des conditions de transport, mais cela n'importe pas aux acteurs de la filière car ils utiliseront la viande des chiens, qu'ils soient morts ou vivants.

Figure 27 : Contention des chiens pour leur transport aux Philippines (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016).

Une boîte de conserve est enfoncee sur le museau du chien (certainement pour éviter les morsures ou les aboiements), les membres sont liés dans le dos du chien.



1.3.3.4. En Indonésie

En Indonésie, les chiens sont transportés enroulés dans des sacs avec uniquement la tête qui ressort du sac, et un lien sur le museau. Dans les conditions de température du pays et avec le museau fermé par le lien, les chiens endurent une grande maltraitance pendant le trajet (cf. Figure 28) (BROWN, 2016). Les sacs sont littéralement jetés dans la remorque pour le trajet. Les chiens peuvent être transportés par moto (cf. Figure 29). Parfois les chiens sont laissés sur le sol en plein soleil plusieurs jours en attente d'être vendus à un boucher. Ils peuvent aussi être transportés sur le toit des bus ou à l'arrière des voitures.

Figure 28 : Contention des chiens en Indonésie (TONY Z.TOP, 2014).

Les chiens sont emballés dans un sac, seule la tête sort, avec le museau ficelé.



Figure 29 : Chiens transportés à l'arrière d'une moto (BROWN, 2016).

Les sacs sont accrochés à l'arrière de la moto.



1.3.3.5. En Thaïlande

La particularité de la Thaïlande réside dans le fait qu'elle est peu consommatrice de chiens (seulement quelques ethnies dans le nord-est de la Thaïlande essentiellement) mais qu'elle est un fournisseur de viande de chiens à moindre prix pour d'autres pays comme le Vietnam et la Chine, en puisant dans son stock de chiens errants et en volant des chiens appartenant à des propriétaires (FULLER, 2014 ; ISKHANDAR, 2016 ; SHADBOLT, 2013). Les chiens sont transportés dans de petites cages et suffoquent. Une grande partie d'entre eux meurent avant d'être arrivé dans un autre pays. Le trajet peut durer plusieurs jours.

1.3.3.6. Au Nigéria

Au Nigéria, il a été indiqué que des femmes parcouraient de longues distances à pied avec des chiens malades et cachectiques pour les amener au marché (ELISHA et SOLOMON, 2008). A l'arrivée au marché, les chiens étaient stockés dans des environnements très sales, sans eau et nourriture adéquates, pendant 4 à 7 jours, avant d'être proposés sur les étals du marché.

1.3.4. Vente et prix hors restaurant

1.3.4.1. En Corée du Sud

En Corée du Sud, sur un marché à la criée (qui revend à d'autres élevages, ainsi qu'aux vendeurs et restaurants), on peut acheter un chien type Labrador et le faire abattre et dépecer pour environ 23€ en 2013 (extrêmement bon marché). Les Bergers Allemands, Malamutes et Huskies sont vendus moins cher car leur viande est considérée de moins bonne qualité et donc se vend

moins bien. Pourtant, un éleveur et ancien propriétaire de marché aux enchères explique que les Malamutes et Huskies sont vendus moins chers que les Tosas, mais qu'ils fournissent de bonnes viandes quand même (GARCIA, 2012). Dans des élevages, ces derniers peuvent être vendus abattus et dépecés pour 6,5 à 8€/kg (KANG et KOREANDOGS.ORG, 2013). Les grands chiens sont vendus pour environ 250 à 300 dollars américains, soit 230 à 270€ (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014, 2007), ce qui revient effectivement à environ 8€/kg pour des chiens de 30kg. En 2012, un Golden Retriever était vendu pour environ 160€ mais le prix dépend de la saison (GARCIA, 2012).

En ce qui concerne les lieux de vente de viande de chien, ils sont regroupés dans certains marchés traditionnels, ou à la campagne, ou bien les acheteurs viennent dans les élevages directement.

Certains magasins ont des cages sur leur devanture, affichant les animaux à la vente (cf. [Figure 30](#) et [Figure 31](#)).

Certains marchands peu consciencieux injectent 20% du poids du chien en eau dans les veines des chiens avant la vente (IM *et al.*, 2012) afin de rendre la carcasse plus lourde.

Figure 30 : Cage en devanture d'un vendeur de viande (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2009).

Les chiens n'ont pas assez de place pour tous se coucher. La cage est située en plein soleil, sans abris pour l'ombre. Il n'y a pas d'eau dans la cage. On remarque la balance pour peser la viande sur le haut, à droite de la cage.



Figure 31 : « Chiens jaunes » en vente devant la boutique dans un marché (photographie de l'auteur, 2013).

De l'eau est présente dans la cage. L'ombre est procurée par un seul parasol. Les chiens étaient nourris à partir des restes d'organes des poulets abattus dans les magasins autour, après avoir été bouillis. Un petit réfrigérateur avec des morceaux de viande est présent à droite. Les cordes pour attraper les chiens sont posées sur le haut de la cage.



Le client choisit, soit un chien vivant entier, soit des morceaux de viande déjà préparés et disposés sur les devantures des magasins (cf. [Figure 32](#) et [Figure 33](#)).

Pour les chiens vivants, le client sélectionne un chien, que le vendeur sort de sa cage à l'aide d'une corde autour du cou, et qu'il fait marcher. Le client juge alors de l'état du chien. Si celui-ci ne convient pas, il sélectionne un autre chien. Lorsque le chien convient, le vendeur le mène à l'arrière

du magasin pour l'abattre. Il est rapporté que les chiens sont souvent électrocutés, ou bien leurs cervicales sont brisées, à la vue des acheteurs, des passants, et des autres chiens (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016). Au marché Moran de Séoul, le vendeur électrocute le chien en dehors de la cage, à proximité des autres chiens, à la vue du client (témoignage de l'auteur). Cette procédure permet certainement de rassurer le client : c'est bien de ce chien qu'il va récupérer le cadavre, et non d'un autre déjà mort ou dans un moins bon état à l'arrière du magasin. Le chien électrocuté est ensuite mené à l'arrière du magasin pour préparer sa carcasse.

Figure 32 : Etalage de morceaux de viande et de carcasses entières en vente en devanture du magasin (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014b).

On voit les membres de chien dans le prolongement des morceaux de viande. Les carcasses sont flambées pour faire disparaître les poils. La balance pour la pesée de la viande est située entre les deux. Ici, les morceaux sont empilés sur le réfrigérateur au lieu d'être à l'intérieur.



Figure 33 : Réfrigérateur contenant notamment un demi-chien (photographie de l'auteur, 2013).

Le magasin est étroitement surveillé par le vendeur (sur la gauche de l'image) pour éviter la médiatisation et ses conséquences par les associations de protection animale. La balance pour la pesée est située à l'arrière sur la cage des chiens vivants.



1.3.4.2. En Chine

En Chine, les voleurs de chiens sont en général des personnes sans emploi (ANIMALS ASIA, 2015d). L'une d'elles raconte qu'il avait gagné l'équivalent de deux semaines de travail en 4 heures, en volant 6 chiens, son patron l'ayant gratifié d'un peu plus d'argent pour le motiver. En effet, cette pratique est interdite en Chine, et les voleurs de chien risquent leur vie s'ils se font attraper par la police. Le patron les revend 3 (pour les chiens morts) à 5 (pour les vivants) fois plus cher que ce que les voleurs gagnent.

Entre 2011 et 2014, la viande de chien était revendue environ 1,5 dollar américain par kg au marché noir (XIANG et SUWEN, 2016). La viande de chien est l'une des viandes les moins chères en Chine, contrairement à la Corée du Sud (LANGE, 2014). Le chien est moitié moins cher que le

bœuf ou l'agneau en Chine. Dans le centre de la Chine, le commerce de la viande de chien serait peu lucratif, rapportant environ 4€ par chien vivant (LEGER, 2012). Il arrive que les employés d'abattoir injectent de l'eau dans les carcasses pour augmenter le poids de la carcasse (ANIMALS ASIA, 2015b).

1.3.4.3. En Indonésie

En Indonésie, un chien entier se vend 13 dollars (AKBAR, 2015).

1.4. Méthodes d'abattage et de préparation du cadavre, ou de l'usage des « bonnes pratiques »

1.4.1. En Corée du Sud

En Corée du Sud, l'abattage est généralement réalisé à l'écart des regards, à l'arrière des magasins de marchands, en campagne, ou dans des abattoirs illégaux. En effet, parmi les diverses techniques de mise à mort utilisées, la plupart sont interdites en Corée du Sud selon l'article 7.1. de l'Acte de Protection Animale de 2007 (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2007). Selon cet article, il est interdit d'abattre un animal par des méthodes brutales telle la pendaison, ainsi que de l'abattre en public ou devant un autre animal (cf. [Figure 34](#), [Figure 35](#) et [Figure 36](#)). Il est aussi interdit de provoquer de la douleur chez un animal, en dehors de conditions spécifiées par le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt.

La mise à mort se déroule souvent à la vue des autres chiens (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016), malgré la loi coréenne précisant explicitement qu'il est interdit d'abattre un animal en face d'un autre animal de la même espèce (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2007).

Un témoignage d'un lycéen (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014b) rapporte par exemple que, vivant près d'un élevage de chiens, il se faisait régulièrement réveiller à l'aube par des couinements violents de la part de chiens, laissant comprendre que l'abattage était réalisé à l'aube.

Figure 34 : Mise à mort par pendaison (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).

L'abattage par pendaison à vif est interdit par la loi en Corée du Sud, mais insuffisamment contrôlé, et préféré à l'électronarcose selon les croyances.



Figure 35 : Pendaison en face d'un autre chien (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).

D'après la loi coréenne, il est interdit d'abattre un animal en face d'un autre animal de la même espèce (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2007).



Figure 36 : Un chien s'apprête à être pendu (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).

La machine à droite avec les trous dans la paroi sert à retirer les poils du cadavre. Des poils sont d'ailleurs visibles en-dessous et sont collectés dans les cagettes situées sous la machine.



Les vendeurs pensent que la décharge d'adrénaline libérée dans le corps du chien lors de la douleur à l'abattage donne de meilleures qualités gustatives et médicinales à la viande (plus tendre et avec un pouvoir aphrodisiaque renforcé) ; ainsi prolongent-ils parfois volontairement la torture de l'animal (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016 ; CORRALL, 2002 ; INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014). Une expression coréenne traduit d'ailleurs la douleur provoquée lorsqu'un chien est battu à mort : lorsqu'une personne reçoit des coups sévères, on dit « battu comme un chien un jour de *Bok* » (Les jours de *Bok* sont les jours supposés les plus chauds de l'année pendant lesquels il est de coutume de manger du chien ; THE KOREAN, 2009).

Différentes méthodes sont utilisées pour la torture et l'abattage de l'animal : les chiens peuvent être pendus, électrocutés, bouillis, brûlés à la torche, saignés, ou battus jusqu'à la mort. Les vendeurs battent les animaux à mort car cela permettrait aussi d'éclater les vaisseaux sanguins et de rendre la viande plus rouge (CHO, 2012). Il arrive que les animaux soient brûlés à la torche alors qu'ils sont encore vivants (BBC, 1999a). Les consommateurs pensent que si le chien est étourdi par électronarcose, la viande n'a pas un bon goût. Ils préfèrent ainsi l'abattage par pendaison à vif (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2014b). La loi coréenne interdit pourtant la pendaison, mais à l'arrière des étalages, personne n'est là pour vérifier.

Les deux méthodes d'abattage les plus communes sont la pendaison, où l'animal met en général 10 mn à mourir, et l'électrocution, où le chien meurt en 2 ou 3 mn (KIM, 2007a). De nos jours, l'électrocution est la méthode la plus utilisée, ou l'électrocution en même temps que la

pendaison (IM *et al.*, 2012). L'électrocution est censée être une méthode moins cruelle. En réalité, le matériel utilisé pour l'électrocution n'est pas toujours adapté et ne délivre pas une charge électrique suffisante pour provoquer l'inconscience chez l'animal électrocuté (communication personnelle ; IM *et al*, 2012 ; PARK, 2012). Dans la plupart des cas, il faut deux ou trois contacts avec la tige électrique pour que le chien devienne immobile, et l'électricité cause une douleur extrême. Il arrive que l'animal ne perde pas conscience lorsque la puissance électrique est insuffisante.

La mort peut prendre 30 secondes à arriver, tout comme elle peut se faire attendre jusqu'à 20 minutes, soit une durée variable de torture et d'agonie (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014).

Il a été indiqué que, dans les marchés, étant donné que les chiens doivent être tués et préparés rapidement pour les clients qui attendent, les vendeurs abattent les chiens en général plus rapidement, notamment par l'électrocution, sans passer par la pendaison ; par contre, dans les campagnes, les chiens étant abattus pour la consommation personnelle, la méthode de mort par pendaison et coups jusqu'à la mort est plus fréquente, pour améliorer la qualité de la viande (THE KOREAN, 2009).

Après la mise à mort, l'animal est suspendu et sa fourrure est brûlée à la torche, donnant cet aspect bruni au corps du chien. Ce procédé permet aussi de faire disparaître les lésions de la peau qui sont peu attrayantes pour les acheteurs ; il permet aussi de dissimuler le type de chien ayant été mis à mort. En effet, rien ne ressemble plus à un chien brûlé qu'un autre chien brûlé de la même taille (cf. Figure 37).

Figure 37 : De l'art de duper les consommateurs (PARK, 2012).

A gauche, des Cocker spaniels en attente de se faire tuer. A droite, un Cocker spaniel après avoir été brûlé ; les oreilles ont été coupées pour éviter la reconnaissance de la race par les futurs consommateurs.



En Corée du Sud, il n'existe pas de déclaration ou d'autorisation pour des abattoirs à chiens (IM *et al.*, 2012). La mise à mort des animaux est réalisée à petite échelle à l'arrière des étals des marchands, des restaurants et des magasins d'élixirs, ou lorsqu'elle est réalisée en masse, elle a lieu dans des endroits « spécialisés » dans l'abattage des chiens ou dans des abattoirs à chèvres. Certains consommateurs abattent le chien eux-mêmes. L'abattage coûte entre 8 et 25€ par animal pour un particulier.

1.4.2. En Chine

En Chine, il existe des abattoirs légaux spécialisés où les chiens sont abattus (HU *et al.*, 2008), mais 90% des chiens sont abattus dans des abattoirs illégaux ou en dehors des abattoirs

(marchés, restaurants, points de collecte des chiens pour le réapprovisionnement des restaurants ; ANIMALS ASIA, 2015b), mais les animaux peuvent aussi être abattus dans la rue (ANIMALS ASIA, 2016).

Une vidéo de l'association « Last Chance for Animals », visant à inciter les spectateurs à signer leur pétition contre ces pratiques, mentionne que 9000 à 10 000 chiens par mois étaient abattus dans certains abattoirs (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016). Un abattoir abattant jusqu'à 16 000 à 17 000 chiens par mois a été fermé après les dénonciations par l'association.

L'abattage des chiens dans le restaurant-même est une pratique fréquente (LEGER, 2012), mais il n'est pas forcément réalisé par les restaurateurs. Les chiens y sont abattus immédiatement avant la préparation culinaire. En général, les chiens sont abattus dans les heures ou les quelques jours qui suivent leur arrivée au restaurant (LEGER, 2012).

Parfois, les chiens sont pendus ou électrocutés pour être tués, comme en Corée du Sud (ANIMALS ASIA, 2016).

Dans un abattoir, les chiens déjà abattus sont exposés à la vue des chiens attendant leur tour (cf. Figure 38). Après la mise à mort, les chiens sont plongés dans des bains d'eau bouillante puis déposés dans une machine tournante qui retire les poils (cf. Figure 36 et Figure 39). Après le retrait des poils, les carcasses sont accrochées par la tête à un crochet (cf. Figure 40). Elles sont rincées à l'eau. Une fois vidées, les carcasses sont empilées pour être transportées pour le réapprovisionnement des restaurants et marchés (cf. Figure 41).

Figure 38 : Chiens abattus empilés côtoyant les chiens vivants (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).

Il faut constater l'état sanitaire des sols où gisent les cadavres et les chiens vivants.



Figure 39 : Machine retirant les poils (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).

Cette photographie est tirée d'une vidéo publiée par l'association, pour comprendre le fonctionnement de la machine. Les carcasses visibles sont jetées dans la machine en marche qui consiste en une cuve avec des tiges noires en caoutchouc qui arrachent les poils à leur passage. Les carcasses font des bonds dans la machine à cause de la vitesse de rotation, ainsi les poils sont retirés de toutes parts. On constate le jet d'eau sur la photographie qui permet de rincer les poils retirés.



Figure 40 : Carcasses accrochées par la tête, pas encore vidées (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).

Les carcasses sont rincées une fois accrochées en hauteur.



Figure 41 : Carcasses vidées empilées pour le transport (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).

Les carcasses sont empilées les unes sur les autres.



Lors du festival de Yulin, des chiens sont abattus en public, de manière brutale, et sont parfois battus à mort ou cuisinés alors qu'ils sont encore vivants, d'après les opposants au festival (cf. [Figure 42](#) ; BBC, 2016). Les chiens bouillis encore vivants ne représentent pas la majorité ; ils sont certainement le résultat d'une mise à mort imparfaite qui n'a pas permis au chien de mourir assez vite (ANIMALS ASIA, 2016). La maltraitance réside surtout dans la manière d'attraper les chiens et dans leurs conditions de transport et de mise à mort. Malgré tout, des images très choquantes rappellent l'horreur d'une mise à mort ratée (cf. [Figure 43](#)). En 2016, le gouvernement s'est interposé pour interdire l'abattage en public lors de ce festival (BBC, 2016). Depuis lors, les mises à mort se déroulent dans des abattoirs dans la ville, et les scènes de coups jusqu'à la mort peuvent probablement se perpétuer (LANGE, 2014). Les chiens sont fréquemment battus à mort à la vue des autres chiens attendant leur tour. Dans une vidéo de l'association « Last Chance for Animals » (2016), on voit une mise à mort de plusieurs chiens dans un abattoir de Yulin : la personne passe un lasso autour du cou de l'animal et tape quelques coups sur sa tête avec une barre de métal pour l'assommer. Puis l'animal est égorgé. Ceci se déroule au milieu des autres chiens qui vont se faire abattre juste après. Il est intéressant de commenter cette scène avec le point de vue occidental : l'animal est assommé, ce qui correspond à l'étourdissement que nous réalisons dans nos abattoirs, puis égorgé. La différence est qu'il est déposé à terre et que le sang ne peut s'écouler aussi rapidement que s'il était suspendu, et il est abattu à la vue des autres chiens. Mis à part ce dernier point, cette mise à mort correspond aux critères éthiques français. Les croyances qui menaient les chinois à battre le chien avant la mort pour améliorer le goût de la viande (comme en Corée du Sud) ne semblent plus d'actualité (ANIMALS ASIA, 2016), ce qui est en accord avec la vidéo tournée dans un abattoir par l'association « Last Chance for Animals ». Tout porte à croire qu'à l'heure actuelle, dans les cas où la mort du chien est longue et douloureuse, cela n'est dû qu'à une inefficacité des moyens de mise à mort, et pas à une tentative délibérée de faire souffrir.

Cependant, il est encore possible à l'heure actuelle de trouver des vidéos ou des témoignages montrant que des chiens sont cuits vivants, bouillis vivants, brûlés vivants avec une torche, ou que leur peau est retirée alors qu'ils sont vivants (cf. [Figure 44](#) ; SMITH, 2016). Certains coupent les tendons des muscles des membres des chiens pour qu'ils ne puissent pas s'enfuir.

Figure 42 : Maltraitance publique d'un chien lors du festival de Yulin (TOMLINSON *et al.*, 2015).

Les participants prennent plaisir à maltraiter le chien avant de le tuer. On constate sur cette photographie l'absence de femmes dans ce cas.



Figure 43 : Chien épilé encore vivant

(GAGAH, 2015).

Le chien tente de sortir du pot.



Figure 44 : Un chien est cuit vivant en Chine (SMITH, 2016).

Cette image d'horrible cruauté animale montre un chien cuit vivant (sinon l'homme n'aurait pas besoin de le maintenir dans le pot).



1.4.3. Au Vietnam

Au Vietnam, les chiens sont maintenus dans des cages très petites pour restreindre leurs mouvements et augmenter leur stress (SHADBOLT, 2013), puis les animaux sont battus à mort et sont égorgés en face des autres animaux. Parfois, leur peau est retirée alors qu'ils sont vivants.

1.4.4. Aux Philippines

Aux Philippines, les chiens sont battus, puis égorgés, et leur fourrure est brûlée avec une torche (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016).

1.4.5. En Indonésie

En Indonésie, les chiens sont assommés par des coups de bâton sur le crâne après avoir été saisis par un lasso. Leur fourrure est brûlée, mais il arrive que des chiens ne soient pas encore morts lorsqu'ils sont brûlés, comme en témoigne une vidéo postée sur Youtube (cf. Figure 45 ; ONEHEART1983, 2014).

Figure 45 : Chien brûlé à la torche (ONEHEART1983, 2014).

Dans la vidéo, on se rend compte que le chien est encore vivant lorsqu'il est brûlé.



1.4.6. En Polynésie française

En Polynésie, le chien est mis à mort par strangulation avec une corde, et la nuque est brisée ; ainsi la mort est plus rapide et cela évite donc d'éveiller les soupçons du voisinage (MALLOL, 2010). Il peut également être tué à coups de bâtons sur le museau en le maintenant par la nuque ; ou encore, mis dans un sac pour ensuite être noyé (GAROT, 2016). Le cadavre est ensuite plongé dans de l'eau bouillante quelques minutes, ou bien de l'eau bouillante est versée sur l'animal pour détacher les poils plus facilement en les grattant avec un couteau (MALLOL, 2010). Le reste des poils est brûlé avec un chalumeau appliqué sur tout le corps. Ensuite l'animal est éventré pour récupérer le sang et les viscères qui serviront à l'élaboration de la sauce de cuisson, ainsi que le cœur et le foie. Le préparateur évite que les parties consommées ne soient polluées par l'urine ou la salive de l'animal.

La tête, les pattes et la queue sont tranchés et jetés, et le sang est récupéré dans un récipient. La carcasse est alors parfois fumée au-dessus d'un feu afin de faire rougir la peau sans cuire pour autant la chair.

A l'heure actuelle, l'abattage doit être réalisé, d'après la loi en vigueur, après étourdissement et sans souffrance inutile.

1.4.7. Au Nigéria et au Congo

Au Nigéria, certains chiens sont battus à mort ou étranglés à l'aide de fils de fer enroulés autour de leur cou (ELISHA et SOLOMON, 2008). Les autres sont pendus à des arbres ou des poteaux en métal. Les chiens trop gros et vigoureux ou trop agressifs sont tenus par les membres pelviens et leur tête est écrasée contre un mur ou un arbre. Pour les chiens peu agressifs ou de corpulence plus facilement manipulable, ils sont maintenus au sol et égorgés à l'aide d'un couteau.

Les carcasses sont habituellement préparées, soit en brûlant leur peau avec du kérozène, soit en les plongeant dans de l'eau bouillante.

Au Congo, selon SIMOOONS cité par MILLIET, chez les tribus de la province du Bas-Congo dans l'Ouest du pays, une méthode de mise à mort des chiens consistait à briser les membres du chien puis le laisser geindre (MILLIET, 1995).

1.5. Modes de consommation, lieux et recettes

1.5.1. En Corée du Sud

En Corée du Sud, les restaurants se situent dans des marchés ou dans des petites rues. Les plats à base de chien sont habituellement consommés avec du soju, un alcool de riz coréen. La carcasse est cuite en entier pendant 24 heures avant d'être servie (RAMSTAD, 2008).

Un total de 22 assaisonnements ont été décrits dans la littérature coréenne entre 1670 et 1943, dont la fréquence est citée en ordre décroissant : huile et sauce soja, poudre de graines de sésame, poivre, vinaigre, poudre de piment rouge, huile de sésame (KIM, 1989)...

1.5.1.1. Soupe de chien et viande cuite

La viande peut être préparée en ragoût, appelé *Bosintang* (ou *Gaejangguk*, *Meongmeongtang* ou *Yeongyangtang*, cf. [Figure 46](#)), coûtant entre 8 et 10€ (KIM, 2007a ; POTTS, 1998). La viande peut être aussi préparée sous une autre forme de ragoût, appelé *Gaegogi Jeongol*, avec moins de liquide. La viande peut aussi être servie bouillie (*Gae Suyuk*, cf. [Figure 47](#)), ou cuite à la vapeur avec de la ciboulette coréenne et d'autres légumes mélangés à des épices (*Gaegogi Muchim*). Parfois la peau est servie à part en complément du repas (cf. [Figure 48](#)) (GARCIA, 2012). Parfois, des morceaux déjà cuits sont disposés à l'avant des restaurants (cf. [Figure 49](#)).

Quel goût a la viande de chien ? Elle est décrite comme ayant un goût proche de la viande de chèvre, ou comme de la viande de bœuf maigre, avec son propre arôme (THE KOREAN, 2009).

Figure 46 : Soupe de chien appelée *Bosintang*, *Gaejangguk*, *Meongmeongtang*, ou encore *Yeongyangtang* (photographie de l'auteur, 2014).

Les morceaux sont bouillis de longues heures et le bouillon aussi, mijoté avec les os ; de nombreux épices sont ajoutés, notamment de la poudre de graines de sésame et du piment.



Figure 47 : Plat de *Gaesuyuk* (source : <http://blog.daum.net/ggdzz/7804514>).

Présentation de viande bouillie dans ses herbes et épices, ces derniers permettant de diminuer l'odeur de viande lors de sa consommation.



Figure 48 : Peau de chien (GARCIA, 2012).

La peau est parfois entièrement retirée (après la mort) pour être ensuite servie dans des petits plats en complément du reste du repas.



Figure 49 : Etalage de viande cuite de chien devant un restaurant (photographie de l'auteur, 2013).
La viande peut être consommée cuite et découpée, sans soupe.



1.5.1.2. Elixir : Gaesoju

Le chien peut être consommé sous forme d'eau de vie, appelée « *Gae Soju* » (개 소주), ou encore « *Dog Elixir* » (cf. [Figure 50](#)). Cela correspond à du jus de chien entier mélangé avec du gingembre, des marrons, des noix de jujube et d'autres ingrédients. Les organes cuits avec la viande de chien et les épices sont identifiés comme étant le foie, les poumons et le cœur, en plus d'autres parties non identifiables sur la photo (cf. [Figure 51](#)). Les organes sont disposés au fond du pot, pour que, lors de la cuisson, ils soient brûlés et non le reste de la préparation disposée par-dessus, d'après l'auteur de la photographie (ANONYME 6, 2010). La préparation est cuite dans de grandes cuves (cf. [Figure 52](#) et [Figure 53](#)) pendant 6 heures (PODBERSCEK, 2009), puis pressée, et le liquide récupéré constitue le *Gaesoju*.

Cette boisson est préparée dans des boutiques nommées *Geongangwon* (entendre par là « *Health Food Center* ») (cf. [Figure 54](#) et [Figure 55](#)). Ces boutiques sont, ironiquement, déclarées auprès du ministère coréen de la santé et de l'association coréenne des produits artisanaux d'extraction pour le bien-être (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014).

Figure 50 : Gaesoju (source : http://달팽이건강원.kr/front/php/category.php?cate_no=25).

Un sachet correspond à une dose de jus. Une boîte de 60 sachets était vendue environ 190€ sur ce site (250 000 wons).



Figure 51 : Organes de chien déposés au fond du pot lors de la préparation de Gaesoju (ANONYME 6, 2010).

Les organes sont déposés au fond du récipient pour que, lors de la cuisson, ils soient brûlés et pas le reste de la préparation disposée au-dessus. On identifie ici à minima le foie, le cœur et les poumons.



Figure 52 : Méthode de préparation du Gaesoju dans les Geongangwon (ANONYME 7, 2015).

1 : Les ingrédients composant le Gaesoju sont un chien entier cru, abdomen vidé, avec de l'ail, des noix de jujube, des graines de sésame, et des haricots noirs.

2 : Le tout est disposé dans un pot, y compris le foie et d'autres organes disposés en dehors de la carcasse (sur le dos sur cette photo).

3 : Aspect du contenu après cuisson.



Figure 53 : Méthode de préparation du Gaesoju artisanal (ANONYME 7, 2015).

- 1 : Une première couche d'épines de pin est répartie dans le pot. Par-dessus, on y dépose la viande avec les épices, puis on redépose une couche d'épines de pin.
- 2 : On dépose sur l'ensemble ce récipient à trou, qui permet de laisser s'échapper la vapeur du mélange.
- 3 : Aspect après la cuisson.
- 4 : Extracteur préparant les sachets de Gaesoju
- 5 : Sortie des sachets de Gaesoju fraîchement préparés.



Figure 54 : Geongangwon : boutique préparant les jus alcoolisés de chien type eau de vie (gae-soju) (photographie de l'auteur, 2013).

Cette boutique offre aussi la possibilité d'abattre les animaux, de préparer des cadavres et de faire des soupes.

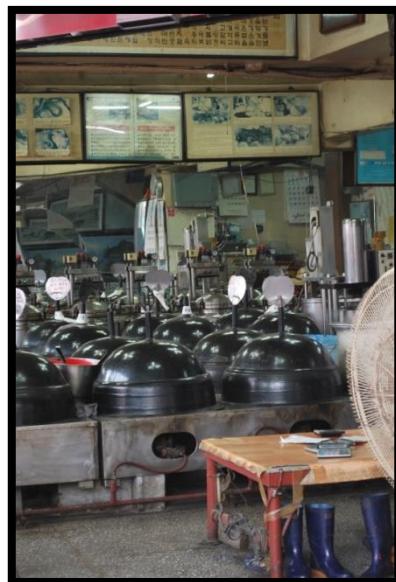


Figure 55 : Cuves à pression pour la fabrication de l'élixir de chien (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014).

L'inscription sur la porte signifie que l'élixir peut être réalisé à base de chat dans cette boutique.



Quatre-vingt-dix pourcents de la viande utilisée pour confectionner l'eau de vie de chien était de la viande de mauvaise qualité, c'est-à-dire qu'elle provenait de chiens de type Husky et Berger Allemand, mais ces boutiques les utilisent volontiers pour la fabrication de cette boisson car ces chiens sont grands, donc ils procurent une grande quantité de viande par individu (KANG et KOREANDOGS.ORG, 2013).

Un chien de 20 kg permet la production d'environ 100 à 120 petits sachets de *Gaesoju* (ANONYME 7, 2015). Une boîte de 60 sachets de *Gaesoju* revient à environ 190€ sur internet (http://달팽이건강원.kr/front/php/category.php?cate_no=25).

1.5.2. En Chine

En Chine, Guangzhou, à 2 heures de Hong-Kong, est considérée comme la capitale du chien dans le monde gastronomique (HOPKINS, 2014). Dans le centre de la Chine, la cynophagie n'a lieu que de novembre à janvier (LEGER, 2012), et on ne peut apparemment pas trouver de viande de chien sur les marchés et dans les restaurants en dehors de cette période ; pourtant, cette zone est connue pour être une des régions les plus actives dans le commerce de chien de boucherie.

Les chiens utilisés de force dans le circuit de l'industrie de la viande vont donner deux types de viandes : les chiens morts et les chiens vivants. Les chiens morts ou les carcasses congelées n'ont pas bon goût (ANIMALS ASIA, 2015d), et ils sont généralement utilisés dans les produits emballés vendus en supermarché. Parmi les chiens congelés, 95% seraient de mauvaise qualité (autrement dit morts avant l'abattage et la préparation de la carcasse). Les chiens morts revendus en morceaux découpés et emballés permettent aux vendeurs de réaliser un profit élevé, mais cette pratique est risquée car les vendeurs peuvent se faire arrêter pour la revente de chiens morts. Cela constitue en effet un « crime de production et de vente de nourriture toxique et dangereuse », car certaines de ces carcasses proviennent notamment de chiens empoisonnés. Il a été rapporté qu'il est possible de distinguer au goût si la viande provient d'un chien abattu ou mort avant l'abattage.

La viande peut être consommée dans les restaurants ou les festivals (cf. Figure 56), ou achetée dans les marchés (cf. Figure 57).

Figure 56 : Un restaurateur cuisine du chien (COOPER, 2012).
Une grande casserole permet de faire revenir du chien en sauce.



Figure 57 : Un membre thoracique est pesé dans un marché (COOPER, 2012).
Dans ce marché en Chine, ce membre est pesé pour déterminer son prix de vente.



1.5.3. Au Vietnam

Dans le centre du Vietnam, la cynophagie représente une mode récente, et de nombreux restaurants ont ouvert dans les 15 dernières années (AVIELI, 2011a). Les rares anciens restaurants étaient dissimulés derrière des buissons ou sur des petites routes en périphérie des centres urbains et portaient un nom cachotier type *Thit Cay* (signifiant « viande de renard », un euphémisme pour signifier « viande de chien »). Les restaurants récents ne se cachent plus et se nomment *Thit Cho* (« viande de chien ») (cf. Figure 58). Ces restaurants, localisés près d'une rivière, d'une plage, ou en bordure de ville, proposent une terrasse et vendent les plats avec de l'alcool local et importé. La clientèle est surtout composée de groupes d'hommes souvent alcoolisés, bruyants, agressifs et malpolis, mais quelques couples ou familles s'y rendent aussi (AVIELI, 2011a). La viande de chien est servie à prix élevé dans ces restaurants.

Figure 58 : Chiens proposés à la vente dans un marché de Hanoï au Vietnam (WERTHEIM *et al.*, 2009).
La peau est dorée à la torche.



1.5.4. Aux Philippines

Aux Philippines, beaucoup de chiens sont mangés crus et il n'y a pas d'informations disponibles sur les préparations culinaires (WALLERSTEIN, 1999).

1.5.5. En Polynésie française

En Polynésie, la carcasse de chien est découpée et la viande désossée (MALLOL, 2010). Cette dernière est cuite dans une marmite pour lui faire « perdre son eau », et cette « eau » est récupérée, écumée et mise de côté. Aux morceaux de viande sont ajoutés du gingembre frais, des feuilles de citron, de la peau de citron et parfois d'orange séchée, et un peu de sel. Le tout est mélangé et cuit entre 15 et 60 mn. Ensuite, on y ajoute l'eau écumée ainsi qu'un mélange d'anis

étoilé broyé. Le tout est porté à ébullition, puis le feu est de nouveau baissé et le sang du chien est ajouté pour lier la sauce ainsi obtenue. L'assaisonnement est rectifié selon la volonté du cuisinier. Le plat est cuit jusqu'à 2 heures, ainsi la sauce est liée et la chair de l'animal a pris une couleur rouge sombre.

Des vendeurs passent de maison en maison à Tahiti pour proposer des plats à base de viande de chien, en évitant soigneusement les habitations des Européens. Parfois, les personnes intéressées connaissent un fournisseur de viande de chien qui est dans tel ou tel quartier. Le plat à base de chien est constitué de viande de chien cuite dans son sang, agrémentée de gingembre et accompagnée de riz. Un préparateur témoigne qu'il apporte les plats préparés à 50% de ses clients, et que l'autre moitié de ses clients viennent directement à lui pour s'approvisionner (GAROT, 2016).

1.5.6. Au Nigéria

Au Nigéria, la viande de chien est généralement blanchie et fumée (GARBA *et al.*, 2013).

1.5.7. En Suisse

En Suisse, la consommation de viande canine a lieu chez les personnes qui ont préparé leur viande eux-mêmes et il n'existe pas de restaurant vendant des plats à base de chien.

La viande peut être consommée séchée (JOBIN, 2012). Un paysan d'Appenzell précise que, « servie comme viande séchée, personne ne remarque que c'est de la viande de chien », et que « c'est un snack bien apprécié pour la pause » (JOBIN, 2012). La viande peut aussi être préparée en saucisses (KADDOURI, 2014), et la graisse est aussi utilisée (LEPARISIEN, 2014). Le chien peut être consommé chiot, et dans ce cas, la chair se consomme fumée, en salami ou en goulash (MILLIET, 2006).

1.6. Risques associés à la consommation de viande de chien

1.6.1. Risques liés aux corticoïdes et antibiorésistances

En tout premier lieu, il convient de rappeler que, en Corée du Sud, les chiens sont généralement élevés, puis transportés, dans des conditions environnementales générant du stress. L'attente dans les cages avant l'abattage, et l'abattage en lui-même selon le type d'abattage utilisé, génèrent un stress fort juste avant la mort. Il a été montré que les chiens de laboratoire, donc supposés en conditions stressantes, présentaient des taux élevés d'hormones stéroïdes, d'adrénaline et de corticoïdes dans leur viande, et que la consommation, par des rats, de la viande de chiens abattus en conditions stressantes, induisait une diminution de l'activité sexuelle des rats, ainsi qu'une légère diminution de la taille de leurs organes sexuels (PUTZKOFF *et al.*, s. d.). La consommation de viande de chien, contenant des taux élevés d'hormones stéroïdes, d'adrénaline et de corticoïdes, est associée à une diminution de la puissance sexuelle chez le consommateur (PUTZKOFF *et al.*, s. d.), ce qui va donc à l'encontre des croyances associées à la viande canine.

Les restaurants vendant des plats à base de chien ont été interdits à Séoul en 1988 (AGENCE FRANCE PRESSE, 2008), mais cette interdiction reste ignorée, et elle n'est pas soumise à des contrôles réguliers de la part du gouvernement. En effet, la viande de chien n'est pas considérée par la loi comme un produit alimentaire en Corée du Sud. Il n'existe donc aucune règle concernant l'abattage et le commerce de cette viande (AGENCE FRANCE PRESSE, 2008). Les élevages de chiens sont référencés comme des élevages d'animaux de rente comme les autres filières, et il n'existe pas de législation spécifique aux élevages de chien. Le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture, de la Forêt et de la Pêche en Corée n'a pas d'autorité de contrôle sur ces marchés, car bien que les chiens soient classés en tant qu'animaux de rente, ils ne figurent pas sur la liste qui spécifie les animaux destinés à la consommation (KANG et KOREANDOGS.ORG, 2013). L'absence de législation et de contrôles dans les élevages permet aux éleveurs d'utiliser des

antibiotiques quotidiennement, sans prescription, et à des doses surélevées (d'après un article de 2011 du journal *Hankook Ilbo* cité par IM *et al.* (2012) et KOREANDOGS.ORG (2011a)), et ce, malgré l'interdiction de mélanger des antibiotiques aux aliments pour animaux datant de juillet 2011 (HYAMS, 2015). Il en est de même pour les stéroïdes (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014). L'absence de législation et de contrôles conduit à une utilisation de ces chiens en tant que produit carné sans contrôle sur les temps d'attente pour les médicaments, et les temps d'attente viande ne sont pas recherchés pour les chiens. La consommation de la viande de chien n'a donc aucune garantie sanitaire pour le consommateur, et cette viande peut contenir des résidus antibiotiques à doses anormales, voire des antibiotiques proscrits pour les animaux de rente. Une enquête menée par l'Institut de Recherche sur la Santé Publique et l'Environnement a permis de conduire des tests de contrôle de qualité sur la viande de chien provenant des bouchers du marché Moran, dans la banlieue de Séoul. Ces tests ont révélé des traces d'antibiotiques excédant les limites standards de sécurité (HYAMS, 2015). D'ailleurs, il est intéressant de noter que l'antibiorésistance chez les humains est déjà particulièrement élevée en Corée du Sud, par rapport aux autres pays (IM *et al.*, 2012), et qu'elle est suspectée de découler de l'usage des antibiotiques dans les élevages. Ainsi, dans une étude de 2003, lorsqu'on analyse le ratio de la quantité d'antibiotiques utilisée par tonne de viande, la Corée du Sud présente un ratio de 0,72 contre 0,24 aux Etats-Unis et 0,04 en Norvège. La sécurité du consommateur cynophage n'est donc en aucun cas garantie, ce dernier pouvant être exposé à des doses toxiques d'antibiotiques et de stéroïdes (AGENCE FRANCE PRESSE, 2008 ; INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014)).

De même, en 1998, deux hommes ont été arrêtés parce qu'ils étaient suspectés de revendre des carcasses de chiens issus d'expérimentations médicales à des restaurants (BBC, 1999b).

1.6.2. Risques bactériologiques

Comme pour les conditions d'élevage, l'abattage des chiens n'est pas non plus soumis aux contrôles vétérinaires en Corée du Sud (AGENCE FRANCE PRESSE, 2008). Comme vu précédemment, il est fait par des particuliers, et ni les conditions d'abattage et de dépouillement, ni la carcasse ne sont contrôlés par un expert. Les viandes non salubres peuvent ne pas être reconnues par les particuliers réalisant l'abattage, ou ignorées au profit du gain monétaire qui accompagne la vente de la carcasse. D'ailleurs, un éleveur de chien raconte sa technique pour faire de bonnes affaires dans une vidéo (KOREANDOGS.ORG, 2011b) : il achète à très bas prix des chiens présentant des problèmes de peau, qui ont donc un aspect dégoûtant pour les consommateurs, et les abat puis brûle leur fourrure avec une torche. L'effet de la torche fait disparaître les lésions de peau et il peut alors sans problème vendre les carcasses à un prix normal. « Problème réglé ! », dit-il.

La viande vendue peut contenir des bactéries telles des Salmonelles, des Staphylocoques, des Leptospires, des Brucelles (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016). L'Institut de Recherche sur la Santé Publique et l'Environnement a conduit des tests de contrôle de qualité sur 17 morceaux de viande de chien provenant des bouchers du marché Moran dans la banlieue de Séoul (HYAMS, 2015 ; KOREANDOGS.ORG, 2011a). Ces tests ont révélé que, sur 7 des 17 morceaux étudiés, la viande était porteuse de bactéries potentiellement zoonotiques tels que les Staphylocoques et les bactilles du côlon, dans des valeurs au-dessus des limites standards acceptées en Corée du Sud. Il est rapporté que la consommation de viande de chien a pu être mise en cause dans la recrudescence des cas d'infection à Salmonelles et à Staphylocoques en Corée du Sud (RAMSTAD, 2008). D'ailleurs, dans une interview, le Dr. OH précise que les Salmonelles peuvent, dans certains cas, survivre à la cuisson par eau bouillonnante ou à la cuisson à la vapeur, donc que la consommation de ces viandes peut causer des maladies chez les consommateurs (KOREANDOGS.ORG, 2011b).

De même, des éleveurs racontent qu'ils vendent des chiens morts de maladies contagieuses (dont on ne peut pas exclure que certaines soient zoonotiques) (KOREANDOGS.ORG, 2011b). En effet, ils expliquent que, lorsque tout un lot de chiens meurt de maladies contagieuses, ils le congèlent, et « tant qu'ils ne sont pas sous traitement, il n'y a pas de risque à les manger ». Ils conservent ces carcasses au congélateur et les vendent lorsqu'un client a besoin d'une livraison express : ils le décongèlent alors pendant la nuit dans de l'eau pour la livraison du lendemain.

Les règles d'hygiène des abattoirs ne sont pas suivies, les carcasses gisent au sol dans certains abattoirs en Chine (cf. [Figure 59](#)). Après l'égorgement, elles ne sont pas suspendues la tête en bas, ce qui ne permet pas au corps de se vider suffisamment rapidement de son sang pour éviter la translocation de bactéries. De même, dans les restaurants chinois, les règles d'hygiène ne sont pas toujours suivies (cf. [Figure 60](#)).

Figure 59 : Carcasses sur un sol sale (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).

Le sol est recouvert d'une eau boueuse et les carcasses bouillies dont le poil a été retiré, reposent sur ce sol.



Figure 60 : Carcasses en attente d'être cuisinées à l'arrière d'un restaurant (COOPER, 2012).

Les carcasses à cuire sont « conservées » à même le sol, à l'air libre et sans réfrigération.



© Imagine China/ Caters News

1.6.3. Risque de contamination virologique (rage)

Le risque de contamination par la rage n'est pas négligeable. Les conditions de détention et de transport des chiens peuvent engendrer des réactions de peur et d'agression de la part des chiens envers les manipulateurs, qui sont donc directement exposés à la rage par le risque élevé de morsure

(WIWANITKIT, 2014). La promiscuité des chiens dans les cages et leurs conditions de vie augmentent aussi les possibilités de transmission du virus rabique par morsure entre congénères ou contaminations *via* les plaies et les muqueuses, augmentant de manière concomitante le risque de transmission de la rage aux manipulateurs de ces chiens (HAMBOLU *et al.*, 2014). Toutes les personnes impliquées dans la filière viande canine sont donc prédisposées à la contamination lorsqu'elles manipulent les chiens et leur viande sans équipement adéquat et sans matériel de protection, comme cela est réalisé au Nigéria (cf. Figure 61) (OTOLORIN *et al.*, 2012). Il est indiqué qu'il existe un risque de contamination par contact des fluides provenant des carcasses des chiens contaminés ainsi que par contact avec leurs tissus nerveux, si ces produits rentrent en contact avec l'humain manipulateur *via* sa peau abrasée ou *via* ses muqueuses ou ses yeux (GARBA *et al.*, 2013 ; WALLERSTEIN, 1999 ; WERTHEIM *et al.*, 2009). Dans une étude réalisée par l'Université de Calabar au Nigéria en 2012, sur les neufs patients humains infectés de rage, la contamination rabique de huit d'entre eux était liée de manière directe ou indirecte à l'industrie de la viande de chien (EKANEM *et al.*, 2013). De plus, jusqu'à 28% des chiens abattus pour la consommation humaine au Nigéria sont contaminés par le virus rabique, et aucun des bouchers interrogés dans l'étude n'était vacciné contre la rage (GARBA *et al.*, 2013). Dans une autre étude menée au Nigéria sur 160 personnes impliquées dans l'industrie de la viande de chien et/ou cynophages, 23% ne savaient pas que le chien était une source commune de rage au Nigéria, et 34% des personnes interrogées ne savaient pas que les humains pouvaient être infectés de rage (ODEH *et al.*, 2013). De plus, près de 69% des personnes ne connaissaient pas suffisamment les signes cliniques évocateurs d'atteinte rabique.

Dans une étude de 2013, réalisée sur 8 centres d'abattage de chiens au Nigéria, sur un total de 100 échantillons de salive et de cerveau récoltés sur des animaux d'apparence saine, 5% se sont révélés positifs au virus rabique, et 95% des bouchers se faisaient mordre pendant l'abattage. Parmi ces bouchers mordus, 73% utilisaient des méthodes traditionnelles pour se soigner, et seulement 28% disaient se rendre dans un hôpital pour obtenir un traitement adéquat (MSHELBWALA *et al.*, 2013).

Figure 61 : Un boucher abat un chien au Nigéria (MSHELBWALA *et al.*, 2013).

Il musèle la gueule du chien avec sa main, sans moyen de protection si ce n'est un lasso pour tenir le cou du chien. Le risque de morsure est évidemment très élevé.



De même, l'Institut National de l'Hygiène et de l'Epidémiologie du Vietnam a mené une étude dans les abattoirs de Hanoi en 2007 et a démontré que, parmi les chiens malades de ces abattoirs, 20% étaient atteints de rage, d'après NGUYEN *et al.* (2008) cité par WERTHEIM *et al.* (2009).

Tout comme au Nigéria, l'abattage des chiens a aussi été rapporté comme étant un risque pour la transmission du virus rabique aux Philippines et en Chine (AGUILAR, 2008 ; HU *et al.*, 2008 ; SONG *et al.*, 2009 ; WALLERSTEIN, 1999). D'ailleurs, la ville chinoise de Yulin, où a lieu le festival de viande de chien, fait partie des 10 villes présentant le maximum de déclarations de

contraction de rage humaine en Chine (XIANG et SUWEN, 2016). D'autre part, les personnes dont le commerce de viande de chien représentait plus de 95% de leur activité à Chongqing, dans le centre de la Chine, étaient moins souvent mordues que les autres (LEGER, 2012) ; cela révèle que l'habileté à la manipulation des chiens diminue le risque de morsure et donc de transmission de la rage.

De plus, il est important de noter que, si le chien est cuit, le virus rabique est détruit, mais certaines populations mangent le chien cru, comme aux Philippines, ce qui augmente le risque de contamination (WALLERSTEIN, 1999).

1.6.4. Risques liés à la trichinellose

En Chine, la consommation de viande de chien crue ou pas assez cuite est responsable d'épidémies de trichinellose humaine (CUI et WANG, 2001 ; LIU et BOIREAU, 2002 ; WANG *et al.*, 2006). En effet, la recherche de larves de *Trichinella* ne fait pas partie de la liste des contrôles sanitaires à réaliser sur les viandes de chien (WANG *et al.*, 2006), bien que le contrôle systématique des langues de chiens soit réalisé dans certains abattoirs (LIU et BOIREAU, 2002). De plus, les larves de *Trichinella* présentes dans les carcasses de chien en région Nord-Est de la Chine sont souvent hautement résistantes à la congélation, et une température à -20°C pendant 15 jours ne suffit pas à détruire les larves. En effet, *T. nativa* s'avère être particulièrement résistante à la congélation lorsqu'elle se trouve sous sa forme de larve dans les muscles de l'hôte (MURRELL *et al.*, 2000), et elle a été identifiée chez des chiens en Chine (XU *et al.*, 1997). La prévalence de la trichinellose canine en Corée du Sud n'est pas connue (IM *et al.*, 2012).

1.6.5. Risques liés à la dirofilariose

La transmission de la dirofilariose d'origine canine (*Dirofilaria immitis*) par voie orale à l'homme n'a pas été démontrée. Cependant, l'Homme est un hôte accidentel pour *Dirofilaria immitis*, transmis par les moustiques (MONTOYA-ALONSO *et al.*, 2011 ; SHAW et DAY, 2005 ; THEIS, 2005), et les humains sont plus fréquemment atteints de dirofilariose dans les zones à forte prévalence de dirofilariose canine (THEIS, 2005). Les élevages de chiens en Corée du Sud sont peu soumis aux prophylaxies contre la dirofilariose, et ils présentent une prévalence élevée pour ce parasite d'après SUH and YOUNGWOO (2001) cités par IM *et al.* (2012). Dans les élevages aux alentours de Séoul, sur 165 chiens testés, 20% étaient atteints de dirofilariose. Bien que l'infestation à *D. immitis* se traduise généralement chez les humains par des lésions parasitiques bénignes (LEE *et al.*, 2010), le problème réside dans le fait que ces lésions peuvent être confondues avec d'autres maladies plus graves et engendrer l'utilisation de méthodes diagnostiques et thérapeutiques non nécessaires (NARINE *et al.*, 1999 ; SHAW et DAY, 2005 ; THEIS, 2005).

La gestion des élevages de chiens présente donc un risque de santé publique pour les personnes vivant autour des fermes et des marchés de chiens.

1.6.6. Risques associés aux métaux lourds

Pour terminer la liste des risques liés à la viande canine, il faut préciser que des doses élevées de métaux lourds (plomb, arsenic, cadmium) ont été détectées dans la viande de chien (IM *et al.*, 2012). Il est supposé que ces métaux lourds sont accumulés *via* les restes de nourriture et la nourriture bas de gamme (restes d'abattoirs et des chaînes de préparation des poissonneries) donnés aux chiens. Dans un échantillonnage de 14 produits dérivés de chien collectés dans les restaurants de Séoul en 2008, quatre d'entre eux se sont révélés contenir des métaux lourds. Dans une autre étude portant sur 79 échantillons de chiens, quatre d'entre eux étaient contaminés par du plomb à une valeur de 0,5 ppm, alors que la valeur internationale maximale acceptable est de 0,4 ppm. Il va sans dire que ces métaux s'accumulent ensuite dans l'organisme du consommateur situé en fin de chaîne alimentaire.

1.6.7. Une fraude dangereuse

Pour l'anecdote, il a été rapporté en Chine que certains morceaux de viande provenaient de chiens empoisonnés et que ces morceaux contenaient donc du cyanure (XIANG et SUWEN, 2016), présent à des doses suffisantes pour causer la mort du consommateur.

2. Evolution des pratiques au cours du temps

2.1. Historique d'évolution du choix ou du rejet de la cynophagie

2.1.1. En Corée du Sud

Les associations de protection animale coréennes relatent que la viande de chien n'était pas une tradition culinaire en Corée du Sud, même lors des temps les plus durs : elle était consommée en dernier recours pour éviter de mourir de faim (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014 ; communication personnelle, 2014). La cynophagie a été rapportée en Corée du Sud comme étant marginale et présente depuis le Néolithique (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014). Lors des famines pendant la guerre de Corée (1950-1953), cette pratique s'est développée pour lutter contre la faim, plutôt dans les classes sociales pauvres (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014) (et communication personnelle). Il est rapporté aussi qu'elle n'était consommée que par les populations les plus démunies (THE KOREAN, 2009).

En fait, les informations sont contradictoires : selon Ramstad (2008), il y a près d'un siècle, lorsque la Corée était encore un pays pauvre, fermé et encore très largement agraire, le chien était plus communément consommé que le bœuf par exemple. En effet, le bœuf était utilisé en premier lieu pour les travaux de traction, et le peuple pouvait même être pénalisé s'il en consommait. Selon d'autres auteurs, la cynophagie a une longue histoire en Corée du Sud, et n'est pas uniquement liée aux populations les plus pauvres ou aux périodes de famines (ANN, 1999, 2003a ; KIM, 1989, 2007a ; SIMOONS, 1978 ; WALRAVEN et CWIERTKA, 2002).

En Corée du Sud, les restaurants de Séoul vendant des plats à base de viande de chien sont théoriquement illégaux depuis les jeux Olympiques de 1988, mais cette interdiction est restée ignorée (AGENCE FRANCE PRESSE, 2008), d'autant plus que le statut légal ambigu du chien en Corée du Sud n'interdit pas de manger sa viande (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2007). Sa consommation n'est pas illégale, elle n'est pas réglementée. Les propriétaires de ces restaurants ont continué à servir du chien, retirant parfois leur publicité sur leur devanture. Même sans signe indiquant l'offre de plats à base de chien, les clients continuent à se rendre dans ces restaurants. Parfois, ces restaurants ont un nom en lien avec la Corée du Nord, où la cynophagie est aussi commune, selon une propriétaire de ce type de restaurant (RAMSTAD, 2008).

En réalité, seule une petite partie de la population coréenne consomme du chien (CHO, 2012). Cela concerne, à l'heure actuelle, en majorité des hommes de classe moyenne à élevée et d'âge moyen (CHO, 2012). Selon les études, le nombre de Coréens ayant goûté la viande de chien au moins une fois représente entre 30 et 60% de la population, d'après KARA cité par KOREANDOGS.ORG (2012a).

La médiatisation générée autour de la cynophagie en Corée du Sud lors de l'organisation des jeux Olympiques a peut-être même conduit à un engouement pour cette pratique, par réaction contre les critiques, ou par simple curiosité culinaire pour les non-initiés.

De plus, le développement très rapide de la société coréenne dans les années 80 a conduit la cynophagie et ses croyances, qui restaient encore marginales auparavant, à une expansion forte, créant un marché florissant (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014). On retrouve cette expansion à la fin du XX^{ème} siècle, via la création d'une chaîne de restaurants servant du chien, qui a ouvert 10 restaurants en 2 mois (ANON, 1997). Cette chaîne avait été dénommée « McDog », et s'affichait en concurrence avec la chaîne américaine McDonald, pour revaloriser la nourriture traditionnelle de Corée face à l'occidentalisation du pays. Il y même eu un festival de viande de chien le 3 octobre 2003 à Seocheon, sur la côte ouest du pays, selon le magazine *Seoul Searching* (PODBERSCEK, 2009) : lors de ce festival, la viande de chien était vendue et mise en valeur, tout comme une grande variété de produits dérivés du chien tels que du vin de chien, ainsi

que de la crème, de l'essence (parfum), et de l'émulsion à l'huile de chien. Le Dr. Ann Yong-Geun, du département Nutrition de l'université de Chungcheong, avait fait produire divers produits à base de chien, dont de la sauce soja contenant de la viande canine hydrolysée (par des protéases), du kimchi (chou chinois fermenté et pimenté) conservé avec de la viande de chien hydrolysée, de la mayonnaise avec de la matière canine, des boites de conserve au chien, et des sucreries de viande de chien. Des photographies de ces objets sont d'ailleurs visibles sur le site du Dr. Ann (cf. [Figure 62](#), [Figure 63](#) et [Figure 64](#)) (ANN, s. d.). Des recettes sont citées en exemple, parmi de nombreuses autres, sur la version traduite du site : « Mayonnaise de viande de chien : le procédé à suivre est le même que la mayonnaise classique mais en y incluant de la viande de chien décomposée (autrement dit hydrolysée) dans les ingrédients (vinaigre, huile et oeufs + viande de chien) », ou encore « Vin de viande de chien : dans une gourde de cire, viande de chien dont la fermentation est assurée par de la levure ». De nombreuses images sont disponibles sur le site de Dr. Dog Meat pour encourager la cynophagie (cf. [Figure 65](#), [Figure 66](#) et [Figure 67](#)).

Un autre festival dédié à la viande de chien a été organisé au marché Moran de Séoul en 2011, marché très connu pour ses nombreux étals vendant de la viande de chien et ses petits restaurants servant du chien (KIM, 2011). Il était offert aux personnes âgées des dégustations gratuites des plats à base de chien.

Figure 62 : Divers ingrédients type huile, kimchi, sauce soja, boite de conserve, fabriqués avec des produits provenant de chiens (ANN, s. d.).

Les inscriptions ne sont pas lisibles, il est difficile d'identifier s'il y a réellement du chien dans ces produits divers. Le site internet explique, par exemple pour le kimchi et la pâte de piment fermenté, que de la viande hydrolysée de chien est incorporée à ces produits.



Figure 63 : Produits cosmétiques contenant de l'huile de chien (ANN, s. d.).

Les inscriptions ne sont pas lisibles, mais ces produits sont exposés sur le site du Dr. Ann Yong-Geun.



Figure 64 : Hamburgers à la viande de chien et autres produits (ANN, s. d.).

Dans l'assiette de gauche se trouvent trois hamburgers à la viande de chien ; dans l'assiette du milieu sont présentés des cookies à l'hydrolysat de protéines de chien ; et dans l'assiette de droite sont présentés des pains à l'hydrolysat de protéines de chien.



Figure 65 : Divers plats à base de viande de chien exposés sur le site du Dr. Dogmeat (ANN, s. d.).

Première ligne : A gauche sont présentés divers produits à base de chien (sauce soja, pâte de piment, kimchi). La photographie de droite a été prise au séminaire du Dr. Dogmeat présentant ses produits dérivés de viande de chien.

Deuxième ligne : Le premier plat en haut à gauche est l'inconditionnelle soupe de chien coréenne, boshintang, à sa droite un ragoût de chien, encore à droite de la viande de chien bouillie. Et à l'extrême droite, le légume dong-a.

Troisième ligne : de gauche à droite : un plat mélangeant nouilles et viande de chien, viande de chien à la vapeur, soupe de chien à la sauce soja ou à la pâte de soja fermentée, saucisses au sang de chien et aux boyaux de chien.

Quatrième ligne : de gauche à droite : viande de chien à la vapeur avec le légume dong-a, boisson Musulju, pénis de chien façon chinoise.



Figure 66 : Divers produits dérivés canins présentés sur le site internet du Dr. Dogmeat (ANN, s. d.).

Sur la première ligne sont exposés les produits cosmétiques à base d'huile de chien. Le « digested dogmeat », en haut à gauche, correspond à un hydrolysat de protéines de chien.



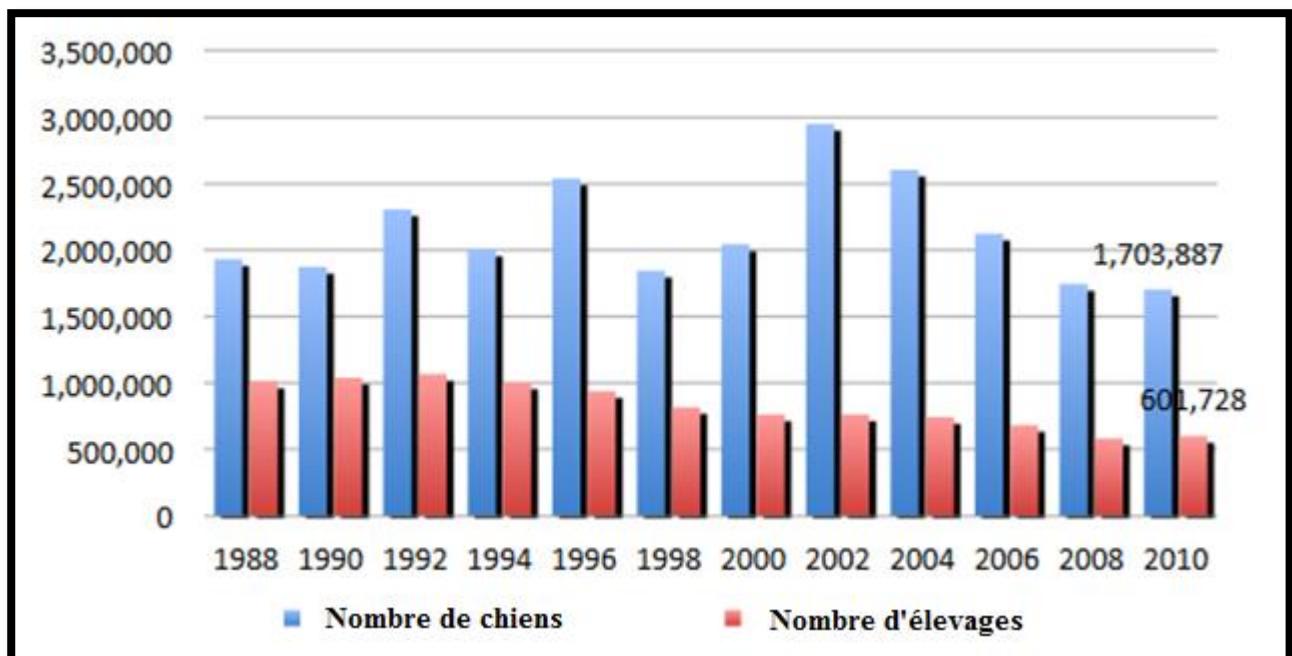
Figure 67 : Dr. Dogmeat plébiscite les produits canins de son pays voisin la Chine (ANN, s. d.).
Quasiment toutes les parties anatomiques du chien sont présentées en plat sous vide.



Après analyse des statistiques du Ministère de l’Agriculture et des Forêts, le Dr. Ann a mis en évidence une augmentation du nombre de chiens élevés pour leur viande, de 1 027 299 têtes en 1998 à 1 420 046 têtes en 2001 (+38%), puis une relative stagnation en 2007 avec 1 476 776 têtes (ANN, 1999, 2003b, 2010). Il y a eu une forte augmentation du nombre de chiens élevés en ferme entre 1998 et 2002, puis la tendance s'est inversée et elle est actuellement à la baisse ou en stagnation d'après les chiffres collectés tous les ans depuis 1998 par le Ministère de l’Alimentation, de l’Agriculture, des Forêts et de la Pêche (cf. Figure 68) (GARCIA, 2012).

Figure 68 : Evolution du nombre de chiens élevés en fermes (GARCIA, 2012).

Depuis l’année 2002, le nombre de chiens élevés diminue puis stagne. Le nombre d’élevages n’est pas représentatif, car la possession d’un seul chien à la maison suffit à ce que la structure soit considérée comme un élevage.



Ainsi, selon une étude de 2000 citée par THE KOREAN (2009), 83% des Coréens ont goûté au moins une fois la viande de chien (92% des hommes et 68% des femmes).

De même, selon une étude lancée par l’Assemblée Nationale en 2006 et citée par THE KOREAN (2009), 55% des adultes coréens ont goûté au moins une fois la viande de chien, et 75% des Coréens sont en faveur de la cynophagie.

Cependant, à l’heure actuelle, la cynophagie est surtout pratiquée par les anciennes générations de Corée du Sud, et délaissée par les nouvelles générations (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016). Selon une étude menée en 2007 par le Ministère de l’Agriculture et citée par INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS (2014), 59% des personnes âgées de moins de 30 ans disaient qu’elles ne mangeraient pas de chien.

Preuve que les pratiques évoluent, une étude réalisée par la chaîne de télévision KBS-TV en 2006, citée par RAMSTAD (2008), révélait que 30% des participants à l’étude avait déjà consommé du chien, et qu’il n’y avait pas de différence de pourcentage entre les gens possédant ou non un chien comme animal de compagnie. Autrement dit, les personnes possédant un chien comme animal de compagnie ne sont pas moins cynophages. Dans cette étude, seuls 9% des participants étaient pour l’interdiction de cette pratique, contre 24% dans une étude plus récente portée sur 1000 participants (PODBERSCEK, 2009). Dans cette étude, 55% des Coréens du Sud étaient contre l’utilisation du chien en tant que nourriture.

On peut s’interroger sur la raison pour laquelle les Coréens possédant un animal de compagnie ne sont pas affectés par la cynophagie des autres Coréens. Les propriétaires de chiens ne les associent pas à la cynophagie car ils les considèrent comme des animaux de compagnie (PODBERSCEK, 2009), tandis que les *nureongi* (les chiens jaunes) sont vus comme des chiens à

viande, et jamais comme des chiens de compagnie. Ce processus de réflexion, appelé le « compartimentage » (FOX, 1999), consiste à classer les individus dans différentes catégories en fonction du futur auquel on les assigne. Ce processus permet la déresponsabilisation mentale du fait qu'on est l'auteur de la tuerie des animaux qu'on mange (SERPELL, 2011). En effet, dans une étude nationale sur 1000 personnes en 2011, 57% des participants trouvaient qu'il existait une différence entre les chiens à viande et les chiens de compagnie (GARCIA, 2012), et seulement 70% pensaient que tous les chiens devraient être protégés de manière égale par les lois de protection animale.

Dans une étude datant de 2007, réalisée par Bayer, environ 25% des personnes possédant un chien comme animal de compagnie a déjà goûté ou mange régulièrement du chien (THE KOREAN, 2009). Les personnes cynophages ont pour habitude de consommer du chien en moyenne 4,6 fois par an, sachant que 64% d'entre elles consomment du chien moins de 3 fois par an (KIM, 2007a).

En ce qui concerne les raisons invoquées pour expliquer la cynophagie, une étude menée sur 1000 personnes a montré que 25% des cynophages mangeaient du chien pour être sociable (suivre un groupe qui décide d'aller manger du chien), 30% pour le goût de la viande, et 32% pour des raisons de santé (SCOTT, 2004). La notion de sociabilité associée à la viande se retrouve dans de nombreux pays, car durant les fêtes, les individus se regroupent en général...autour de plats de viande (LOMELLINI, 2003).

Dans le Tableau 3 sont résumés les chiffres de différentes études portant sur la cynophagie durant les 16 dernières années dans différents pays du monde.

Comme indiqué précédemment, le nombre de chiens abattus pour leur consommation est estimé entre 2 et 5 millions d'animaux par an en Corée du Sud (AGENCE FRANCE PRESSE, 2008 ; COEXISTENCE OF ANIMAL RIGHTS ON THE EARTH, s. d. ; INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2007). D'après une étude gouvernementale datant de 2004, environ 100 000 tonnes de viande de chien sont consommées chaque année en Corée du Sud, dont 93 000 tonnes sont utilisées pour confectionner des elixirs. Les Coréens consomment également 280 000 tonnes de poulet, 360 000 tonnes de bœuf, et 700 000 tonnes de porc, donc le chien représente environ 7% de la consommation carnée en Corée du Sud, si on ne tient pas compte des autres viandes non prises en compte (cf. Figure 69) (KIM, 2007a).

L'industrie du chien rapporterait 2 milliards de dollars chaque année en Corée du Sud, avec plus de 20 000 restaurants (estimation du nombre de restaurants déclarés et non déclarés) et 9 000 boutiques préparant de l'élixir à base de chien (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014 ; KIM, 2007b). En 1998, seuls 6000 restaurants étaient déclarés, soit 30% des établissements (KOREANDOGS.ORG, 2012a). A Séoul même, le nombre de restaurants cuisinant le chien est estimé à 530 (RAMSTAD, 2008).

Figure 69 : Consommation carnée en Corée du Sud.

Les pourcentages sont calculés sur les quatre viandes les plus consommées dans le pays et il n'a pas été tenu compte des autres viandes consommées (canard surtout).

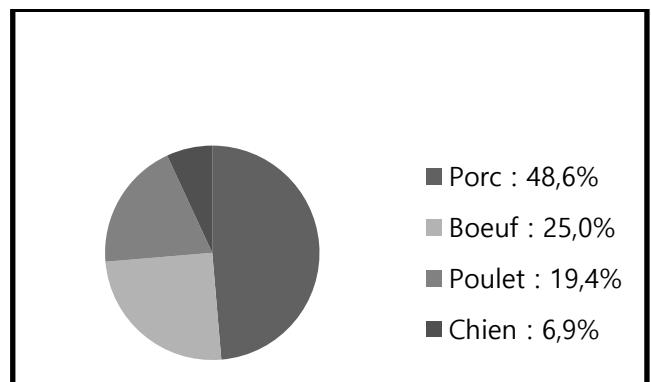


Tableau 3 : Résumé des chiffres de différentes études sur la cynophagie en Corée du Sud (grisé*), au Nigéria (case verte), en Suisse (case rouge***), en Chine (case jaune****).**

*On constate une tendance à la baisse de la cynophagie sur les 16 dernières années en Corée du Sud.
On constate des différences importantes entre les deux études menées en 2006 par des organisations différentes.*

Date de l'étude, source	% de personnes ayant mangé une fois ou plus du chien	% de personnes ayant un chien comme animal de compagnie et ayant mangé une fois ou plus du chien	% de personnes en faveur de la cynophagie	% de personnes contre la cynophagie	% de personnes pour l'interdiction de la cynophagie
<u>2000, (ANN, 2000; THE KOREAN, 2009)*</u>	83% (92% des hommes et 68% des femmes)				
<u>2004, (KIM, 2007a)</u>	62%				
<u>2006, par l'Assemblée Nationale, (THE KOREAN, 2009)*</u>	55%		75%		
<u>2006, par KBS-TV (RAMSTAD, 2008)*</u>	≈ 33%				9%
<u>2007, par le Ministère de l'Agriculture coréen (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014)*</u>				Parmi les personnes de moins de 30 ans, 59% ne mangeront pas de chien	
<u>2007, par Bayer (THE KOREAN, 2009)*</u>		≈ 25%			
<u>2009, (PODBERSCEK, 2009)*</u>				55%	24%
<u>2011, (GARCIA, 2012)</u>				48%	
<u>2008, (ELISHA et SOLOMON, 2008)**</u>	38%		56%		
<u>2014, (KADDOURI, 2014)***</u>	3%				
<u>2016, (XIANG et SUWEN, 2016)****</u>	30%			52%	

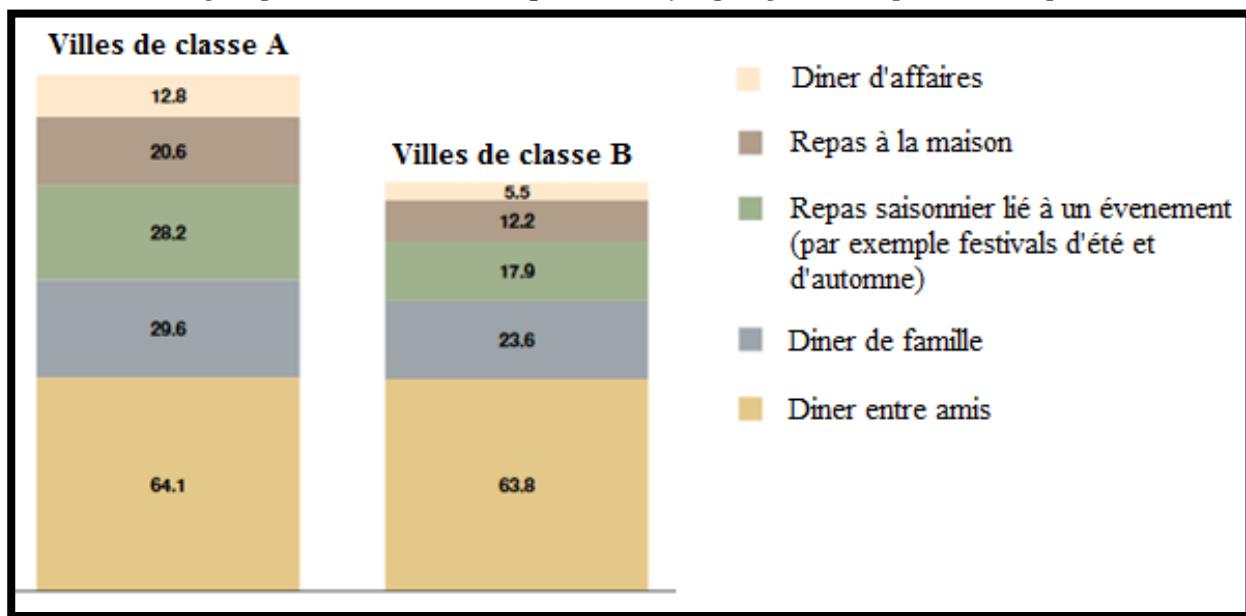
2.1.2. En Chine

En Chine, la cynophagie est devenue plus populaire lors des 30 dernières années (SMITH, 2016), et est majoritairement pratiquée par des hommes (ANIMALS ASIA, 2015a). Un tiers des Chinois cynophages consomment du chien tous les 3 mois, un tiers tous les 6 mois, et le dernier tiers une fois par an.

En ce qui concerne les occasions choisies pour consommer du chien, cette viande est rarement choisie pour un repas d'affaires (cf. [Figure 70](#)). Il s'agit dans 60% des cas d'un repas entre amis, dans environ 20% des cas d'un repas de famille, ou bien parce que c'est la saison ou qu'il y a un festival. Environ 15% des gens cuisinent la viande à la maison.

Figure 70 : Occasions citées pour consommer du chien (ANIMALS ASIA, 2015a).

L'enquête a été menée sur 1023 participants répartis dans 19 villes. Le questionnaire était à choix multiples. Les villes de classe A sont celles dans lesquelles la cynophagie est une pratique courante, et la classe B regroupe les villes dans lesquelles la cynophagie est un phénomène plus rare.



Le très contesté festival de Yulin est chaque année critiqué par une partie de la population du pays et par les pays étrangers (BBC, 2016). En 2016, ce festival a duré 10 jours et, au total, environ 10 000 chiens et chats ont été mis à mort durant cette période. En dehors de la période du festival, environ 300 chiens sont tués chaque jour à Yulin pour fournir les restaurants de la ville (LANGE, 2014), et ce nombre croît considérablement lors du festival. On y mange du chien avec des litchis accompagnés d'un alcool local. Il apparaît que ce festival est en fait d'origine très récente, mais il est une source de fierté pour de nombreux habitants de la région. Certaines personnes se déplacent expressément à Yulin pour ce festival.

Il est dit que le gouvernement chinois n'est pas à l'origine de ce festival qui serait d'organisation privée (BBC, 2016), mais, les associations de protection animale rapportent qu'à ses débuts, le festival de Yulin était en partie soutenu par le gouvernement local pour promouvoir l'attractivité touristique et le développement économique de la région (LANGE, 2014). Les associations pensent d'ailleurs que le gouvernement local essaye, à l'heure actuelle, de camoufler le fait qu'il soutient toujours le festival en interdisant certaines choses : il a en effet interdit l'entrée dans la ville des camions transportant les chiens pour le festival et les animaux sont donc transportés en cage à l'arrière de mobylettes. Il a demandé aux employés municipaux de ne pas manger de chien dans les restaurants et a interdit l'abattage des animaux en public. Il ne produit plus de banderoles plébiscitant le festival et n'est plus sponsor officiel à l'office de tourisme.

Alors quelles sont les motivations des vendeurs ? Plusieurs marchands de chiens autour de Yulin disent faire ce travail uniquement pour des raisons économiques, et pas par conviction personnelle.

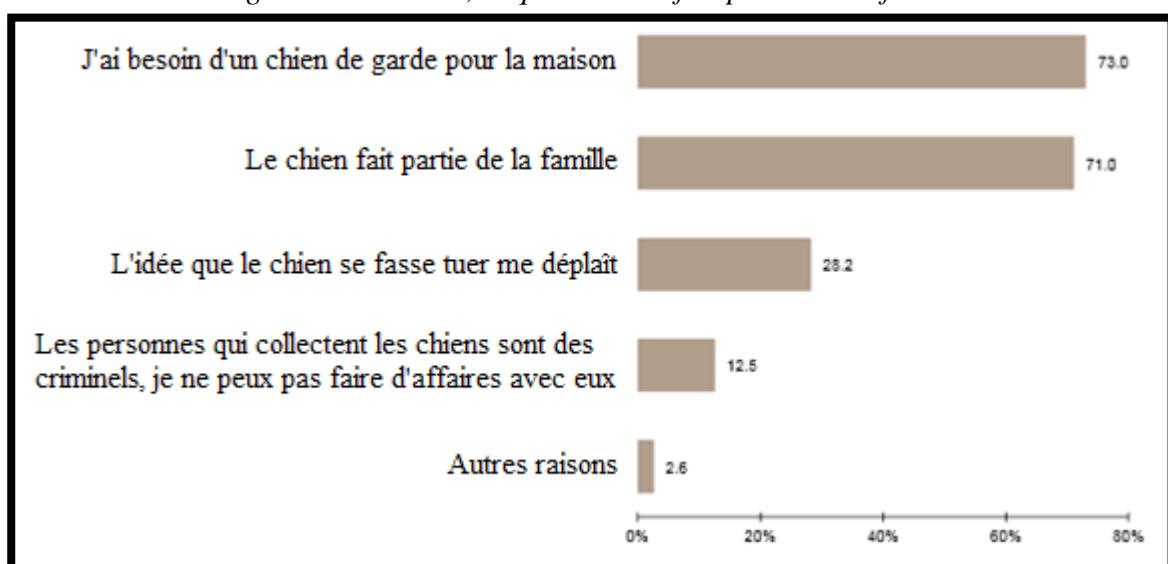
Un propriétaire bouddhiste de restaurant explique qu'il ne propose du chien en plat que parce que les clients le demandent, mais qu'il n'en mangerait pas lui-même ; la raison économique est donc récurrente dans les motivations.

En dehors du festival de Yulin, le pourcentage de personnes cynophages est très inférieur à celui des propriétaires de chien de compagnie en Chine. Il faut savoir qu'entre 1949 et 1994, la possession d'un chien était interdite ou fortement découragée en Chine, et si l'animal était trouvé dans la rue, il pouvait être abattu (LANGE, 2014 ; LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016). Avec le nombre croissant de propriétaires de chien de compagnie, de 1 million en 2006, à 2 millions en 2014 dans la capitale, la cynophagie est de plus en plus rejetée (cf. [Figure 71](#)) (LANGE, 2014). Le chien a aussi remplacé le deuxième enfant, interdit en Chine, comme un ersatz pour l'affection que les Chinois souhaiteraient partager. La cynophagie chinoise est en déclin, et de plus en plus de Chinois la dénoncent. A l'heure actuelle, en 2016, 9 millions de Chinois sont favorables à l'interdiction de l'industrie de la viande de chien en Chine (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016).

Figure 71 : Quelles sont les raisons pour ne pas vendre son chien en Chine ? (ANIMALS ASIA, 2015c).

L'enquête a été menée sur 1419 participants et le questionnaire était à choix multiples.

On constate que les deux raisons les plus représentées pour ne pas vendre son chien sont le fait que le chien leur sert à garder la maison, et que le chien fait partie de la famille.



2.1.3. Au Vietnam

La cynophagie est depuis longtemps populaire dans le nord du Vietnam, mais ne l'était pas dans le centre et dans le sud (AVIELI, 2011a). Mais, dans le centre du Vietnam, la cynophagie s'est développée et a connu en 5 ans une évolution populaire marquée : par exemple, à Hoi An, une ville du centre du Vietnam, on comptait deux restaurants clandestins en 1999, et des douzaines de restaurants en 2004 (AVIELI, 2011a). La cynophagie est surtout populaire chez les hommes de classe moyenne.

Dans le centre du Vietnam, une partie de la population ne veut pas manger de chien pour différentes raisons :

- car ils ont peur que cela leur apporte de l'infortune.
- car ils possèdent un chien ou les considèrent comme impropres à la consommation.
- car ils les apprécient trop.
- car, étant bouddhistes, ils rejettent personnellement la cynophagie et expliquent que les bouddhistes ne mangent pas de chien.

Malgré cela, la cynophagie est en pleine expansion dans le centre du Vietnam.

La répartition et l'évolution de la cynophagie au Vietnam trouve, selon AVIELI (2011a), une explication dans le clivage politique et religieux du pays. Dans le nord du Vietnam, le bouddhisme (qui proscrit la cynophagie) a été opprassé et interdit pendant plus de deux générations, et la cynophagie est installée depuis bien plus longtemps. Le Nord est plutôt communiste, et les populations mangent donc du chien. Au contraire, le Sud et le centre du Vietnam s'opposent au Nord de par leur histoire, car ils sont bouddhistes, donc ils ne mangent pas de chien. Ainsi, la cynophagie est associée à la bureaucratie politique du nord du pays, tandis que le sud et le centre ne mangent pas de chien car ils n'ont pas les mêmes pensées politiques.

Cependant, depuis une quinzaine d'années, la cynophagie s'est étendue du Nord au reste du pays. Des habitants du centre du pays, interrogés sur ce fait, expliquent que beaucoup de personnes du nord ont ramené cette pratique dans le reste du pays après 1975, et que, maintenant, la cynophagie dans le pays est pratiquée par les Nordistes (sous-entendu les ex-Viet-Congs) ou les personnes reliées idéologiquement au Nord. Certains vont même jusqu'à dire que tous les propriétaires de restaurants servant du chien sont des Nordistes. La cynophagie au Vietnam a donc clairement une connotation politique à l'heure actuelle : manger du chien est une manifestation publique de son penchant politique pour le régime du Nord, tandis que rejeter la cynophagie est l'expression d'une attitude négative vis-à-vis du régime du Nord.

L'engouement pour la cynophagie dans le centre et le sud du pays s'explique aussi par sa connotation de modernisation et de liberté. En effet, la culture bouddhiste présente dans le centre et le sud du pays dictait de ne pas manger de chien. Donc manger du chien permet de rejeter les conventions religieuses installées dans le pays et donc de se montrer moderne. De même, manger du chien a une connotation de liberté, car la cynophagie n'existe que dans le nord du Vietnam avant les années 1975, donc goûter au chien revient à voyager et à s'ouvrir à une culture différente.

2.1.4. En Polynésie française

En Polynésie, la cynophagie est un marqueur de l'identité ma'ohi face à la population d'origine métropolitaine (MALLOL, 2010).

Dans ses origines, la cynophagie tahitienne était d'une importance plus que notable ; le chien faisait partie des offrandes des cérémonies hautement sacrées et des rites de conciliation où deux partis échangeaient deux jeunes chiens lorsque la paix était conclue entre belligérants.

La viande de chien était essentiellement consommée lors des cérémonies religieuses et sacrées et n'était pas représentée dans l'alimentation quotidienne. La viande canine était interdite aux femmes, tout comme le porc, la tortue et les poissons du large. Elle constituait aussi un attribut de classe sociale, tout comme les autres viandes en Polynésie, de par leur rareté sur ces îles (le chien, le porc et la volaille ont été importés là-bas par les populations polynésiennes anciennes). Le chien, tout comme le porc, était soigneusement tué, par strangulation ou étouffement, pour préserver intact son corps, puis était enduit de son sang qui lui donnait la couleur sacrée des plumes d'oiseaux utilisées pendant la cérémonie. Le corps était ensuite cuit dans un four, puis offert aux dieux. Il est intéressant de noter que la mise à mort actuelle des chiens en Polynésie a changé : la loi prévoit que la mise à mort ait lieu après étourdissement, et sans souffrance inutile. Les restes étaient mangés par les personnes présentes à la cérémonie. Un auteur a pu compter jusqu'à 400 chiens rôtis au cours d'un seul festin (ELLIS, 1972). Les missionnaires arrivés en Polynésie au cours de la première moitié du XIX^{ème} siècle tentèrent d'obliger les Polynésiens à renoncer à la cynophagie (MALLOL, 2010), afin de modifier leur système social et d'établir la chrétienté.

De nos jours, la cynophagie persiste encore dans certaines familles ma'ohi. Elle se traduit par une consommation occasionnelle, durant les fins de semaine. La consommation de chien est surtout observée chez les hommes, les femmes disant préférer le porc ou le bœuf. Dans l'étude de MALLOL (2010), entre 10 et 25% des hommes interrogés répondirent qu'ils mangeaient du chien régulièrement (une fois par mois ou tous les deux mois en moyenne). Ce pourcentage dépendait notamment de l'accessibilité du fournisseur de viande. Après comparaison de plusieurs données, MALLOL (2010) explique que la viande de chien représenterait, en quantité, 30% de la totalité des viandes mangées par les ménages polynésiens. Mais l'estimation reste difficile car les enquêtes

gouvernementales incluent rarement la viande de chien dans les différents choix des questionnaires parlant des habitudes alimentaires.

La législation a changé en Polynésie française : la cynophagie avait été interdite en 1959 car cette viande était jugée « répugnante ». En 1977, la loi a été modifiée et la liste des viandes non consommables ne cite pas la viande de chien ; par contre, cette viande n'est pas non plus citée dans la liste des viandes destinées à être livrées au public en vue de leur consommation et vendues, donc le contrôle par les services vétérinaires des carcasses de chien n'est pas obligatoire. Un article précise que les animaux entiers destinés à une consommation familiale ne sont pas soumis à un contrôle obligatoire par les services vétérinaires. Ainsi, la consommation de viande de chien est autorisée à l'heure actuelle en Polynésie française, à condition de se faire de manière familiale, et le terme de viande « répugnante » a été abandonné dans les textes de loi concernant le chien.

Malgré cette restriction familiale, la cynophagie à plus grande ampleur continue à exister de manière souterraine et discrète en Polynésie française. Les roulottes qui vendent du chien cuisiné ne l'inscrivent pas sur leurs menus, et les vendeurs n'en proposent qu'aux personnes de connaissance. Dans l'agglomération tahitienne, des personnes passent de maison en maison pour vendre des plats préparés avec de la viande de chien, et évitent soigneusement les maisons habitées par des Européens. Le plat est vendu environ 8,30€ pour une portion individuelle, ce qui représente un prix plus élevé que la nourriture populaire servie dans les roulottes (6,70€) ou un Big Mac (3,90€). La cynophagie présente en Polynésie française n'est donc pas le fait d'un recours économique ou d'une « urgence alimentaire », mais bien le fait d'un acte alimentaire délibéré dont le plat est même considéré comme luxueux et festif. Lorsqu'une roulotte a du ragoût de chien disponible, la nouvelle circule rapidement par le bouche à oreille entre les consommateurs habituels, qui viennent alors se réapprovisionner du met délicat. Les cynophages et les acteurs de cette filière essayent donc de rester discrets. Ainsi le disent les préparateurs de viande de chien dans l'interview de MALLOL (2010) « *il faut faire dans la discréetion* », pour éviter de tomber sous le coup de la protection animale et du Code pénal. La cynophagie est donc tolérée en Polynésie française, du moment qu'elle ne sort pas du cadre privé.

Des voix de métropolitains vivant en Polynésie s'élèvent peu à peu contre la cynophagie en dénonçant les pratiques de mise à mort des chiens (en mélangeant, à tort, l'ordre de la préparation et de la mise à mort : ils prétendent que l'animal est ébouillanté avant d'être tué par exemple). Ces associations de défense des animaux mettent aussi en exergue que la cynophagie pourrait avoir un impact négatif sur le tourisme, en dégradant l'image de la Polynésie aux yeux des touristes étrangers, qui sont la principale source de revenus du Territoire. Très récemment, une pétition a été adressée au président de la République, François Hollande, par une association britannique de défense de la cause animale, pour faire cesser le trafic et la consommation de viande de chien en Polynésie (GAROT, 2016).

La cynophagie est à l'heure actuelle un des marqueurs d'identité polynésiens face aux métropolitains et aux touristes. Les plats traditionnels témoignent de la survivance d'un « goût » polynésien traditionnel, donc d'une identité culturelle.

2.1.5. Au Nigéria

Au Nigéria, une étude sur la cynophagie a été réalisée sur 120 personnes, dont 20 marchands de chiens, et 52% d'entre elles ont répondu qu'elles ne supporteraient pas une interdiction de la cynophagie (ELISHA et SOLOMON, 2008). Les cynophages étaient de tout âge, de tout sexe, et de tout type de milieu. Par contre, les marchands de chiens interrogés pour l'étude étaient à 95% des femmes, les hommes étant plutôt impliqués dans la manipulation des chiens vivants pour les tuer, dans l'abattage et dans le traitement des carcasses. La cynophagie est jugée culturellement acceptable et est tolérée par la plupart des tribus du Nigéria à l'heure actuelle.

2.1.6. En France

Il fut un temps, pas si lointain que cela, où l'on mangeait du chien en France. Ces pratiques étaient plus liées au manque de nourriture ou de moyens qu'à une qualité culinaire.

Dans le journal écrit entre 1405 et 1449 d'un bourgeois habitant Paris, on retrouve le récit de cette consommation liée à la pauvreté : « *car quant le tueur des chiens avoit tué des chiens, le pouvres gens le suyvoient aux champs pour avoir la char ou les trippes pour leur menger* » (ANONYME 8, 1973).

Même en dehors des temps de guerre, les Français semblaient avoir pris l'habitude de manger du chien, comme en témoigne, 20 ans après la guerre franco-allemande de 1870, la parution d'une étude examinant les ressemblances et les dissemblances entre viandes de chien et de mouton, ceci afin d'aider le lecteur-consommateur à repérer plus facilement les fraudes (DENIS et MALHER, 1989 ; MILLIET, 2006). On trouvait encore des boucheries canines en France jusque dans les années 1940 (ANONYME 4, 2013) (cf. Figure 4).

Les boucheries canines semblent avoir disparu de France pendant la Seconde Guerre Mondiale où elles auraient été interdites par Hitler (ANONYME 4, 2013). Pourtant, des inspections sanitaires sur de la viande de chien ont été rapportées pendant le III^{ème} Reich à partir de 1943 en Saxe, ce qui sous-entend que la cynophagie n'était pas interdite en Allemagne à cette époque (CHARITAT, 1943 ; DECHAMBRE, 1921 ; POPLIN, 1988).

A l'heure actuelle, la cynophagie n'est pas interdite de manière explicite en France, et seuls l'abattage, la gestion sanitaire des carcasses et la commercialisation sont réglementés (LEPARISIEN, 2014). Ceci rend la cynophagie réglementairement impossible en France, car il faudrait trouver l'abattoir qui accepte d'abattre et de préparer le chien selon les normes françaises.

2.1.7. En Suisse

En Suisse, plusieurs cantons et villes sont réputés manger du chien selon Tomi Tomek, la présidente fondatrice de l'association SOS Chats Noirague : l'Appenzell, Lucerne, Berne et le Jura (KADDOURI, 2014 ; PODBERSCEK, 2009). La cynophagie est une pratique en diminution en Suisse, et elle n'est réduite qu'à quelques personnes dans des zones reculées. Cette pratique n'est pas interdite par la loi, tant qu'elle se résume à un usage privé, donc sans commerce, et aucune méthode d'abattage n'est prescrite par la loi suisse (JOBIN, 2012 ; MILLIET, 2006).

Il est rapporté qu'en 1999, un représentant de l'Office vétérinaire fédéral expliquait qu'en Suisse orientale, la cynophagie était retrouvée le plus souvent chez de jeunes gens qui organisaient une fête bien arrosée à la bière en mangeant du chien (MILLIET, 2006).

2.1.8. Aux Etats-Unis

Dans la réserve indienne du Pine Ridge, dans le Dakota du Sud, la tribu Oglala élève des chiens de deux manières :

- soit le chien sera un animal de compagnie, auquel cas un nom lui est attribué, et il ne sera jamais mangé,
- soit le chien est destiné à être sacrifié puis mangé, auquel cas il n'aura jamais de nom et sera consommé encore chiot (POWERS et POWERS, 1986).

La cynophagie a gagné en importance chez les Oglalas depuis que la pression exercée par les Nouveaux Américains leur a fait perdre d'autres signes distinctifs de leur culture indienne. Les Oglalas voient leur cynophagie comme *le* signe qui les distingue des « Blancs ». La cynophagie est donc, à l'heure actuelle, un symbole très fort pour les Oglalas et leur identité culturelle.

2.2. Les luttes contre/pour la cynophagie

2.2.1. La lutte contre la cynophagie

Pour quelles raisons ? – Difficultés rencontrées

En Corée du Sud, la première critique prononcée à l'égard de la cynophagie coréenne venait de Franziska Donner, la femme, née en Autriche, du premier président de Corée du Sud, M. Rhee Syngman (PODBERSCEK, 2009). Sa critique n'avait pas été bien accueillie et avait juste conduit à un changement superficiel, en 1945 : le nom de la soupe de chien avait été modifié pour un nom euphémique : au lieu de l'appeler *gaejangguk* (signifiant littéralement « soupe de chien »), la soupe avait été renommée *boshintang* (littéralement « soupe revigorante »).

Pendant la Guerre de Corée (1950-1953), la cynophagie n'a plus rencontré de critiques : le peuple souffrait de la faim et les chiens représentaient une source de protéines précieuse. C'est à partir des années 1980 que la remise en question de la cynophagie a été relancée *via* des critiques par les pays étrangers.

En Corée du Sud, les chiens ne sont pas considérés, par la majeure partie de la société, comme des animaux de rente, car ils sont vus comme possédant des capacités relationnelles et émotionnelles plus développées envers les humains que les autres animaux. Par contre, les cynophages considèrent le statut du chien comme égal à celui des autres animaux de rente (CHO, 2012). Les personnes luttant contre la cynophagie souhaitent abolir cette distinction entre chien de rente et chien de compagnie, afin de renforcer le lien homme - chien de compagnie. Cette distinction n'est pas ancrée dans toutes les mentalités en Corée du Sud ; en 2016, il est encore possible de trouver des anecdotes sur les réseaux sociaux coréens, telle que celle relatée par un restaurateur qui cuisine des soupes de poulet et à qui un client demande s'il connaît une personne qui prend en charge les chiens (sous-entendu pour en faire des soupes), car le sien était mignon quand il était chiot mais moins maintenant, donc il souhaiterait s'en débarrasser. A la sortie du restaurant, le restaurateur entend le client dire à sa femme : « débarrassons-nous rapidement de ce chien et achetons un nouveau chiot » (communication personnelle de l'auteur, 2016).

L'interdiction de vente de plats à base de chien dans les restaurants depuis 1988 n'est pas respectée et l'exécution de cette loi est d'autant plus négligée que la demande des consommateurs persiste dans le temps (RAMSTAD, 2008). Les fonctionnaires des villes craignent de faire des reproches officiels aux propriétaires de restaurants car ils redoutent que cela provoque une indignation parmi les cynophages et que la question délicate de la cynophagie soit de nouveau remise sous le feu des projecteurs. La police de Séoul explique qu'elle ne dénonce un restaurant qu'après avoir reçu des plaintes par les citoyens ou par les inspecteurs sanitaires (RAMSTAD, 2008).

Les associations militantes craignent que la légalisation de la cynophagie, ou au moins sa reconnaissance *via* des lois visant à améliorer la sécurité du consommateur sur le plan sanitaire, vienne légitimer la cynophagie et donc augmenter cette pratique (RAMSTAD, 2008 ; CERRALBO, 2005, cité par MILLIET, 2006). En effet, les cynophages peu confiants des conditions sanitaires seraient rassurés et pourraient manger du chien plus souvent, et les non-initiés pourraient se révéler curieux de tester cette nourriture et augmenter ainsi la demande en viande de chien. De même, par le processus du bouche à oreille et de l'incitation par les groupes sociaux, de plus en plus de personnes seraient amenées à goûter au chien. La légalisation de la cynophagie, ou le renforcement des contrôles sanitaires, aurait comme effet d'augmenter la consommation de la viande de chien, selon les associations militantes, donc d'augmenter le nombre d'élevages et la concentration d'animaux, ce qui ne permettrait pas de mettre fin aux mauvais traitements dans les élevages et aux pratiques cruelles d'abattage. Les associations militantes craignent une augmentation du mal-être des animaux dans des élevages plus concentrationnaires, avec encore plus de reproduction dans les élevages, de promiscuité, et de mauvaises conditions sanitaires (communication personnelle, 2014).

Les associations craignent aussi que, si la demande en viande de chien augmente, une concurrence féroce se mette en place, avec pour conséquence des moyens encore plus réduits au niveau des élevages, des transports des animaux, et de leur abattage, rendant les conditions de vie et de mort pire pour les chiens. Les associations de protection animale estiment que le gouvernement coréen n'arrive déjà pas, à l'heure actuelle, à assurer un bien-être animal suffisant pour les animaux de rente classiques malgré les lois déjà en vigueur, et donc qu'il n'y a pas de raison de croire que le gouvernement contrôlerait mieux l'industrie du chien en la légalisant (PARK, 2012).

De plus, la légalisation de la cynophagie entraînerait une amélioration de l'image de la cynophagie dans l'esprit de la population, et cette image, devenant plus positive, entraînerait à son tour un engouement plus marqué pour la cynophagie (RAMSTAD, 2008).

Ainsi, les associations militantes pensent que la seule manière de résoudre le problème de la cynophagie est de l'interdire, et de mettre les moyens pour que la loi soit correctement appliquée, tout en développant la prise de conscience par l'information et par l'éducation des plus jeunes.

Le combat est, à l'heure actuelle, de niveau international. De nombreuses associations militantes réalisent des actions à l'échelle mondiale dans la lutte contre la cynophagie. On peut citer l'association Brigitte Bardot en France et l'association *Humane Society International* aux Etats-Unis par exemple. Cette dernière a récemment mis en œuvre, avant les trois jours les plus chauds de l'année où l'on mange plus de chiens en Corée du Sud, une mission de sauvetage de 171 chiens d'un élevage coréen en les faisant rapatrier aux Etats-Unis pour les faire adopter en urgence (HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL, 2016). De plus, le président de l'association *Last Chance for Animals* a déclaré dans un journal coréen que « la boucherie cruelle au nom du goût n'est pas une culture » (THE KOREA DAILY, 2016), contrant ainsi un des arguments majeurs employés par les militants pour la cynophagie.

Le combat est aussi interne au pays, avec un fossé entre l'ancienne génération qui consomme du chien et la nouvelle génération qui rejette plus majoritairement cette viande (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016). Des manifestations ou des actions sont régulièrement organisées par différentes associations de protection animale. Sur la Figure 72, on observe ainsi une pancarte déployée par un militant de la *Korea Animal Protection Union* dans une rue très fréquentée de Séoul, invitant les passants à signer une pétition contre la cynophagie. Ce genre de pétitions circule sur internet au niveau national et international de manière récurrente depuis des années. Chaque année, lors des jours *Bok*, les trois jours les plus chauds de l'année, des manifestations sont organisées par les associations militantes (cf. Figure 73), qui utilisent des symboles forts et parlants pour faire passer leur message à la population coréenne (cf. Figure 74).

Figure 72 : Pancarte d'un militant contre la cynophagie dans les rues de Séoul (photographie de l'auteur, 2014).

L'inscription signifie « Pétition contre la consommation de viande de chien et de chat – Korea Animal Protection Union ».



Figure 73 : Manifestation dans un grand carrefour de Séoul lors d'un jour de *bok* en juillet 2012 (PARK, 2012).
Les images portées par les manifestants visent à sensibiliser la population coréenne.



Figure 74 : Manifestation contre la cynophagie par une association militante (THEKOREAHERALD, 2011).

Des symboles forts sont employés pour faire passer les messages des associations militantes.



La lutte contre la cynophagie ne concerne pas uniquement la Corée du Sud. En Chine par exemple, chaque année, une pétition mondiale est lancée pour empêcher le festival de Yulin, et 11 millions de signatures ont été collectées en 2016 (LANGE, 2014 ; WORLEY, 2016). Ce festival ne fait pas l'unanimité en Chine : 64% de la tranche d'âge 16-50 ans sont pour la disparition complète de ce festival, et il faut savoir que 8 millions de Chinois sont actuellement pour l'interdiction du commerce illégal de viande de chien en Chine (XIANG et SUWEN, 2016).

2.2.2. La lutte pour la cynophagie

2.2.2.1. L'industrie du chien, un marché à part entière

En Corée du Sud, les acteurs de l'industrie de la viande de chien ont largement contribué à son développement par leur propagande sur les effets médicaux bénéfiques de cette consommation auprès des générations âgées (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014). La motivation pécuniaire est forte : les revenus provenant du commerce de viande de chien sont estimés à 2 milliards de dollars chaque année ; on estime à plus de 20 000 le nombre de restaurants servant du chien en plat ou en boisson, ainsi qu'à 9000 le nombre de boutiques fabriquant les elixirs de chien. En réalité, les restaurants cuisinant du chien ne représentent que 1% de la totalité des restaurants (PARK, 2012), il s'agit donc d'une consommation marginale.

Les acteurs de l'industrie du chien sont d'accord sur un point avec les associations militant contre la cynophagie : ils refusent tous deux la légalisation de la filière. En effet, pour les acteurs de la filière, la légalisation de cette industrie signifierait une augmentation des coûts liés à la production, au transport, à l'abattage, à cause de nouvelles lois engendrant une remise aux normes des locaux et des méthodes de cette filière (RAMSTAD, 2008 ; communication personnelle, 2014). Le prix d'un repas à base de chien augmenterait donc, ce qui ferait diminuer la demande, et

réduirait les revenus des acteurs de la filière, alors que leur industrie porte déjà le fardeau d'une mauvaise image dans l'esprit de la population. Certains redoutent aussi l'arrivée sur le marché de grosses entreprises de distribution qui ruineraien le petit marché de particuliers que représentent aujourd'hui les vendeurs-bouchers pour chien.

Cependant, certains acteurs de l'industrie du chien ne voient pas cela sous le même angle. Certains pensent que réguler cette filière, notamment sur le plan sanitaire, permettrait de rendre la confiance au consommateur, qui est le point sur lequel les consommateurs doutent le plus. Ainsi, le consommateur n'aurait plus aucune raison de s'inquiéter, et cela favoriserait le marché (RAMSTAD, 2008). En 2012, environ 500 éleveurs de chiens ont manifesté en faveur de la légalisation de l'industrie du chien, dans le but que le chien soit inclus dans la liste des animaux de rente permettant leur élevage, leur abattage et leur consommation de manière réglementée, ainsi que dans le but d'obtenir les faveurs de l'Etat (KOREANDOGS.ORG, 2012b). Cette manifestation était organisée par l'Association des Eleveurs de Chien de Rente.

2.2.2.2. De la propagande ou le point de vue de l'autre côté du miroir ?

En Corée du Sud, Monsieur Ann Yong-Geun, alias Dr. Dogmeat, est un professeur de Nutrition connu de l'université de Chung Cheong, et est président de l'association coréenne des aliments et de la nutrition. Il est aussi conseiller auprès de l'association des éleveurs de chiens en Corée. Il promeut, au niveau international, la cynophagie et les croyances associées (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014). Il apparaît comme étant le seul professeur d'université coréen à faire l'apologie de la cynophagie en public (GARCIA, 2012), et il a écrit plusieurs livres et articles promouvant la cynophagie coréenne.

Dr. Dogmeat défend notamment la cynophagie *via* sa position de professeur de nutrition. Il met en exergue que nourrir les chiens d'élevage avec les restes de nourriture de restaurants et d'abattoirs permet de recycler ces déchets alimentaires et donc de limiter la pollution (ANN, 2010). Il insiste sur le fait que l'impact environnemental du recyclage des déchets alimentaires dans les élevages de chien est significativement moins fort que l'effet du fumier issu de l'élevage de chiens. Il rajoute que les chiens sont des animaux plus écologiques que les bovins, les porcs et la volaille car ils ne contractent pas de maladies contagieuses type fièvre aphteuse et SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère) donc ils ne présentent pas d'épisodés où ils nécessitent d'être détruits en masse en causant des dommages environnementaux. Cette affirmation est vraie si on considère que tous les éleveurs de chiens préparent les carcasses et les congèlent pour les revendre plus tard lorsque leur élevage est atteint d'une épidémie quelconque. Le Pr. Ann rajoute, toujours dans une argumentation écologique, que l'industrie du chien contribue à la sauvegarde environnementale du pays car il est toujours préférable, d'un point de vue écologique, d'utiliser des chiens errants et jetés à la rue par leurs propriétaires pour les manger plutôt que de les euthanasier et de produire ainsi plus de déchets à éliminer.

Il cite la Bible, comme référence, pour dire que les Européens et les Américains du Nord ne mangent pas de chien, non pas parce qu'il est leur ami, mais parce que c'est interdit dans la Bible, le chien étant considéré comme un animal impropre à la consommation car impur (THEKOREAHERALD, 2011). Ainsi, le Livre du Lévitique, chapitre 11 (CHANOINE CRAMPON, 2016), indique : « *Et parmi les animaux à quatre pieds, tout ce qui marche sur la plante des pieds vous sera impur* ».

De plus, le Dr. Dogmeat explique que la cynophagie est ancienne et fait partie de la culture coréenne (THEKOREAHERALD, 2011).

Dans des vidéos réalisées par ses soins, il montre un élevage canin propre, dans lequel les animaux sont nourris avec la « meilleure alimentation », de manière automatisée. L'aliment est distribué sous forme de soupe, il n'y a pas de gamelle d'eau (ANN, 2014 b et c).

Il est expliqué que les élevages canins sont bien gérés au niveau de l'alimentation et de l'hygiène, sinon les maladies mèneraient les élevages à leur perte. Les antibiotiques ne sont pas utilisés dans cette filière, car ils sont trop chers et rendraient cette filière non rentable (ANN, 2014c). Cependant, on remarque par exemple un chien avec une boiterie antérieure gauche sans appui dans une cage (ANN, 2014b).

Dr. Dogmeat défend la cynophagie *via* un site internet disponible en plusieurs langues : coréen, anglais, français, allemand, chinois, japonais (ANN, s. d.). Il donne même l'adresse et les coordonnées d'un restaurant proposant des hamburgers au steak de chien, des boulettes de viande de chien, et bien sûr, l'inconditionnelle soupe de chien *boshintang*.

Dr. Dogmeat va jusqu'à fournir une chanson à l'honneur de la cynophagie avec paroles et partition instrumentale (cf. Figure 75).

Figure 75 : Chanson de la cynophagie (ANN et ANN, s. d.).

Paroles, de type propagande, composées par le Dr. Dogmeat.

Dogmeat Song

Composer: Hi-Shin Ann Songwriter: Yong-Geun Ann

Melody

1 Beef and chicken are in mad cow disease and Avian flu. Only edible meat is dogmeat;
2 Dogmeat-eating Korea is better country than that of slaughtering dog for its feed;
3 We are too difficult owing to the country pushing us to eat beef instead of dogmeat;
4 Dogmeat is a Korea's traditional food culture, May Korea's dogmeat survive forever

Melody

Repeat Dogmeat is tastier than any other meat. Who is it that says no to eat dogmeat?

Tous ces documents fournis par Dr. Dogmeat sont-ils le seul fruit d'une manipulation et d'un embrigadement ? Quelle part de vrai y a-t-il dans toutes ces informations ? Les vidéos des élevages modèles sont parfaitement manipulables et les élevages peuvent être précisément choisis, tout comme les élevages dénoncés par les associations de protection animale. Sur Internet, on rencontre plus d'images d'élevages insalubres que d'élevages modèles, mais est-ce une coïncidence ou le résultat de la sur-représentation des associations de protection animale par rapport aux protecteurs de la cynophagie ?

Malgré tout, certains éléments du discours de Dr. Dogmeat, tels que la chanson cynophage et la citation de la Bible pour expliquer le rejet occidental de la cynophagie, ne rendent pas son argumentation très crédible.

2.3. L'acceptation (actuelle) de la cynophagie

Dans les différentes populations à travers le monde, il existe plusieurs interdictions culturelles définissant les animaux proscrits de l'alimentation humaine. D'après SERPELL (2011), ces interdictions culturelles représentent un moyen de se déresponsabiliser mentalement d'être l'auteur de la tuerie et de la consommation de la chair animale en général. Les humains sont des animaux uniques du fait de la compassion qu'ils ont développé envers les êtres qui souffrent, de leur sentiment de culpabilité et de leurs remords quand ils infligent une souffrance sans avoir une

« bonne » raison de le faire. Ainsi, les humains peuvent se montrer particulièrement réticents à abattre et manger un animal qu'ils perçoivent comme étant intelligent, doué de sensibilité donc capable de ressentir la douleur, et similaire à eux (anthropomorphisme), conduisant l'acte de tuer puis de manger à devenir un objet de dégoût (ROZIN et FALLON, 1987 ; RUBY et HEINE, 2012). De la même manière, manger un animal qui est considéré comme étant un animal de compagnie est un acte souvent jugé comme étant barbare, moralement corrompu (FESSLER et NAVARRETE, 2003). Par conséquent, la façon dont les animaux sont classés dans l'esprit des populations (intelligent ou non intelligent, animal de compagnie ou non, sensible ou non) influence de manière déterminante l'acceptabilité morale de la consommation ou non de ces animaux par les populations (CAWTHORN et HOFFMAN, 2016). C'est d'ailleurs sur ce procédé que la cynophagie sud-coréenne est basée : les Coréens croient manger uniquement les chiens à viande, pas les chiens de compagnie.

Les différences de culture induisent une acceptation différente des types de nourritures considérées comme mangeables ou non. YUTANG (1936) l'illustre très bien à travers ses propos relatant la vision de la nourriture par les Chinois : « *Doté de ces dents et mené à la baguette par la famine, il n'y a pas de raison pour laquelle on ne devrait pas, à certains moments particuliers de notre vie en Chine, soudainement découvrir que les cafards rôtis et les chrysalides d'abeilles grillées sont d'immenses délicatesses. La seule chose que nous n'avons pas découvert et que nous ne mangerons pas est le fromage. Les Mongols n'ont pas pu nous persuader de manger du fromage, et les Européens n'ont pas plus de chance qu'eux d'atteindre ce but.* » (YUTANG, 1936). De même que YUTANG rappelle une base parfois oubliée par certains : « *Nous mangeons tout ce qui est comestible sur cette terre. [...] Nous sommes trop en surpopulation et la famine est trop courante pour que nous ne mangions pas tout ce que nous pouvons trouver.* » Il rajoute que c'est d'ailleurs de cette manière que le peuple chinois a découvert des aliments possédant des qualités médicales tel le ginseng (YUTANG, 1936).

De même, en Polynésie, lorsque des boucs avaient été rapportés à Tahiti par les navigateurs européens, ces animaux avaient été jugés sans valeur du point de vue alimentaire et étaient considérés comme inférieurs aux chiens en raison de leur odeur désagréable (MALLOL, 2010), tandis que les Européens rechignaient à goûter au chien, jusqu'à ce que le goût de cette viande les fasse changer d'avis (COOK, 1998).

Selon MILLIET (1995), la distance physique de vie entre les chiens et les populations est un élément déterminant dans l'acceptation de la cynophagie ou de son rejet au sein d'une population. Le maintien de la proximité ou de l'éloignement des chiens a une importance primordiale car il recoupe la notion de territoire social et animal et permet donc soit d'élever des compagnons, soit de les mettre à mort et de les manger (MILLIET, 1995).

Selon un autre auteur, la cynophagie est liée à l'accessibilité des ressources : dans les pays occidentaux, bénéficiant d'une abondance de produits carnés diversifiés, le chien est utilisé pour sa valeur vivante, pour les travaux qu'il peut réaliser en collaboration avec l'Homme (HARRIS, 1998). Dans les pays où la diversité alimentaire carnée et sa quantité sont réduites, typiquement en temps de guerre ou dans les pays montagneux où les autres types de viande sont plus difficiles à élever, la valeur du chien vivant est moindre par rapport à celle du chien mort qui représente un apport carné. Et de nos jours, dans les pays où la cynophagie a existé pour la raison principale de la disette, les populations rejettent la cynophagie car « aujourd'hui, on ne peut plus s'imaginer manger un animal de compagnie : l'offre de viande est déjà suffisante » comme le dit une militante d'association de protection animale (JOBIN, 2012).

Une hypothèse supplémentaire peut être apportée pour expliquer la présence ou l'absence de cynophagie dans les pays. Dans les pays contenant de grandes plaines, les chiens ont été utilisés pour rassembler les troupeaux, ils avaient un rôle de collègue dans le travail de l'éleveur, ou un rôle dans l'approvisionnement alimentaire lorsqu'ils étaient utilisés pour la chasse. Dans les pays plus montagneux sans grands troupeaux, ou dans les pays cultivant en majorité dans des rizières, le chien n'avait pas sa place de collègue, le bœuf était bien plus utile et donc précieux (POTTS, 1998). Ainsi

manger la viande de bœuf était rarissime, et le chien représentait, à côté du bœuf, une source intéressante de protéines.

A travers le monde, les pays d'Europe et d'Amérique du Nord ont tendance à rejeter la cynophagie, qui apparaît comme répugnante et est un vrai tabou. Ce tabou a pu être construit, entre autres, sur le fait que ces populations gardent en mémoire que le chien peut avoir des impacts négatifs sur les humains, par exemple qu'il peut être vecteur de la rage (ANH *et al.*, 2011 ; GARBA *et al.*, 2013).

Dans le cas d'autres populations, la cynophagie fait partie des tabous culturels ou religieux interdisant cette pratique. Dans les religions musulmane et juive, la cynophagie est interdite, tandis que les Bouddhistes évitent la viande, et les Chrétiens n'ont rien contre (AVIELI, 2011b, 2011a ; DEUTSCH et MURAKHVER, 2012).

Dans certains groupes ethniques en Afrique de l'Ouest, il existe des tabous contre la cynophagie. Au Ghana par exemple, dans le village Ashongman, le chien est considéré comme un animal de compagnie et comme un ami, donc il ne peut pas être mangé. Il possède des mauvais esprits qui pourraient être transférés à l'humain qui le mange. Il cause aussi des rougeurs et des démangeaisons (GADEGBEKU *et al.*, 2013). Au Nigéria, les traditions et la culture jouent un rôle significatif sur le nombre de personnes cynophages (ELISHA et SOLOMON, 2008). Certains considèrent le chien comme faisant partie de la famille, d'autres le considèrent sale, d'autres encore le sacrifient pour leurs dieux ; et il est dit que si une femme enceinte mange du chien, son enfant aboiera comme un chien (ONUORAH et AYO, 2003). Dans une étude menée sur 120 participants dont 20 marchands de chien à Bukuru au Nigéria, 66% des participants ne voyaient pas en quoi la cynophagie pouvait poser problème (ELISHA et SOLOMON, 2008).

Cependant, la majorité des voix s'élevant contre la cynophagie provient de la culture occidentale, fortement basée sur l'émotion, et qui se veut être le combat d'un monde « civilisé » face à un monde de culture encore trop « archaïque et barbare » à son goût. Et ceci a lieu dans le contexte de globalisation mondiale et du lissage des cultures au profit de l'image de la culture occidentale (LIEN, 2004 ; OH et JACKSON, 2011). Dans la culture occidentale, le chien est un animal de compagnie cheri, il est le meilleur ami de l'Homme, il fait partie de la famille. Dans cette conception de la relation homme-chien, la cynophagie est perçue comme étant l'acte de personnes immorales, proches du cannibalisme (LIEN, 2004). Par exemple aux Etats-Unis, manger du chien est considéré par la plupart des Américains comme étant un acte relevant d'une affreuse déviance, jugée au même niveau de gravité que la polygamie, l'exploitation d'enfants au travail, et la consommation de crack (POTTS, 1998).

A cela s'ajoutent les campagnes internationales anti-cynophagie combattant cette pratique dans un souci de bien-être animal. La grande majorité de ces campagnes ont été organisées par des associations non gouvernementales et soutenues par les médias internationaux (PODBERSCEK, 2009). La Corée du Sud a été particulièrement visée par les médias internationaux, la cynophagie se plaçant dans un flou juridique laissant évoluer cette pratique de manière souterraine, sans contrôle de l'hygiène et du bien-être animal possible dans la filière (CARR, 2014 ; CZAJKOWSKI, 2014).

En Corée du Sud, le chien est la 4^{ème} viande la plus consommée après le poulet, le porc et le bœuf, d'après une étude commandée par l'Assemblée Nationale en 2006 (THE KOREAN, 2009). La cynophagie est une pratique plus populaire chez les hommes d'âge mûr que chez les jeunes qui tendent à avoir plus souvent un chien comme animal de compagnie et qui sont plus réticents à en manger. Malgré tout, il semblerait que ce soit les jeunes qui soient plus en faveur de la légalisation de l'industrie du chien, d'après une étude citée par une association de défense animale (THE KOREAN, 2009). Le ratio homme-femme, en matière de consommation de chien dans un but médicinal, est équilibré, mais les consommateurs sont majoritairement des hommes lorsque la consommation est uniquement dans un but « nutritif » (SCOTT, 2004 ; WALRAVEN et CWIERTKA, 2002).

En Asie, l'abattage de chiens pour leur consommation est interdit à Singapour, Taïwan, Hong-Kong et aux Philippines depuis 1998 (CZAJKOWSKI, 2014 ; PODBERSCEK, 2009), en Polynésie française depuis 1959 (MALLOL, 2010), et en Thaïlande depuis 2014 (ISKHANDAR, 2016), mais la consommation y est autorisée dans le cadre familial.

La vente de viande de chien est interdite en Corée du Sud, tandis qu'elle est autorisée dans le pays voisin, la Chine (BBC, 2016).

En Europe, la Suisse crée quelques débats. Environ 3% de la population suisse est encore cynophage à l'heure actuelle (KADDOURI, 2014), ce qui ne laisse pas indifférent les populations aux alentours. Un Suisse témoigne : « anciennement, personne ne s'émuait de voir de la viande de chien servie à table », et « aujourd'hui, c'est semble-t-il mal vu » (JOBIN, 2012). En effet, des pétitions ont été organisées pour interdire la cynophagie en Suisse, en 1993, avec plus de 6000 signatures, puis en 2014, avec plus de 16 000 signatures (LEPARISIEN, 2014), ce qui montre l'évolution de l'implication du peuple suisse dans sa lutte contre leurs concitoyens cynophages.

La religion a quelques exceptions aussi. En Tunisie, dans la ville de Gabes, une pratique médiévale est perpétuée malgré les interdits culinaires de l'Islam concernant la viande canine et l'alcool : on y mange de la viande de chien et on y boit du vin de palmier, appelé dans le sud-est de la Tunisie *Lägmi* (MANSOURI, 2015). L'influence médiévale y est donc plus forte que l'influence islamique.

Les périodes de privation peuvent engendrer un assouplissement des interdictions dictées par la culture, la conscience morale ou la religion. Ainsi depuis le 15 octobre 2013, des Syriens assiégés vivant près de Damas sont autorisés, par des dignitaires musulmans, à consommer du chien pour lutter contre la famine, malgré le fait que cette viande soit considérée par l'Islam comme impropre à la consommation humaine (BBC, 2013 ; MASIMBERT, 2013).

2.4. Quel futur pour ces pratiques ?

2.4.1. Corée du Sud

Dans le Tableau 3 (section 2.1), on constate l'évolution actuelle de la cynophagie vers la décroissance en Corée du Sud. De très nombreux débats ont lieu actuellement à ce sujet dans le pays.

2.4.1.1. Des débats internes animés

Il existe un grand clivage dans la société coréenne à propos de la cynophagie. Les membres d'associations animales tentent de convaincre de l'absurdité de la persistance de la cynophagie à l'heure actuelle, pour un animal qui est l' « ami de l'Homme », en expliquant que ce n'est pas par hasard que le nom latin du chien est *Canis familiaris*, mais parce qu'il fait partie de la famille, et c'est pour cela qu'il s'appelle *familiaris* (communication personnelle de l'auteur, 2014). Or *familiaris* a eu différentes significations selon les siècles. En -200 ans, *familiaris* signifiait l'adjectif *domestique*. En -100 ans, il signifiait *familer, ami de la maison*. Au I^{er} siècle, il signifiait *familiier, qu'on utilise couramment*. Cette interprétation est clairement orientée dans le sens souhaité par l'interlocuteur. De plus, dans la société coréenne, le chien n'a commencé à être intégré dans les maisons en tant qu'animal de compagnie qu'à partir des années 1980 d'après KIM (2007a). Avant cette époque, les chiens n'étaient jamais admis à l'intérieur des maisons et étaient traités comme des animaux de rente (KIM, 2007a). Ils survivaient des restes des humains et de leurs défécations. Aussi étaient-ils nommés « chien à merde » (*ddong-gae*), dénomination encore en usage à l'heure actuelle en Corée du Sud pour parler des chiens que l'on mange.

Etant donné la récente évolution de la société coréenne en matière d'animal de compagnie, il existe encore un clivage entre une attitude traditionnelle vis-à-vis des chiens, les considérant

comme du bétail, et une attitude relationnelle liée à la considération des chiens comme animaux de compagnie. Ainsi, la population fait une distinction entre les chiens de type bétail, surnommés *ddong-gae*, et les chiens de compagnie, expliquant la réponse typique d'un Coréen, lorsqu'on le questionne sur sa morale à propos de la cynophagie : « *les Coréens ne mangent que les ddong-gae, qui sont spécifiquement élevés pour leur viande, exactement comme les porcs* ». Il est intéressant de noter que beaucoup de Coréens ignorent que d'anciens chiens de compagnie se retrouvent incorporés aux repas dans les restaurants cynophages (communication personnelle, 2014). Il faut remarquer aussi qu'on peut assimiler la dénomination *ddong-gae* ou *nureongi* à celle utilisée dans les pays occidentaux pour séparer ce qui est mangeable de ce qui ne l'est pas : on dit « porc » pour la viande et non « cochon », et « bœuf » au lieu de « vache », de même pour la langue anglaise avec « pork » pour les « pigs », et « beef » pour les « cows » (MILLIET, 2006).

Les superstitions coréennes à propos des bénéfices de la viande de chien sont tenaces, encore fortement intégrées dans les esprits (cf. [Figure 76](#)), mais concernent essentiellement les générations les plus âgées, notamment les hommes. A cause de ces croyances, soit au nom de la culture, soit au nom de la recherche de « traitements » pour la virilité, les chiens sont encore vus par certains comme des objets dont on dispose selon son bon vouloir (WESLEY, 2012). A l'heure actuelle, la cynophagie concerne en majorité des hommes de classe moyenne à élevée et d'âge moyen (CHO, 2012). Mais les mentalités évoluent, et les jeunes générations intègrent de plus en plus les notions de bien-être animal. Il est intéressant de noter qu'en 2011, dans une étude nationale sur 1000 personnes, seulement 70% des personnes interrogées pensaient que tous les chiens (à viande ou de compagnie) devraient être protégés de manière égale par les lois de protection animale (GARCIA, 2012). Cela révèle à quel point l'éducation et l'information de la jeunesse sont un point clef, qui est ciblé par les associations de protection animale pour instiller les notions de bien-être et de protection animale (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014).

Le clivage toujours d'actualité de la société coréenne se reflète dans les résultats d'une enquête nationale sur la cynophagie portant sur 1000 participants en 2012 (cf. [Figure 77](#)).

Figure 76 : Convictions coréennes à propos de la cynophagie (GARCIA, 2012).

En 2012, trois raisons majeures expliquent la cynophagie : le respect de la nourriture traditionnelle, la recherche de bienfaits pour la santé et le statut du chien comme étant égal au bétail.

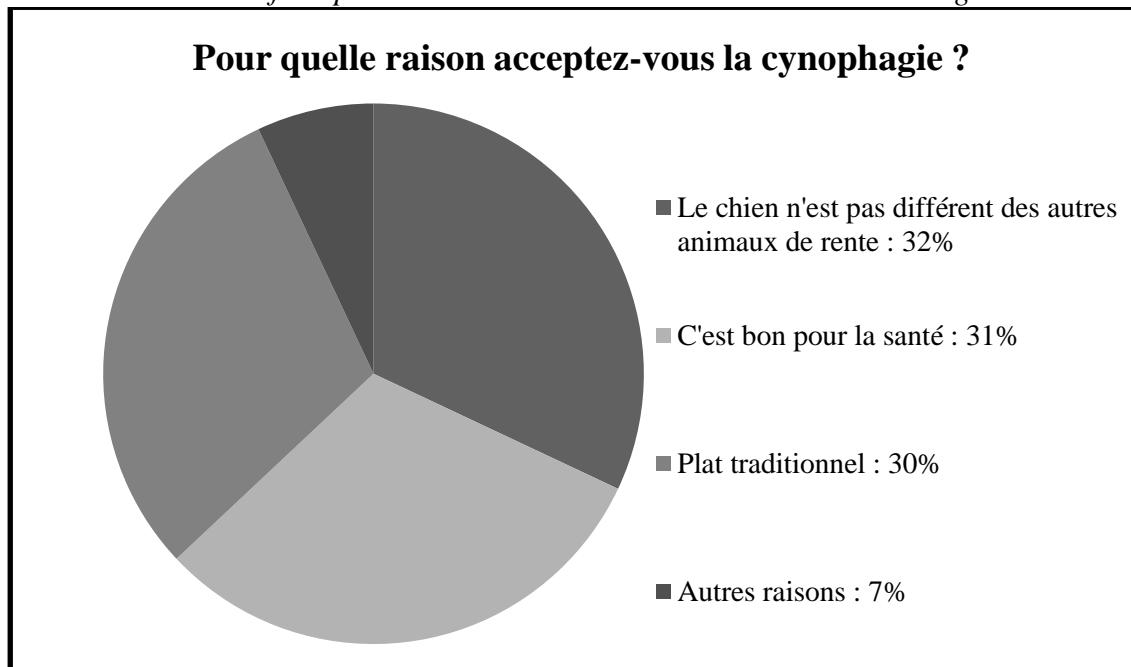
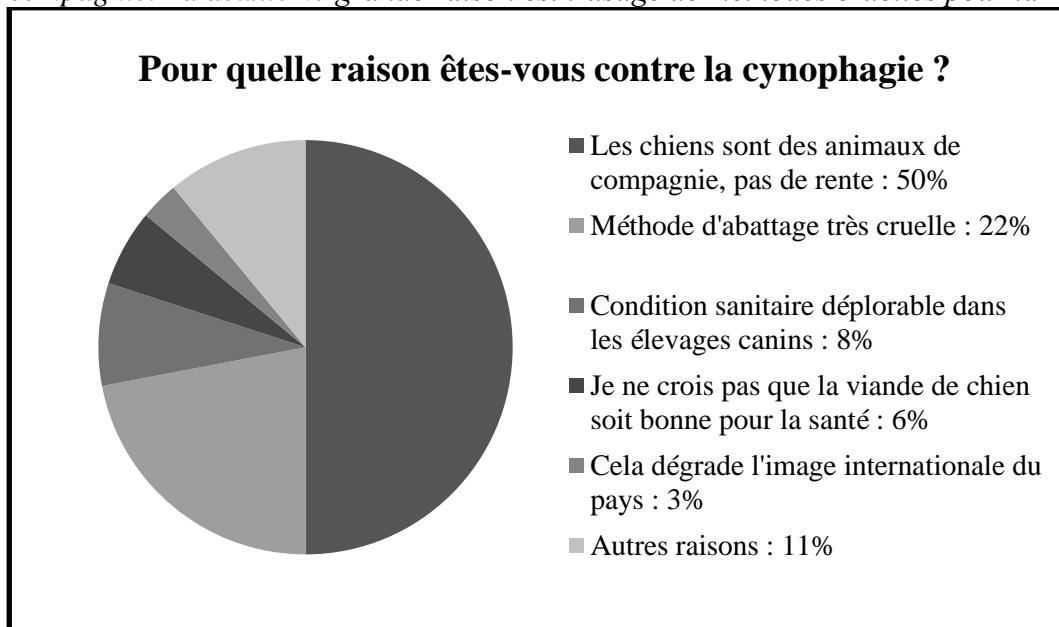


Figure 77 : Arguments coréens pour rejeter la cynophagie (GARCIA, 2012).

Les opinions sur la cynophagie sont très partagées. La raison majeure qui ressort contre la cynophagie est le sentiment de promiscuité avec le chien, qui est considéré comme un animal de compagnie. La deuxième grande raison est l'usage de méthodes cruelles pour la mise à mort.



2.4.1.2. La pression internationale

Face à la cynophagie, de nombreuses pétitions existent sur Internet pour faire réagir les populations et encourager un soutien international. Les Jeux Olympiques d'hiver de 2018 se dérouleront en Corée du Sud et donnent un point d'appui aux associations de protection animale pour tenter d'abolir la cynophagie, en pointant les projecteurs sur ces pratiques (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016). Le président de l'association Last Chance for Animals a expliqué dans une interview qu'étaler des images choquantes, comme celles où un chien se fait battre à mort, devant de grandes entreprises telle que Hyundai, a beaucoup de chance de repousser les acheteurs potentiels venus sur le lieu ; ainsi, ces grandes entreprises internationales sont employées telles un levier pour pousser le gouvernement coréen à réagir sur le sujet (THE KOREA DAILY, 2016). L'association est en train de négocier avec un publicitaire pour faire afficher des panneaux de ce type dans les grandes rues de Corée lors des Jeux Olympiques de 2018.

La première tentative d'abolition de la cynophagie par le gouvernement coréen avait été initiée en janvier 1983, de peur que la vente de viande de chien soit pointée du doigt, et dénoncée par les médias pendant les Jeux Olympiques de Séoul en 1988, et ait un impact négatif (KIM, 2007a). Le gouvernement avait alors annoncé une interdiction de vente de viande de chien dans les zones urbaines, en particulier dans les zones touristiques, mais la vente était toujours autorisée dans les zones rurales. Peu de temps après, plusieurs ministères avaient pris position : le Ministère des Affaires Etrangères avait demandé l'interdiction de l'abattage des chiens dans un but culinaire, et le Ministère de l'Agriculture et des Forêts avait exigé l'abolition des élevages de chiens de rente. Le Ministère de la Santé avait même commencé à contrôler et sanctionner les restaurants cuisinant du chien. En février 1984, la ville de Séoul avait proscrit la vente de viande canine en la qualifiant de « viande dégoutante », et cette interdiction avait formellement pris place à partir de juin 1984. Les restaurants récalcitrants pouvaient être rappelés à l'ordre 3 fois avec des sanctions croissantes allant jusqu'à 15 jours de suspension de l'activité pour le troisième rappel à l'ordre. La licence du restaurant (autrement dit son autorisation de commerce) pouvait être annulée, mais seulement au bout du quatrième rappel à l'ordre.

Lors des Jeux Olympiques d'été en 1988 en Corée du Sud, le pays a été soumis à une condamnation internationale : les militants internationaux ont menacé de boycotter l'événement et ont mis la pression sur le gouvernement local pour abolir la cynophagie (PODBERSCEK, 2009). Le

gouvernement coréen avait alors ordonné aux bouchers de Séoul de retirer les carcasses de chien de leurs étals pour éviter de heurter la sensibilité des visiteurs européens et américains, et pour ne pas donner de mauvaise impression sur la culture coréenne (DERR, 2004 ; FEFFER, 2002). La vente de plats à base de viande de chien avait été interdite dans les restaurants de Séoul par la même occasion et pour les mêmes raisons (BBC, 2001a ; RAMSTAD, 2008), bien que la ville de Séoul ait déjà formulé cette interdiction en 1984 (KIM, 2007a).

Toutes ces interdictions concernaient la capitale Séoul uniquement, et avaient été promulguées surtout pour la publicité internationale, sans être accompagnées d'une implication au long terme de la part du gouvernement. Actuellement, l'interdiction de vendre de la « nourriture classée comme dégoutante » a subi de nombreuses modifications mais est toujours en vigueur. Pourtant, cette loi n'a pas été rigoureusement appliquée jusqu'à ce jour, sauf lors des Jeux Olympiques de 1988 où le gouvernement s'était montré un peu plus sévère. De surcroît, les actions sont contradictoires, car en novembre 1996, une décision de la Cour d'Appel de Corée a annoncé que, en principe, la viande de chien pouvait être mangée comme de la nourriture, malgré la législation (PODBERSCEK, 2009). De plus, il n'y a pas d'interdiction de la consommation de viande de chien ni de l'abattage de chien en vue de leur consommation, du moment que ce n'est pas une activité à but commercial.

A l'occasion de la Coupe du Monde de la FIFA (Fédération Internationale de Football Association) en 2002, les organisateurs ont demandé au gouvernement coréen, sous la pression internationale du public et d'associations militantes comme PETA, d'abolir la maltraitance des chiens et la cynophagie (BBC, 2001a ; PODBERSCEK, 2009). Des associations incitaient les supporters à boycotter l'événement si le gouvernement n'interdisait pas la vente de viande de chien dans les restaurants de Séoul, et les organisateurs de la FIFA ont reçu des milliers de lettres de protestation visant à faire agir le gouvernement coréen (BBC, 2001a). Les raisons évoquées pour abolir la cynophagie étaient celles de l'image internationale de la Corée, salie par ces pratiques, la maltraitance et la cruauté. Arrêter ces pratiques, déjà bannies par la loi mais toujours présentes dans les faits, était un moyen de prouver que le pays est à l'écoute de l'opinion internationale et qu'il rejette la cruauté.

Le problème des actions concentrées sur les grands événements internationaux telle que la Coupe du Monde réside dans le fait qu'elles ne semblent pas avoir de lien avec l'événement organisé, et qu'elles constituent des reproches vifs de la part des autres pays. Ces actions peuvent donc engendrer des réactions opposées à celles espérées par les associations militantes : par exemple, l'organisateur coréen se défendait en insistant sur le fait qu'il n'y avait pas de lien entre la cynophagie et la FIFA. De même, des restaurateurs coréens témoignaient leur accord sur l'arrêt des maltraitances, mais leur désaccord quant à se soumettre à des décisions et des représailles présentées par des pays extérieurs. Ils défendaient le fait qu'ils n'allait pas modifier leur culture sous prétexte qu'elle était différente de celle des autres pays (BBC, 2001b).

Les représailles internationales peuvent donc engendrer des réactions opposées par nationalisme et par refus de suivre des directives internationales pour contrer l'impérialisme culturel des pays occidentaux (KIM, 2007a). La globalisation rapide de la Corée du Sud laissait présager un abandon des pratiques de cynophagie et une homogénéisation des cultures dans le cadre de la globalisation (OH et JACKSON, 2011). Mais, en réalité, cette recherche de lissage des cultures engendre des réactions de résistance, ayant l'effet inverse en induisant un nouveau sentiment réactionnel parmi de nombreux Coréens : la fierté de la cynophagie, pour la défense de leur culture face à la volonté de lissage culturel sur le modèle occidental (PODBERSCEK, 2009). On peut citer l'exemple de l'Association des Restaurants servant du Chien qui avait dévoilé son projet, juste avant la Coupe du Monde de Football de 2002, d'offrir des échantillons gratuits de *boshintang* et d'autres plats de chien aux fans de football venus soutenir leurs équipes, en se positionnant à l'extérieur des divers stades de football utilisés pendant la compétition (CHAUDHARY, 2002).

De même, l'implication de Brigitte Bardot dans la lutte contre la cynophagie en Corée du Sud a été fortement rejetée après les propos méprisants qu'elle avait tenu envers les Coréens à la radio MBC le 03 décembre 2001, qualifiant de barbares les Coréens qui mangeaient de la viande de

chien, car « un pays civilisé ne laisse pas sa population manger ses chiens » (ANN, s. d. ; KIM, 2007a ; MILLIET, 2006). Au final, l'implication de Brigitte Bardot dans ce combat a uniquement induit la création d'un nouveau surnom pour la soupe de chien : la « soupe Bardot » (PODBERSCEK, 2009), et tous ceux qui se battent contre la cynophagie sont depuis perçus comme étant du côté de Brigitte Bardot (KIM, 2007a). Pour les Coréens, accepter de désigner la viande de chien comme dégoutante et barbare revient à « perdre la bataille face aux assauts du monde occidental et aux impérialistes à la culture raciste tel Brigitte Bardot ». Au point d'en conclure : « Ce n'est peut-être pas une bonne soupe, mais c'est *notre* soupe. ».

Les attaques et critiques répétées des pays étrangers ont donc transformé la cynophagie coréenne en un symbole du nationalisme coréen.

2.4.1.3. Les tentatives d'actions juridiques

Depuis de nombreuses années, le gouvernement coréen tente d'agir. Dans le but d'améliorer les conditions des animaux, des lois de protection animale ont été instaurées en 1991, puis révisées en 2007 et en 2011, avec un renforcement des peines encourues. Le problème réside dans le manque de précision sur le statut du chien, qui est considéré comme un animal de rente, mais qui ne fait pas partie de la liste des animaux destinés à la consommation et à l'inspection sanitaire (KANG et KOREANDOGS.ORG, 2013 ; KIM, 2007a ; KOREANDOGS.ORG, 2012b), rendant complexe l'application des lois dans la pratique. La viande de chien n'est pas explicitement reconnue comme étant de la nourriture au niveau de la loi. C'est plutôt de la « nourriture dégoutante », donc interdite à la vente, et il n'existe pas non plus de loi interdisant explicitement l'utilisation et l'abattage des chiens pour leur viande (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016 ; KIM, 2007b, 2007a), du moment que ce n'est pas dans un but commercial. Selon un autre auteur, le statut du chien dans la loi autoriserait son élevage industriel et son abattage, ainsi que la vente de plats à base de chien dans les restaurants, mais les lois sur les animaux de rente ne s'appliqueraient pas au commerce des produits dérivés du chien, donc à sa viande (KIM, 2008). Autrement dit, l'élevage, l'abattage et la consommation sont autorisés, mais la loi ne précise pas les conditions pour ces activités, à part l'interdiction d'abattage particulièrement brutal et le commerce. La viande de chien est aussi classée dans la catégorie des produits naturels, hors animaux de rente, ce qui signifie que l'inspection sanitaire n'est pas prévue (KIM, 2007a, 2008).

Plus globalement, le statut du chien n'est pas clairement défini en Corée du Sud (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2007). Entre 1975 et 1978, le chien avait un statut clair d'animal de rente en Corée. Ce statut n'a duré que 3 ans et a été modifié. A l'heure actuelle, les lois sont contradictoires : le chien est décrit comme étant un animal de rente dans les lois sur l'industrie des animaux de rente, mais il n'est pas inclus dans la liste des animaux de rente dans les lois de contrôle sanitaire des produits d'animaux de rente. Ceci a pour conséquence qu'il n'existe pas de loi régissant l'abattage des chiens et l'activité de boucherie en vue d'une consommation humaine. De même, le chien ne fait pas partie de la liste spécifiant les animaux de rente dans les lois sur le traitement des eaux usées générées par les animaux de rente. Les élevages de chiens ne sont donc techniquement soumis à aucune restriction et toute pollution est possible sans contrainte.

De plus, le gouvernement peine à appliquer sa loi sur l'interdiction de la vente de chien pour la consommation humaine (KIM, 2007a). Ce sont, en effet, les organisations gouvernementales locales qui sont censées s'occuper de cette interdiction, mais elles sont réticentes à aller combattre cet ancrage socio-culturel parmi la population locale. Au final, peu de sanctions sont mises en place, ou bien elles sont peu efficaces par manque de moyens. Les peines encourues pour violation des lois régissant la cynophagie sont théoriquement une suspension de l'autorisation d'élevage ou de restauration pendant 6 mois, et une amende ne pouvant pas excéder 500 dollars américains. Mais comment peut-on saisir un animal maltraité lorsqu'il s'agit d'un élevage de plusieurs dizaines de chiens et que le gouvernement n'a pas les structures adéquates et les fonds nécessaires pour les accueillir ?

Ainsi, le manque de contrôles gouvernementaux réguliers ne permet pas une application stricte des lois de protection animale, et n'empêche pas l'industrie du chien de continuer ses affaires commerciales. Par exemple, de nombreux élevages de chiens ne sont pas déclarés (communication personnelle, 2014). Le suivi par le gouvernement et la vérification de l'application des lois sont, dans ces conditions, forcément laborieux. Les boutiques préparant les élixirs de chien sont ironiquement déclarées au Ministère de la Santé et à l'association sur la nourriture artisanale produite pour le bien-être (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014).

En 2008, le gouvernement coréen a proposé de rajouter le chien à la liste des animaux de rente dont l'abattage est régulé par la loi (KIM, 2008), afin de pallier cette situation ambiguë. La légalisation amènerait un contrôle des techniques d'abattage et de traitement de la viande permettant de gérer la problématique hygiénique et d'assurer une viande sans risque pour le consommateur.

La prise de position du gouvernement coréen est délicate quant au conflit national qui perdure à propos de l'industrie du chien. Interdire la cynophagie satisferait les pays occidentaux mais provoquerait des troubles dans le pays encore plus grands que si la légalisation était décidée (KIM, 2007a). D'un côté, les associations de protection animale s'élèvent contre la légalisation, mais de l'autre côté, laisser le statut juridique de la cynophagie dans le flou permet de prolonger la situation actuelle, et son commerce lucratif qui rapporte 2 millions de dollars par an... Le gouvernement ne prend pas facilement position dans ce débat animé. Ainsi, en 2012, lors d'une manifestation organisée par l'Association des Eleveurs de Chien de Rente qui réclamait un meilleur soutien de la part de l'Etat, le gouvernement coréen avait répondu qu'il était difficile d'accepter les exigences des éleveurs face à l'opinion publique qui provoquait un réel blocage (KOREANDOGS.ORG, 2012b).

De même, lorsque des actes de cruauté sont dénoncés par les associations militantes auprès du gouvernement, la réponse gouvernementale n'est pas toujours à la hauteur des attentes, par manque de moyens, économiques ou juridiques. Il est intéressant de citer l'exemple d'un élevage à l'abandon dont quelques chiens restant en vie étaient encore nourris aux côtés des cadavres en décomposition de leurs congénères. Des chiens avaient réussi à s'échapper de leurs cages et erraient au milieu de l'élevage (KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES, 2015). L'association KARA avait dénoncé l'élevage au gouvernement en raison de la cruauté qu'il représentait et du problème de santé publique. Au final, le gouvernement s'était chargé de retirer les carcasses, mais avait laissé dans l'élevage les chiens encore vivants, par manque de moyens économiques et de structures d'accueil pour ces animaux.

Récemment en 2014, le gouvernement coréen a pris position et annoncé qu'il transformerait le marché Moran, situé dans la banlieue de Séoul, en un parc, dès début 2017 (HYAMS, 2015). Ce marché, ouvert depuis les années 1960, est régulièrement la cible des militants pour la cause animale, car il contient une rue entière où s'alignent les marchands de chiens, les uns après les autres (KIM, 2016). Plusieurs restaurants éphémères cuisinant du chien sont aussi localisés sur ce marché. On compte 22 marchands de chiens dans ce marché, qui vendent, vivants ou morts, environ 80 000 chiens par an, ce qui représente 30% du commerce national de viande de chien.

Très récemment, le 13 décembre 2016, le début du retrait des cages et des équipements d'abattage a effectivement été annoncé, et il devrait commencer dès le 20 décembre 2016 (KIM, 2016). Il a été décidé en accord avec les marchands qui recevront une aide financière, de la part de la ville, pour les aider à rénover leurs locaux et les transformer en différents commerces. Cependant, il est possible que la fermeture de ce marché ne fera que déplacer ces étals un peu plus loin, et que cette action gouvernementale n'aura pas l'efficacité souhaitée.

Dans ces conditions, les associations de protection animale ne sont pas prêtes à accepter la légalisation de la cynophagie en Corée du Sud. Selon elles, le gouvernement investit trop peu de moyens pour contrôler l'industrie du chien. Par exemple, en 2014, seulement 65 autorisations ont été délivrées par le gouvernement pour des élevages de chiens (de compagnie), alors que le nombre d'élevages est situé entre 2000 et 3000, et que cette autorisation est obligatoire (KIM, 2014).

Légaliser cette industrie avec trop peu de moyens mis en œuvre ne ferait donc qu'empirer les conditions de vie des animaux, comme vu dans le paragraphe 2.2.

2.4.1.4. Les actions pour la santé publique

Les autorités de Séoul avaient lancé, en avril 2008, une campagne d'inspection dans les 530 restaurants de la capitale, afin de vérifier l'hygiène et la qualité de la viande (AGENCE FRANCE PRESSE, 2008). Le but de cette campagne était de publier, par la suite, la liste des restaurants servant de la viande impropre à la consommation, et de suspendre leur ouverture. Cette liste n'a pas été trouvée par l'auteure...

Il est intéressant de noter que, dans une étude nationale de 2008, 50% de la population interrogée était favorable à la légalisation de l'industrie du chien pour des raisons de santé publique. Les pourcentages variaient selon les tranches d'âge, ce sont les personnes âgées de 20 à 30 ans qui étaient les plus favorables à la légalisation (76% contre 48% pour la tranche d'âge moyen autour de la quarantaine) (KIM, 2007a). Ceci révèle que, même si les nouvelles générations sont plus occidentalisées que les anciennes, elles ne sont pas pour autant totalement contre la cynophagie, mais pensent que cette pratique serait plus sécurisée si elle était légalisée.

2.4.1.5. Le blocage économique

L'interdiction complète de l'industrie de viande de chien poserait un problème d'emploi pour les nombreux membres de cette industrie (témoignage personnel, 2014 ; INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014). Ainsi, lors d'une manifestation organisée par l'Association des Eleveurs de Chien de Rente en 2012, les éleveurs expliquaient que l'attitude du gouvernement et des associations de protection animale mettaient en péril leur source de revenus (KOREANDOGS.ORG, 2012b). Interdire l'industrie du chien nécessiterait des fonds pour soutenir, former, et réinsérer ces personnes (éleveurs de chiens, marchands, bouchers) dans le marché du travail. Un des représentants de l'Association pour la Viande de Chien a déclaré que, sur les 1000 membres de leur association, 80% trouvaient raisonnable d'accepter une loi interdisant la viande de chien si le gouvernement offrait en échange des compensations aux éleveurs pour les aider dans leur reconversion professionnelle (PARK, 2012). Les acteurs de l'industrie de la viande de chien reconnaissent que leur industrie est en plein déclin et ne peuvent pas investir dans de plus grandes infrastructures, même s'ils le voulaient, car ils estiment que la cynophagie cessera d'ici 20 à 30 ans. Le prix de la viande de chien est en train de s'effondrer (GARCIA, 2012). De plus en plus d'acteurs de cette industrie se reconvertissent dans d'autres industries à l'heure actuelle (PARK, 2012). D'après le secrétaire général de cette association, l'industrie de la viande de chien vendait 2 à 2,5 millions de chiens en 2008 en Corée, mais ce chiffre aurait diminué de moitié en 2012.

2.4.2. La cynophagie, un marqueur de l'identité culturelle et ethnique des peuples

De nombreux peuples ont pour pratique la cynophagie depuis plusieurs siècles. Certains d'entre eux s'y sont accrochés ou se la sont appropriés de manière plus marquée ces dernières décennies, comme une revendication de leur identité culturelle, face à des opinions politiques différentes ou face au lissage mondialiste occidental oppressant. Parmi ces peuples, on compte la Corée du Sud comme vu précédemment, ainsi que la Chine, le Vietnam, la Polynésie française et les indiens Oglalas du Dakota aux Etats-Unis.

Les particularismes alimentaires sont parmi les derniers « marqueurs » identitaires à disparaître. Et si l'aliment de base de la nourriture quotidienne paraît ne pas toujours résister comme marqueur identitaire, en revanche la nourriture festive est vécue à la fois comme un rappel de la tradition, et comme un espace et un temps où s'affirment des identités (GARRIGUES-CRESWELL et MARTIN, 1998).

2.4.3. Chine

La vente de viande de chien est légale en Chine, contrairement à la Corée (BBC, 2016). Par contre, la circulation d'animaux de rente d'origine inconnue est illégale, donc le marché de la viande de chien est illégal puisque les chiens sont, pour la majorité d'entre eux, volés et que leur origine est frauduleuse. En conséquence, cette industrie a lieu en Chine *via* un marché noir.

En 2009, une ébauche de loi avait été proposée au gouvernement chinois pour interdire et sanctionner les actes de cruauté envers les animaux (XIANG et SUWEN, 2016). Contrairement à l'image internationale très négative de la Chine, beaucoup de Chinois chouchoutent les animaux. Cela se ressent dans les résultats des enquêtes récentes où on note que quasiment 70% de la population chinoise n'a jamais goûté au chien, ce qui est élevé pour un pays réputé pour manger du chien, dans les mentalités occidentales.

La Chine est, elle aussi, victime de critiques sévères de la part des pays occidentaux concernant la cynophagie. Des pétitions circulent pour demander l'arrêt de la cynophagie en Chine, notamment avant les festivals ou événements internationaux sportifs, qui représentent une tribune privilégiée pour la critique. On peut citer le très connu et critiqué festival de Yulin où la viande de chien est mise à l'honneur (BBC, 2016). L'exemple des pressions internationales exercées sur la Corée se retrouve à l'identique dans le cas de la Chine lors des Jeux Olympiques de 2008 (MILLIET, 2006). Comme en Corée du Sud, avec le nom des plats à base de viande de chien, le gouvernement local de Yulin a demandé aux restaurants de retirer le mot « chien » de leurs affiches, pour éviter de faire de la publicité pour la cynophagie (LANGE, 2014). Depuis, les enseignes des bouchers et restaurants comportent des noms comme « Crispy ##### Meat Restaurant » avec du papier, du scotch ou de la peinture (symbolisés ici par le symbole « ##### ») effaçant le mot « chien », mais les images de chien sont encore présentes sur les devantures.

La pression internationale est forte : en 2016, lorsqu'on écrit « dog meat China » dans le moteur de recherche de Google, la première page est remplie uniquement de sites concernant le festival de Yulin et des pétitions allant à l'encontre de cet événement. Contrairement à ce que l'on pourrait penser en suivant le nombre de pétitions contre le festival de Yulin, le business de la viande de chien est en déclin à l'heure actuelle en Chine (BBC, 2016). Mais les controverses à propos de ce festival l'ont fait connaître, y provoquant une plus grande affluence. C'est ce mouvement de curiosité qui est redouté par les associations coréennes en cas de légalisation de la cynophagie en Corée. A l'heure actuelle, la popularité du festival de Yulin baisse (ANIMALS ASIA, 2016) : à son apogée, le festival de Yulin tuait 10 000 à 15 000 chiens en quelques jours. En 2014, ce chiffre était tombé à 2000 ou 3000, et en 2015, il serait à 1000 chiens tués.

Les protestations à l'encontre de la cynophagie en Chine sont difficiles à mettre en œuvre. Les militants pour la protection animale sont surveillés, mis sur écoute, et s'ils manifestent, les forces de l'ordre accourent pour les arrêter, comme cela a été tenté à Yulin, et les militants sont ensuite recherchés (LANGE, 2014). Malgré cela, les militants tentent des actions, en engageant leur avenir dans leur propre pays. Ces faits témoignent de l'intensité avec laquelle les militants s'engagent et se battent contre le marché noir de la cynophagie en Chine. En parallèle, des marchands de viande de chien sont dénoncés à la police sous le prétexte de maltraitance animale, puis conduits au commissariat, mais en ressortent peu de temps après. Soit la police ne considère pas ce sujet comme une priorité et est réticente à arrêter les marchands, soit ces derniers soudoient la police pour ressortir et continuer leur activité. On constate, *via* ces témoignages, la difficulté à appliquer réellement les mesures juridiques, et les forces de l'ordre sont réticentes à s'opposer à la cynophagie en arrêtant les marchands, exactement comme en Corée du Sud.

Malgré l'inaction, au niveau juridique, la cynophagie chinoise est en déclin. Le nombre croissant de propriétaires de chiens de compagnie finit par avoir un impact sur les mentalités envers l'industrie de la viande de chien, et de plus en plus de citoyens chinois élèvent leur voix contre ces pratiques. Le combat des associations progresse petit à petit, comme le montre la fermeture de plusieurs abattoirs, dont un qui mettait à mort entre 16 000 et 17 000 chiens par mois (LAST CHANCE FOR ANIMALS, 2016). Les abattoirs encore en activité constatent une diminution de la

demande et donc du travail dans leurs structures (ANIMALS ASIA, 2015b). Entre 2013 et 2014, certains abattoirs ont diminué de moitié le nombre de chiens abattus par jour.

2.4.4. Taïwan

A Taïwan, la cynophagie a été interdite en 2001, lors d'un amendement de la loi de protection animale datant de 1993, en définissant tous les chiens comme des animaux de compagnie et en interdisant l'abattage des animaux de compagnie pour leur viande ou pour vendre leur viande (KIM, 2007a). En cas de violation de cette loi, le gouvernement taïwanais a prévu une amende allant de 1500 à 7500 dollars américains.

2.4.5. Philippines

Aux Philippines, dans la capitale Manille, il est interdit d'abattre, de vendre ou d'offrir pour la vente tout type de chien dans un but culinaire depuis 1982 (ANIMAL WELFARE INSTITUTE, 2016 ; KIM, 2007a). De plus, il est interdit de faire entrer ou sortir de la viande de chien de la capitale. Dans toutes les Philippines, l'abattage des chiens est interdit depuis 1998, *via* l'interdiction d'abattre les animaux sauf les bovins, les cochons, les chèvres, les moutons, la volaille, les lapins, les buffles carabaos, les chevaux, les biches et les crocodiles. Pourtant, environ 500 000 chiens sont tués annuellement aux Philippines dans un but culinaire, et le gouvernement s'implique très peu pour faire appliquer la loi à ce sujet. Ce manque d'implication viendrait, entre autres, du fait que certains hommes politiques sont eux-mêmes cynophages, et que les officiers de police qui sont chargés d'arrêter les vendeurs illégaux de viande de chien sont souvent soudoyés par les vendeurs. De plus, même si un vendeur est poursuivi en justice pour avoir fait commerce de viande de chien, il ne devra payer qu'une petite amende, même si la loi prévoit des peines lourdes pour ce méfait : entre 6 mois et 2 ans d'emprisonnement, et entre 20 et 100 dollars américains.

2.4.6. Polynésie française

La Polynésie française est l'exemple même de l'impérialisme culturel. Le gouvernement a interdit la cynophagie en 1959 car la consommation de viande de chien était jugée « répugnante » (MALLOL, 2010), alors qu'elle était en vigueur bien avant l'arrivée des missionnaires. Le gouvernement s'est finalement rétracté en 1977, en retirant le chien de la liste des aliments répugnants.

2.4.7. Nigéria

Au Nigéria, selon une étude menée sur 100 personnes choisies au hasard et 20 marchands de chiens, 52% des personnes disaient qu'elles ne supporteraient pas une interdiction de la cynophagie (ELISHA et SOLOMON, 2008). Pour autant, 90% des participants étaient contre les traitements inhumains envers les chiens, 76% se disaient mal à l'aise face à la manipulation et à l'exécution des chiens, et 74% des participants affirmaient être en faveur d'une législation visant à bannir la cruauté envers les chiens. Par contre, 66% des participants répondaient qu'ils ne voyaient pas en quoi la cynophagie pouvait poser problème, et 56% indiquaient qu'ils s'opposeraient à une législation interdisant la cynophagie, car ils estimaient que la cynophagie était une pratique culturellement acceptable et que chacun a le droit de manger la viande qu'il désire.

Le point de vue économique concerne aussi les acteurs de cette filière qui peuvent difficilement arrêter ce travail, de par la pression financière pour la famille, notamment pour les travailleurs issus de familles nombreuses (GARBA *et al.*, 2013).

3. Discussion

3.1. Le choix des pays présentés

Ce travail a mis plus particulièrement l'accent sur la cynophagie en Corée du Sud. En effet, c'est dans ce pays que les gens consomment le plus de chiens, en nombre par habitant. En Corée du Sud, les pratiques de l'industrie de la viande canine sont régulièrement critiquées par les Coréens eux-mêmes, et par les pays étrangers. La critique croissante a augmenté la quantité d'informations disponibles à propos de cette pratique, et engendré une évolution dans le pays. Le fait que la Corée du Sud soit un pays qui s'est industrialisé extrêmement rapidement rajoute à la complexité de l'évolution des mentalités sud-coréennes. De plus, j'ai eu la possibilité de me rendre dans ce pays et de parcourir le marché Moran de Séoul, tant connu pour son allée de marchands de chiens. J'ai aussi eu la possibilité, via un traducteur, de discuter avec un marchand de chien, afin de connaître sa position. J'ai aussi eu la chance de réaliser un stage de trois semaines dans l'association KARA, qui a accepté de m'accueillir, et j'ai donc pu m'entretenir avec les personnes militant contre la cynophagie. J'ai pu constater le développement de l'association qui était en train d'agrandir ses locaux pour mettre à disposition une salle de documentation et d'information sur le bien-être animal ouverte à tous, et qui entendait réaliser des programmes d'éducation sur le bien-être animal pour les enfants des écoles. L'exemple de la Corée du Sud étant suffisamment vaste, l'étude a été basée en grande partie sur ce pays, et les autres pays ont été comparés à la Corée.

De nombreux pays se ressemblent en terme de transport et de mise à mort des chiens. Tous n'ont donc pas été présentés, ou seulement quelques détails ont été mis en exergue.

Au niveau des convictions et des croyances liées à la cynophagie, certaines se retrouvent dans plusieurs pays, comme la valeur nutritionnelle du chien, et le marqueur d'identité ; d'autres sont liées à l'histoire et la politique du pays comme au Vietnam. D'autres croyances s'opposent en fonction des pays, comme la chaleur générée par la viande de chien, qui permet de se refroidir en été en Corée du Sud, mais qui permet de se réchauffer en hiver en Chine.

3.2. La fiabilité des sources

La fiabilité des sources est le premier point sur lequel il est important de s'interroger. La majorité des informations provient des associations de protection animale, et ces informations ne sont donc pas toujours objectives. Il faut savoir que, dans de nombreux cas, notamment pour la Corée du Sud, la grande majorité des informations fournies par les associations militantes provenaient en fait très souvent d'une seule et unique source : l'association KARA.

La difficulté vient aussi du fait que les informations sont parfois approximatives dans le pays-même. Par exemple, du fait du flou juridique sur le statut du chien en Corée du Sud, il existe une sous-déclaration réelle des fermes, restaurants et autres commerces en rapport avec la cynophagie, ce qui mène seulement à une estimation du nombre de chiens abattus chaque année, du nombre de fermes, du nombre de restaurants, etc., et non à un réel recensement.

Quand cela a été possible, les informations de sources différentes ont été recoupées et comparées. Cela a révélé des imprécisions, certainement augmentées par le caractère indirect des sources (traductions de traductions ou citations de citations lorsqu'il y a une barrière de langue ou des articles cités non trouvables). Ainsi, par exemple, la quantité de chiens consommés en Corée du Sud avait été estimée, et deux sources différentes révèlent des chiffres interprétés de deux manières opposées :

- d'après INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS (2014), citant comme source KARA (source non accessible), la consommation de chiens avait été estimée à 100 000 tonnes et 93 000 tonnes supplémentaires pour les elixirs de chien.
- D'après KIM (2007a), la consommation de chien était estimée à 100 000 tonnes, dont 93 600 tonnes utilisées pour les elixirs de chien.

Ceci révèle une imprécision au niveau de la retranscription des données qui induit une fiabilité moindre des documents. Dans cette thèse, l'auteur a opté pour le chiffre de 100 000 tonnes tout compris, car la source donnée par le texte semblait plus directe vers les informations de base qui provenaient d'une étude gouvernementale datant de 2004.

Une autre imprécision est mise en évidence, concernant les sondages effectués parmi les Coréens, pour connaître le pourcentage de personnes ayant goûté au moins une fois du chien. Deux études ont été réalisées en 2006, mais aucune n'affiche d'intervalle de confiance et ne précise les conditions de collecte des données. Et ces deux études révèlent des pourcentages bien différents : 55% (THE KOREAN, 2009), et environ 33% (RAMSTAD, 2008). Le choix des personnes interviewées joue un rôle majeur dans les résultats. Par exemple, si on interroge des personnes dans un marché au chien (ou dans un restaurant cuisinant du chien), ou si on interroge un échantillon de personnes de la population coréenne totale, il y aura un biais fort influençant les pourcentages. La comparaison des pourcentages donnés par ces deux sources met en évidence le problème de fiabilité et d'accessibilité des sources, ainsi que l'inaccessibilité par la barrière de la langue ou par les sources non trouvables.

La fiabilité des sources est un vrai problème sur les sujets qui attisent les tensions comme l'origine récente ou ancienne de la cynophagie en Corée du Sud, attestant alors d'une pratique plus facilement contestable si elle est récente, et plus difficilement critiquable si elle est ancienne et ressort donc comme une tradition culturelle. Sur ce sujet, la subjectivité des sources est marquante. Les associations de protection animale répètent que la cynophagie n'est pas une tradition coréenne, qu'elle s'est développée il y a quelques dizaines d'années et qu'auparavant, seules les familles les plus démunies et dénutries se résignaient à consommer du chien pour leur survie (INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS, 2014 ; THE KOREAN, 2009). Au contraire, il est possible de trouver d'autres sources attestant l'opposé : la cynophagie est bien présente en Corée du Sud depuis des siècles, et elle aurait même été plus populaire pendant les années où l'idéologie confucianiste était de rigueur (ANN, 1999, 2003a; KIM, 2007a; SIMOOONS, 1978; WALRAVEN et CWIERTKA, 2002) ; 14 recettes ont été décrites dans la littérature coréenne entre 1670 et 1943 (KIM, 1989) ! On peut donc émettre des réserves quant aux informations essentiellement basées sur la subjectivité et sans sources scientifiques consultables.

Les sondages réalisés auprès des populations ne contiennent en général pas suffisamment de participants, et sont biaisés car parfois, les participants sont directement impliqués dans la filière cynophage. On peut citer l'exemple du sondage au Nigéria, mené sur 120 personnes dont 100 étaient choisies au hasard et 20 étaient des marchands de chiens (ELISHA et SOLOMON, 2008). Les résultats donnés ne sont pas séparés entre la catégorie « participant choisi au hasard » et la catégorie « participant qui est marchand de chien ». Dans ces conditions, il est évident qu'à la question « est-ce que la cynophagie devrait être interdite ? », quasiment tous les marchands ont dû faire partie de ceux ayant répondu qu'ils ne supporteraient pas cette interdiction, car celle-ci mettrait certainement leur commerce en péril, et donc couperait leur source de revenus.

La précision des sources est souvent faible, notamment lorsqu'elles proviennent des pages Internet des associations de protection animale : il y a rarement le nom d'un auteur sur les données écrites de ces sites.

3.3. La difficulté d'accès aux informations

Ceci nous amène à un deuxième point : la difficulté d'obtention des informations. Peu d'articles scientifiques à proprement parler traitent de la cynophagie de manière directe. Une très grande part des informations provient des associations militant contre la cynophagie. Les informations délivrées se basent souvent sur un exemple particulier, sur l'histoire d'une seule ferme ou d'un seul camion livreur, et pas souvent sur des informations globales précises. Je me suis moi-même déplacée dans un de ces marchés pour constater l'état actuel des choses. J'ai pu, à travers un interprète, obtenir le discours d'un marchand de chiens en Corée du Sud. Son discours reflète-t-il

pour autant ses pensées, ou même l'opinion de la majorité des marchands ? Aurait-il été le même s'il n'avait pas eu en face de lui une personne de nationalité étrangère mais uniquement une personne coréenne ? Aurait-il été le même si cette personne coréenne était cynophage ou si au contraire elle était une militante anti-cynophage ?

Comme j'ai eu l'opportunité de réaliser un stage dans une des plus grandes associations de protection animale de Corée du Sud (celle qui fournit tant d'informations *via* Internet, informations qui sont très relayées par les autres sites), j'ai eu la chance de pouvoir m'entretenir en anglais avec les différentes personnes travaillant dans cette association, les questionner pour mieux comprendre leurs points de vue, le fil conducteur et les actions de l'association.

De plus, la cynophagie regroupant des actions parfois illégales, la filière vit dans l'ombre, donc ses chiffres et ses faits ne reflètent certainement que la partie visible de l'iceberg.

Enfin, la cynophagie étant plutôt présente dans des pays dont la langue nationale n'est ni le français, ni l'anglais, de nombreuses informations sont délivrées dans la langue du pays. Ceci complique les recherches. Lorsqu'il existe une traduction, sa fiabilité n'est pas évaluable. Dans plusieurs articles, des sources citées sont dans une langue étrangère que je ne maîtrise pas, ou bien elles renvoient à des sources non trouvables.

3.4. Des débats enflammés

Le sujet très controversé de la cynophagie agite fortement les esprits, surtout les esprits des personnes ne pratiquant pas la cynophagie. Il engendre de nombreux débats.

Le premier argument contre la cynophagie est que, moralement, il n'est pas acceptable pour les humains de causer de la douleur à d'autres êtres sensibles (THE KOREAN, 2009). D'autres répondent que l'humain est de nature omnivore, qu'il s'agit d'une donnée biologique, et donc qu'on ne peut pas y porter de jugement moral. Tout animal qui mange un autre animal lui cause de la douleur, c'est inévitable. On ne peut donc pas se persuader que les humains doivent être une exception dans ce fait.

Le second argument qui intervient est que la viande coûte plus à produire que les végétaux et les céréales, donc manger végétarien allège le problème de la faim dans le monde. Certes, mais peut-on forcer tout le monde à devenir végétarien ?

Le troisième argument se base sur le fait que les chiens sont considérés comme des animaux à part : ils sont utilisés pour travailler aux côtés de l'homme (dans la culture des Etats Unis et d'Europe). De plus, les chiens sont loyaux, et ils sont intelligents. A cela, il est répondu qu'en Asie, les chiens sont comme les autres animaux de rente dans la culture, ils sont utilisés pour leur viande. Il est cité l'exemple des porcs qui sont très intelligents mais qui sont quand même dévorés en grande quantité dans les restaurants, aussi bien dans les pays cynophages que dans les grandes puissances mondiales qui font pression pour l'arrêt de la cynophagie dans les autres pays.

Il arrive que l'argument « les animaux sont des êtres sensibles » soit rejeté car il positionne la valeur de la vie des animaux à la même hauteur que celle de la vie des humains. Par exemple, le cas d'un organisateur de combats de chiens aux Etats-Unis est cité (THE KOREAN, 2009), cas dans lequel l'organisateur écope d'une peine de 23 mois de prison, sachant que les recommandations de la loi dans ce cas sont de 0 à 6 mois de prison. Ce jugement est comparé aux recommandations de peine pour l'abattage involontaire d'un homme, pour un abus sexuel sur enfant : en comparant ces peines, la violation de la vie d'un animal se paie plus cher que la violation de la vie d'un humain ; donc l'argument d'« être sensible », pour les animaux, positionne la valeur des êtres animaux plus haute que la valeur des êtres humains, ce qui n'est pas accepté moralement, cette décision de peine apparaissant comme démesurée et injuste. On peut y répondre que ce sont les peines punissant les actes violant la vie d'autrui qui ne seraient pas adaptées.

On peut se poser la question de savoir s'il y a un lien entre la richesse d'un pays et son jugement envers la cynophagie. La cynophagie est rejetée dans de nombreuses puissances mondiales. Est-ce plutôt dû à la richesse du pays ou à sa culture ? Il est rapporté que la cynophagie concernait en général les classes plus pauvres en Corée du Sud (INTERNATIONAL AID FOR

KOREAN ANIMALS, 2014). Cependant, à l'heure actuelle, il existe bien d'autres plats à base de viande qui reviennent moins cher ou sont au même prix que les plats à base de chien dans les restaurants en Corée du Sud. L'argument de la richesse n'est donc pas fondé. Il s'agit bien d'une acceptation morale et culturelle différente. Les normes culturelles de chaque pays ont un impact sur les valeurs morales des populations et sur le jugement moral que ces populations portent (HAIDT *et al.*, 1993). On peut citer l'exemple de l'anthropologue Michèle CROS qui, lors de son voyage au Burkina avec son chien, a vu son chien diagnostiqué d'un mal foudroyant. D'une part, il lui a été proposé d'alléger les souffrances de son chien à l'aide de soins palliatifs. D'autre part, l'ethnie lobi, en contact avec l'anthropologue et apprenant cette situation, lui a recommandé au contraire de tuer le chien au plus vite et d'en faire une soupe (CROS, 2015). Ceci met en évidence deux points de vue bien différents du devenir de l'animal selon le type de culture présente.

Comme argument anti-cynophagie, on peut citer le fait que les méthodes d'élevage et d'abattage apportent de la cruauté qui n'est pas nécessaire. A cet argument, on ne trouve pas de réponse possible, à part les arguments basés sur les croyances dictant que le stress, la peur et la douleur du chien rendent sa viande meilleure. On ne peut pas porter de jugement moral sur le fait que les humains mangent de la viande, par contre on peut porter un jugement moral sur la manière dont ils élèvent les animaux et les mangent.

De nombreuses personnes impliquées dans le commerce de la viande de chien font ce travail car elles sont pauvres et ont besoin de subvenir à leurs besoins, comme en Chine (VICE, 2014).

Enfin, cette culture est critiquée par les pays occidentaux alors qu'eux-mêmes ont des pratiques culturelles en désaccord avec le bien-être animal, telle que la corrida. Du point de vue des pays cynophages, certains se demandent : qui sont-ils pour se permettre de juger les autres alors qu'ils mangent des chevaux chez eux ? En effet, la cynophagie est souvent comparée par les défenseurs de cette pratique avec l'ippophagie des pays dénonciateurs.

CONCLUSION

Les chiens et les chats sont les deux animaux de compagnie les plus populaires dans le monde (BERNSTEIN, 2005). Et pourtant, le nombre de chiens mangés chaque année dans le monde est évalué à 25 millions (CZAJKOWSKI, 2014). Le nombre de chats consommés dans le monde n'est pas connu.

La pratique cynophage évolue parfois en sens opposés, selon la culture et l'histoire actuelle de chaque pays. Par exemple, la cynophagie française métropolitaine a cessé après la Seconde Guerre Mondiale, tandis que des représentants de Syrie ont donné leur accord religieux depuis 2013, pour que des Syriens puissent manger, en cas d'ultime ressource, du chien.

La cynophagie est volontiers considérée par les pays occidentaux comme une pratique mise en œuvre dans des sociétés peu civilisées ou dans des catégories sociales défavorisées (MILLIET, 2006). L'exemple de la Corée du Sud et de bien d'autres pays ramène la réalité de la cynophagie aux esprits : cette pratique fait bien partie des cultures, elle comporte souvent un symbole fort, les populations civilisées la pratiquent, et ce n'est pas le repas le moins coûteux dans tous les pays cynophages.

Si on reste dans l'optique de faire avancer le débat sur la cynophagie à la manière des pays occidentaux, comment trouver un juste milieu entre l'interdiction de la cynophagie et sa promotion pour le symbole national, entre l'impérialisme et le relativisme culturels ? Le débat doit rester rationnel et doit cesser d'employer des arguments basés sur l'émotion, sur les opinions subjectives et les convictions personnelles qui ne sont pas basées sur des arguments rationnels (KIM, 2007a). La question de la légitimité de la cynophagie anime souvent vivement les esprits subjectifs ; ceci doit être évité pour aller vers un débat basé sur la raison et qui permet d'avancer. Les débats animés par l'émotion ne permettent pas de faire avancer la remise en cause de la cynophagie, et ils en deviennent même dangereux car ils incitent le renforcement de la défense de la cynophagie en tant que culture nationale. Le premier changement de mentalité doit venir de la population interne au pays. Après seulement, lorsque le pays demande un appui à l'international, arrive le temps où les pays étrangers peuvent se permettre d'appliquer une pression sur le sujet, pour aider à faire changer les choses. Les mentalités ont commencé à changer en Corée du Sud pour tendre vers la notion de bien-être animal, mais ce processus prend du temps et ne peut se faire en une seule génération. Selon certains auteurs, une grande part des tensions attisées vient du jeu des médias coréens et des hommes politiques. L'interview de Brigitte Bardot était un choix stratégique pour éléver les tensions parmi le peuple coréen. Les médias attisent les tensions en dépeignant le débat sur la cynophagie comme étant un grand clivage entre la culture asiatique et la culture occidentale. Pour vouloir changer les choses, les hommes politiques coréens ont besoin de constater que la protestation contre les pratiques de la cynophagie vient en premier lieu de leur propre peuple, de plus en plus soucieux du bien-être animal, et pas uniquement des pays occidentaux. La Corée du Sud, après avoir réalisé son boum économique, reste une société en pleine évolution psychologique : beaucoup de Coréens ne voient pas de différence entre les chiens et les autres animaux de rente et ressentent les campagnes anti-cynophagie comme une menace d'impérialisme culturel. La cynophagie représente en effet un symbole de plus en plus fort de l'identité coréenne (MILLIET, 2006 ; PODBERSCEK, 2009), et l'intensité de ce symbole augmente avec les critiques des pays étrangers. Ces critiques agacent les Coréens, mais aussi les autres pays concernés par la cynophagie (FEFFER, 2002 ; WALRAVEN et CWIERTKA, 2002 ; WU, 2002). En effet, les pays occidentaux qui élèvent leurs voix contre la cynophagie possèdent eux-aussi, au sein de leur pays, des animaux abandonnés, maltraités, ou utilisés dans la recherche médicale, ce qui les rend moins cohérents et crédibles dans leurs critiques face aux pays cynophages. En combattant en faveur de la cynophagie, les Coréens rappellent aux pays occidentaux qu'ils ont « 5000 ans d'histoire et (que) consommer du chien fait partie de (leur) culture », d'après CERRALBO (2005) cité par MILLIET (2006). Ils opposent ainsi la civilisation coréenne à la barbarie des sociétés modernes, comme

celle des Etats-Unis où 31 à 70 millions de chiens seraient tués chaque année, dont les cadavres seraient recyclés dans les boîtes, croquettes et pâtées pour d'autres chiens qui seront, eux aussi, tôt ou tard, abandonnées et mis à mort (LANDERS et OLEN, 2013 ; MILLIET, 2006). Il semble, malgré tout, que les maltraitances avant la mort réelle soient en diminution, bien qu'il reste toujours les maltraitances dues aux conditions d'élevage et de transport extrêmes.

Il y aurait un grand intérêt à étudier plus profondément les autres pays cynophages, leurs raisons, leurs combats, leur histoire associée à la cynophagie.

L'étude des pratiques consistant à manger du chat révélerait une tout autre dimension. En effet, on compte par exemple en Corée du Sud environ 21% des foyers qui possèdent un chien comme animal de compagnie, mais seulement 2% possèdent un chat (PODBERSCEK, 2009). De nombreuses croyances sont associées aux chats dans divers pays, dont le fait que le chat porte malheur en Corée du Sud, mais cette croyance est présente aussi dans d'autres pays, à l'heure actuelle comme par le passé. Le chat est un animal particulièrement mal aimé en Corée du Sud, mais sa popularité est en cours d'évolution. Dans l'étude de PODBERSCEK (2009), 52% des personnes interrogées étaient moyennement à fortement contre l'utilisation des chats en tant qu'animal de compagnie, et 81% étaient moyennement à fortement contre l'utilisation du chat pour la consommation humaine. Pourtant, il existe déjà de l'élixir de chat en Corée du Sud depuis les années 1980, similaire à l'élixir de chien, qui soignerait l'arthrose et les rhumatismes.

Dans une dimension supplémentaire, l'étude de l'hippophagie comparée à la cynophagie apporterait des réponses à l'incompréhension occidentale sur la cynophagie et amènerait à une réflexion sur les pratiques culturelles inhérentes aux pays occidentaux qui les conduisent à classer les viandes en viandes « nobles » ou « honteuses » (MILLIET, 2006).

BIBLIOGRAPHIE

- AGENCE FRANCE PRESSE. Corée du Sud: la qualité de la viande de chien en question [En ligne]. *ladepeche.fr.* 2008,. [<http://www.ladepeche.fr/article/2008/04/14/448542-coree-sud-qualite-viande-chien-question.html>] (consulté le 20/2/16).
- AGUILAR F. Rabies feared in 30 dog meat eaters. *Phillipine Dly. Inq..* 2008,.
- AKBAR J. Exclusive : Dogs burned alive by Indonesian slaughterhouse workers [En ligne]. *Mail Online.* 2015,. [<http://www.dailymail.co.uk/news/article-3243481/Knocked-club-blowtorched-ALIVE-hundreds-thousands-dogs-cats-cruelly-slaughtered-meat-Indonesian-markets.html>] (consulté le 28/10/16).
- ANH K., DONG V., GIANG C., THU T., SATOSHI I., AKIO Y., et al. Molecular Epidemiology of Rabies Virus in Vietnam (2006-2009). *Jpn. J. Infect. Dis..* 2011, 391-396.
- ANIMAL WELFARE INSTITUTE. The Dog Meat Trade | Animal Welfare Institute [En ligne]. 2016,. [<https://awionline.org/dogmeat>] (consulté le 23/2/16).
- ANIMALS ASIA. Survey of public attitudes to dog and cat eating in China. No. 4. 2015a, [https://www.animalsasia.org/assets/pdf/2015_FOF_reports-report4_A4-EN-20150609_low.pdf].
- ANIMALS ASIA. Lies, illegality and stolen lives: a true crime story. No. 1. 2015b, [https://www.animalsasia.org/assets/pdf/2015_FOF_reports-report1_A4-EN-20150609_low.pdf].
- ANIMALS ASIA. China's rural dogs in crisis. No. 3. 2015c, [https://www.animalsasia.org/assets/pdf/2015_FOF_reports-report3_A4-EN-20150609_low.pdf].
- ANIMALS ASIA. The black market for dog and cat meat in China : Media reports 2001-2015. No. 2. 2015d, [https://www.animalsasia.org/assets/pdf/2015_FOF_reports-report2_A4-EN-20150609_low.pdf].
- ANIMALS ASIA. China's Yulin dog meat festival - what we know [En ligne]. 2016,. [<https://www.animalsasia.org/us/media/news/news-archive/chinas-yulin-dog-meat-festival-what-we-know.html>] (consulté le 27/10/16).
- ANN YG. Dog meat foods in Korea. *Korean J. Food Nutr..* 1999, 397-408.
- ANN YG. Korean's recognition on edibility of dog meat. *Korean J. Food Nutr..* 2000, **13**, 365-371.
- ANN YG. *Story of dogmeat.* 2003a, Hyoil Book Publishing, Séoul.
- ANN YG. The direction of reformation on the edibility of dogmeat in Korea. *Korean J. Food Nutr..* 2003b, **16**, 72-83.
- ANN YG. The Effect of Dogmeat Eating on Sanitation and Food Waste Consumption. *Korean J. Food Nutr..* 2010, **23**, 124-133.
- ANN YG. *안성 식용 개 농장(개고기)[Elevage de chiens de rente à An-Seong] 2 - A Korean Edible Dog and Dogmeat part 2.* 2014a, [<https://www.youtube.com/watch?v=CISKm0hjd9A&feature=youtu.be>].
- ANN YG. *논산 식용 개 농장(개고기)[Elevage de chiens de rente à Non-San] 3 - A Korean Edible Dog and Dogmeat part 3.* 2014b, [<https://www.youtube.com/watch?v=ADHvUf7B7T8&feature=youtu.be>].
- ANN YG. *안성 식용 개 농장(개고기)[Elevage de chiens de rente à An-Seong] 1 - A Korean Edible Dog and Dogmeat part 1.* 2014c, [<https://www.youtube.com/watch?v=YBKeTh5xJX4&feature=youtu.be>].
- ANN YG. *개고기요리 [Plats à base de viande de chien]* [En ligne]. s. d.,, [<http://wolf.ok.ac.kr/~annyg/k5.htm>] (consulté le 16/10/16a).
- ANN YG. Welcome to Dr Dogmeat's Homepage [En ligne]. s. d.,, [<http://wolf.ok.ac.kr/~annyg/english/index.html>] (consulté le 18/9/16b).

- ANN YG., ANN HS. Dogmeat Song [En ligne]. *Welcome Dr Dogmeats Homepage*. s. d., [http://wolf.ok.ac.kr/~annyg/english/song3.htm] (consulté le 21/2/16).
- ANON. « McDog » Restaurant Chain Challenges McDonald's. *Reuters*. 1997, [http://www.mcspotlight.org/media/press/reuters_8jun97.html].
- ANONYME 1. 1871 BOUCHERIE CANINE ET FÉLINE - Le Journal Illustré [En ligne]. *Delcampe – Marketpl. Collect.. 1871.*, [http://www.delcampe.net/fr/collections/livres-bd-revues/revues-anciennes-avant-1900/1871-boucherie-canine-et-feline-general-faidherbe-assemblee-nationale-a-versailles-anniversaire-du-4-septembre-357123995.html] (consulté le 18/9/16).
- ANONYME 2. Siège de Paris : une boucherie spéciale au marché Saint-Germain. 1870, [http://www.ebay.com/itm/1870-GI31-12-SIEGE-PARIS-BOUCHERIE-CANINE-FELINE-MARCHE-SAINT-GERMAIN-ACHETEURS-/141728448421?hash=item20ffac7fa5:g:XhwAAOSwv0tVNkab].
- ANONYME 3. Ouverture d'une boucherie canine à Paris. 1910,.
- ANONYME 4. On a mangé du chien en France jusqu'au XXe siècle [En ligne]. 2013,, [http://secouthermoinsbete.fr/34489-on-a-mange-du-chien-en-france-jusquau-xxe-siecle] (consulté le 18/9/16).
- ANONYME 5. Pour ou contre la consommation de la viande de chien? [En ligne]. *SciDev.Net*. 2016,. [http://www.scidev.net/index.cfm?originalUrl=afrique-sub-saharienne/securite-alimentaire/opinion/pour-ou-contre-la-consommation-de-la-viande-de-chien.html] (consulté le 1/10/16).
- ANONYME 6. 개소주 [Elixir de chien] [En ligne]. *Daum 블로그 [blog]*. 2010,, [http://blog.daum.net/nyh0574/4] (consulté le 16/5/16).
- ANONYME 7. 전통식 개소주 만드는법 [Recette traditionnelle d'élixir de chien] [En ligne]. *꽁미니/gongmini*. 2015,, [http://www.gongmini.co.kr/574503] (consulté le 16/5/16).
- ANONYME 8. *Journal d'un bourgeois de Paris*. 1973, Slatkine, Genève.
- AVIELI N. Dog meat politics in a Vietnamese town. *Ethnology*. 2011a, **50**, 59.
- AVIELI N. Making sense of Vietnamese cuisine. *Educ. Asia*. 2011b, 42-45.
- BARTLETT K., CLIFTON M. How many dogs and cats are eaten in Asia ?. *Anim. People*. 2003, **12**, 18-19.
- BBC. Dogs « blow-torched » alive. *BBC*. 1999a, [http://news.bbc.co.uk/2/hi/294627.stm].
- BBC. South Korea's dog day. *BBC*. 1999b, [http://news.bbc.co.uk/2/hi/asia-pacific/422338.stm].
- BBC. Fifa warns S Korea over dog meat. *BBC*. 2001a, [http://news.bbc.co.uk/2/hi/asia-pacific/1640848.stm].
- BBC. S Korea dog meat row deepens. *BBC*. 2001b, [http://news.bbc.co.uk/2/hi/asia-pacific/1651543.stm].
- BBC. Les Syriens peuvent manger du chien [En ligne]. *BBC Afr..* 2013,, [http://www.bbc.com/afrique/monde/2013/10/131015_syrie_fatwa_chien] (consulté le 5/2/16).
- BBC. Yulin dog meat festival begins in China amid widespread criticism. *BBC News*. 2016,, [http://www.bbc.com/news/world-asia-china-36583400].
- BERNSTEIN PL. The human-cat relationship, in: *The welfare of cats*. 2005,, Irene Rochlitz, Dordrecht, The Netherlands, p. 47-89.
- BONTE P. Entre mythes et sacrifices. Le dossier inachevé de la cynophagie dans le monde berbère. *Anthropozoologica*. 2004, **39**, 343–350.
- BROWN M. Indonesia: Dog Meat Dogs Sold To Slaughterhouse [En ligne]. 2016,, [https://fightdogmeat.com/2016/01/06/indonesia-dog-meat-dogs-sold-to-slaughterhouse/] (consulté le 27/10/16).
- CARR N. Dogs in the Leisure Experience [En ligne]. 2014,, [http://www.cabi.org/bookshop/book/9781780643182] (consulté le 27/7/16).
- CAWTHORN D-M., HOFFMAN LC. Controversial cuisine: A global account of the demand, supply and acceptance of « unconventional » and « exotic » meats. *Meat Sci., Meat for*

- Global Sustainability: 62nd International Congress of Meat Science and Technology (62nd ICoMST), August 14-19, 2016, Bangkok, Thailand.* 2016, **120**, 19-36.
- CHANOINE CRAMPON. (Trad.) Chapitre 11 - Livre du Lévitique - Ancien Testament - Catholique.org [En ligne]. *Catholique.org*. 2016,. [<https://bible.catholique.org/livre-du-levitique/3568-chapitre-11>] (consulté le 21/2/16).
- CHARITAT P. *Chiens et chats*, Montsouris. ed. 1943, Paris.
- CHAUDHARY V. Visitors to be given dog meat « to combat prejudice ». *The Guardian*. 2002,.
- CHO S. Dog Meat is No Traditional Food [En ligne]. *Int. Aid Korean Anim.*.. 2012,, [<http://koreananimals.org/dog-meat-is-no-traditional-food/>] (consulté le 26/2/16).
- COEXISTENCE OF ANIMAL RIGHTS ON THE EARTH. Coexistence of Animal Rights on Earth [En ligne]. *Coexistence Anim. Rights Earth*. s. d.,. [<http://www.careanimalrights.org/>] (consulté le 21/2/16).
- COOK J. *Relations de voyages autour du monde*. 1998, La Découverte, Paris.
- COOPER BR. Horrific images show dogs being killed, cooked and served up as a meal in a sick Chinese tradition [En ligne]. *Mail Online*. 2012,. [<http://www.dailymail.co.uk/news/article-2164353/Horrific-images-dogs-killed-cooked-served-meal-sick-Chinese-tradition.html>] (consulté le 27/10/16).
- CORRALL S. Dog meat matters. *Anim. Life Autumn*. 2002, 14-15.
- CROS M. Bellina: Belle « enfant » de France ou bonne soupe du Burkina. *Anthropol. Sociétés*. 2015, **39**, 61.
- CUI J., WANG ZQ. Outbreaks of human trichinellosis caused by consumption of dog meat in China. *Parasite Paris Fr.*. 2001, **8**, S74-77.
- CZAJKOWSKI C. ARTICLE: DOG MEAT TRADE IN SOUTH KOREA: A REPORT ON THE CURRENT STATE OF THE TRADE AND EFFORTS TO ELIMINATE IT [En ligne]. 2014, [<https://litigation-essentials.lexisnexis.com/webcd/app?action=DocumentDisplay&crawlid=1&doctype=cite&docid=21+Animal+L.+29&srctype=smi&srcid=3B15&key=d9029f1ccf66735779b5e3defa01b270>] (consulté le 9/10/15).
- DECHAMBRE P. *Le chien*, La maison rustique. ed. 1921, Paris.
- DENIS B., MAHLER X. Le chien, animal de boucherie. *Ethnozootechnie*. 1989, 81-84.
- DERR M. *Dog's Best Friend - Annals of the dog-human relationship*. 2004, University of Chicago Press, 380 p.
- DEUTSCH JD., MURAKHVER N. *They Eat That? A cultural encyclopedia of weird and exotic food from around the world*. 2012, ABC-CLIO, California, 252 p.
- DOUGLAS M. *Purity and Danger: An Analysis of Concepts of Pollution and Taboo*. 2003, Routledge, 270 p.
- DUGNOILLE J. From plate to pet: Promotion of trans-species companionship by Korean animal activists. *Anthropol. Today*. 2014, **30**, 3-7.
- EKANEM E., EYONG K., PHILIP-EPHRAIM E., EYONG M., ADAMS E., ASINDI A. Stray dog trade fuelled by dog meat consumption as a risk factor for rabies infection in Calabar, southern Nigeria. *Afr. Health Sci.*. 2013, **13**, 1170-1173.
- ELISHA IL., SOLOMON P. Cruelty to dogs: a survey of response in Bukuru metropolis, Jos-Nigeria. *Niger. Vet. J.*. 2008, **29**, 63-67.
- ELLIS W. *A la recherche de la Polynésie d'autrefois*, *Publications de la Société des Océanistes*. 1972, Société des Océanistes, Paris.
- FAO. FAO's Animal Production and Health Division: Composition of Meat [En ligne]. 2015,, [http://www.fao.org/ag/againfo/themes/en/meat/backgr_composition.html] (consulté le 2/10/16).
- FEFFER J. "The Politics of Dog: When Globalization and Culinary Practice Clash. (Food). *Am. Prospect*. 2002, **13**.
- FESSLER DMT., NAVARRETE CD. Meat Is Good to Taboo: Dietary Proscriptions as a Product of the Interaction of Psychological Mechanisms and Social Processes. *J. Cogn. Cult.*.. 2003, **3**, 1-40.

- FLAUBERT G. *Salammbô*, Michel Lévy frères. ed. 1862, 463 p.
- FLORIAN JPC. Le Grillon, *in: Fables*. 1792.
- FOX M. *Deep Vegetarianism*. 1999, Temple University Press, Philadelphia, 256 p.
- FULLER T. Dog Meat Trade in Thailand Is Under Pressure and May Be Banned. *N. Y. Times*. 2014, [http://www.nytimes.com/2014/11/02/world/asia/dog-meat-trade-in-thailand-is-under-pressure-and-may-be-banned.html].
- GADEGBEKU C., WAYO R., ACKAH-BADU G., NUKPE E., OKAI A. Food taboos among residents at Ashongman-Accra, Ghana. *Food Sci. Qual. Manag.*. 2013, 21-29.
- GAGAH A b. Dog eating festival in China being carried out secretly [En ligne]. 2015,. [http://egagah.blogspot.com/2015/06/dog-eating-feastival-in-china-being.html] (consulté le 27/10/16).
- GARBA A., DZIKWI A., OKEWOLE P., CHITUNYA-WILSON B., TIR MIDHI A., KAZEEM H., et al. Evaluation of dog slaughter and consumption practices related to the control of rabies in Nigeria. *J. Exp. Biol. Agric. Sci.*. 2013, 125-130.
- GARCIA AJ. You say there is a difference ? A perception of South Korea's Dog Meat Industry. 2012, CARE.
- GAROT P-E. Trafic de viande de chien en Polynésie : une pétition adressée à François Hollande [En ligne]. *Polynésie 1ère*. 2016,. [http://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/polynesie-francaise/trafic-de-viande-de-chien-en-polynesie-une-petition-adressee-francois-hollande-368551.html] (consulté le 21/10/16).
- GARRIGUES-CRESWELL M., MARTIN M-A. L'alimentation : entre mondialisation et expression identitaire.. *Tech. Cult.*. 1998, **31-32**, 1-16.
- GAUTIER A., VAN NEER W. Animal remains from Mahal Teglinos (Kassala, Sudan) and the arrival of pastoralism in the Southern Atbai. *J. Afr. Archaeol.*. 2006, **4**, 223-233.
- GRIFFITH M., WOLCH J., LASSITER U. Animal Practices and the Racialization of Filipinas in Los Angeles. *Soc. Amp Anim.*. 2002, **10**, 221-248.
- HAIDT J., KOLLER SH., DIAS MG. Affect, culture, and morality, or is it wrong to eat your dog?. *J. Pers. Soc. Psychol.*. 1993, **65**, 613-628.
- HAM HL. Viande de chien. *Seoul Shinmun*. 2008, [http://www.seoul.co.kr/news/newsView.php?id=20080415031014].
- HAMBOLU SE., DZIKWI AA., KWAGA JKP., KAZEEM HM., UMOH JU., HAMBOLU DA. Rabies and dog bites cases in lagos state Nigeria: a prevalence and retrospective studies (2006-2011). *Glob. J. Health Sci.*. 2014, **6**, 107-114.
- HARRIS M. *Good to Eat: Riddles of Food and Culture*, 6/15/98 edition. ed. 1998, Waveland Pr Inc, Prospect Heights, Ill., 289 p.
- HERZOG H. *Some We Love, Some We Hate, Some We Eat : Why it's so hard to think straight about animals*. 2011, HarperCollins Publishers Inc, New York, United States, 368 p.
- HOPKINS J. *Strange Foods*. 2014, Tuttle Publishing, 253 p.
- HU RL., FOOKS AR., ZHANG SF., LIU Y., ZHANG F. Inferior rabies vaccine quality and low immunization coverage in dogs (*Canis familiaris*) in China. *Epidemiol. Infect.*. 2008, **136**, 1556-1563.
- HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL. South Korean Dog Meat Farmer & Humane Society International Join Forces to End Dog Farming, Rescue Dogs, and Urge End to Dog Meat Trade [En ligne]. *South Korean Dog Meat Farmer Hum. Soc. Int. Join Forces End Dog Farming Rescue Dogs Urge End Dog Meat Trade*. 2015,. [http://www.hsi.org/news/press_releases/2015/09/south-korean-dog-meat-farm-rescue-chungcheongnamdo-091715.html] (consulté le 5/2/16).
- HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL. Just Weeks Ahead of South Korea's Bok Nal Days of Dog Meat Eating, HSI Rescues 171 Dogs, Shuts Down Dog Meat Farm : Humane Society International [En ligne]. 2016,. [http://www.hsi.org/news/press_releases/2016/04/south-korea-dog-meat-farm-five-rescue042716.html] (consulté le 4/9/16).

- HYAMS J. Former pets slaughtered for dog meat across Korea [En ligne]. *Korea Obs.*. 2015,, [<http://www.koreaobserver.com/former-pets-slaughtered-for-dog-meat-across-korea-25566/>] (consulté le 10/5/16).
- IDOUX M. Un été dans le Sud Tunisien, in: *Mémoire Sociale Bourguignonne de Géographie et d'Histoire*. 1900., p. 81-89.
- IM SL., LEE WC., JANG BG., MYEONG BY., KIM AL., LEE JD. Survey on the dog meat industry and possible measures to end the dog meat trade in South Korea (English). 2012, [http://koreandogs.org/wp-content/uploads/2012/06/KARA-Dog-Meat-Report_English-1.pdf].
- INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS. IAKA - International Aid for Korean Animals - Animal Protection Law [En ligne]. 2007,, [<http://www.koreananimals.org/animals/apl/2007apl.htm#a7>] (consulté le 23/2/16).
- INTERNATIONAL AID FOR KOREAN ANIMALS. International Aid for Korean Animals [En ligne]. *Int. Aid Korean Anim.*.. 2014,. [<http://koreananimals.org/>] (consulté le 5/2/16).
- ISKHANDAR R. Rise in slaughter of stolen dogs for consumption in South-East Asia [En ligne]. *ABC News*. 2016,. [<http://www.abc.net.au/news/2016-01-22/dog-cruelty-stolen-pets-tourists-fuelling-growth-in-meat/7088380>] (consulté le 28/10/16).
- JOBIN M-H. Des Suisses continuent de manger chiens et chats [En ligne]. *tdg.ch/*. 2012,, [<http://www.tdg.ch/vivre/societe/suisses-continuent-manger-chiens-chats/story/10121142>] (consulté le 8/10/15).
- KADDOURI SK. Suisse : une pétition pour interdire la consommation de viande de chiens et chats. *Le Figaro*. 2014, [<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/11/26/01016-20141126ARTFIG00341-suisse-une-petition-pour-interdire-la-consommation-de-viande-de-chiens-et-chats.php>].
- KANG HS., KOREANDOGS.ORG. *Pet Dogs, Trade of Death-S. Korea's Dog Meat Trade* [강용석이 간다] 애완견, 죽음의 거래. [Documentaire : le business mortel des chiens de compagnie]. 2013, [https://www.youtube.com/watch?v=ahbHTaDE_4].
- KIM DS. Illegal dog slaughter to be banned in Moran Market [En ligne]. *Korea Her.*.. 2016,, [<http://www.koreaherald.com/view.php?ud=20161213000847>] (consulté le 22/12/16).
- KIM GS. ‘개순대, 개찜, 개기름 화장품...’ 모란시장 개고기 축제 논란 점화: 네이트판 [En ligne] [Saucisse de chien, viande de chien à la vapeur, produits de beauté à l'huile de chien ... Début de controverse à propos du festival de la viande de chien au marché Moran]. 2011,, [<http://pann.news.nate.com/info/251443777>] (consulté le 16/10/16).
- KIM RE. Dog meat in Korea: a socio-legal challenge. *Anim. L.* 2007a, **14**, 201.
- KIM RE. Dog Meat in Korea : A Legal Analysis. 2007b,. Présenté à Proceedings of the 5th Biannual KSAA Conference - Enlightening Korea: Converging or Diverging?, SHIN K. S. & CHANG H., Perth, p. 338.
- KIM SJ. Pet shops dupe customers [En ligne]. *Korea Times*. 2014,, [http://www.koreatimes.co.kr/www/news/nation/2014/03/116_152877.html] (consulté le 20/2/16).
- KIM T-H. A Study on Korean Dog Meat Cooking (I) -Bibliographical Study-. *J. Korean Soc. Food Cult.*.. 1989, **4**, 347-356.
- KIM TJ. Seoul Categorizing Dogs as Livestock [En ligne]. *koreatimes*. 2008,, [http://www.koreatimes.co.kr/www/news/nation/2016/05/117_21247.html] (consulté le 11/5/16).
- KOREA ANIMAL RIGHTS ADVOCATES. *Animals - Understanding through knowledge*. 2013, KARA, 151-160 p.
- KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES. *SUM - Animal Rights magazine*. 2009, KARA Korean Animal Rights Advocates, 236 p.
- KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES. KARA Korean Animal Rights Advocates [En ligne]. *KARA Korea Anim. Rights Advocates*. 2014a,, [<http://www.animalrightsorea.org>] (consulté le 1/9/14).

- KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES. *SUM - Animal Rights magazine*. 2014b, KARA
Korean Animal Rights Advocates, 256 p.
- KOREAN ANIMAL RIGHTS ADVOCATES Dogs live in fear of death every day at an abandoned meat dog-breeding farm [En ligne]. *Stop Dog Cat Consum. Korea*. 2015,, [<http://koreandogs.org/damyang-dog-farm/>] (consulté le 4/9/16).
- KOREANDOGS.ORG *S Korea's Dangerous Health Food - Inconvenient Truth About Dog Meat 1 of 2 with English Caption*. 2011a, [<https://www.youtube.com/watch?v=vHB3uwB9kyA>].
- KOREANDOGS.ORG *S Korea's Dangerous Health Food - Inconvenient Truth About Dog Meat 2 of 2 with English Caption*. 2011b, [<https://www.youtube.com/watch?v=foHCBNlIT8w>].
- KOREANDOGS.ORG Current Situation of South Korea's Dog Meat Industry [En ligne]. *Stop Dog Cat Consum. Korea*. 2012a,. [<http://koreandogs.org/info/>] (consulté le 17/5/16).
- KOREANDOGS.ORG Meat Dog Farmers Association « Allow registration of meat dog breeding as livestock farming » [En ligne]. *Stop Dog Cat Consum. Korea*. 2012b,, [<http://koreandogs.org/meat-dog-farmers-association-allow-registration-of-meat-dog-breeding-as-livestock-farming/>] (consulté le 17/5/16).
- LANDERS J., OLEN H. A Dog-Eat-Dog World. *Slate*. 2013,
[http://www.slate.com/articles/health_and_science/science/2013/04/what_is_in_pet_food_oo_animals_sick_livestock_dogs_and_cats_from_shelters.html].
- LANGE KE. Surge of Compassion [En ligne]. 2014,,
[<http://www.humanesociety.org/news/magazines/2015/01-02/surge-of-compassion-chinese-animal-activists-confront-dog-meat-trade.html>] (consulté le 25/10/16).
- LAST CHANCE FOR ANIMALS. Sign the Petition to Help Stop China's Brutal Dog Meat Trade! [En ligne]. *Stop Dog Meat*. 2016,. [<http://www.stopdogmeat.com/china/>] (consulté le 27/10/16).
- LEE ACY., MONTGOMERY SP., THEIS JH., BLAGBURN BL., EBERHARD ML. Public health issues concerning the widespread distribution of canine heartworm disease. *Trends Parasitol.*. 2010, **26**, 168-173.
- LEGER A. Etude du commerce et des mouvements de chiens de boucherie dans la municipalité de Chongqing, Chine. 2012, ENVA, Maisons-Alfort, 82 p.
- LEPARISIEN. Suisse : une pétition lancée contre les derniers mangeurs de chiens et chats [En ligne]. *leparisien.fr*. 2014,. [<http://www.leparisien.fr/societe/suisse-une-petition-lancee-contre-les-derniers-mangeurs-de-chiens-et-chats-25-11-2014-4321641.php>] (consulté le 6/10/16).
- LIEN ME. Dogs, Whales and Kangaroos: Transnational Activism and Food Taboos, in: *The Politics of Food*. 2004,. Berg Publishers, New York, p. 179-197.
- LIU M., BOIREAU P. Trichinellosis in China: epidemiology and control. *Trends Parasitol.*. 2002, **18**, 553-556.
- LOMELLINI AC. La justification du « crime alimentaire » ou les raisons de consommer de la chair animale. 2003, ENVL, Lyon, France, 131 p.
- MALLOL CS. Manger du chien à Tahiti: une affirmation identitaire?. *Anthropozoologica*. 2010, **45**, 157–172.
- MANSOURI M. Cynophagy, homosexuality and anthropophagy in medieval Islamic North Africa as signs of hospitality. *J. North Afr. Stud.*. 2015, **20**, 128-142.
- MARTIN P., SALADIE P., NADAL J., VERGES JM. Butchered and consumed: Small carnivores from the Holocene levels of El Mirador Cave (Sierra de Atapuerca, Burgos, Spain). *Quat. Int., Environmental History of European High Mountains*. 2014, **353**, 153-169.
- MASIMBERT M. Syrie: autorisés à manger des chiens pour lutter contre la faim [En ligne]. *Slate.fr*. 2013,. [<http://www.slate.fr/monde/79006/syriens-fatwa-manger-chiens-famine>] (consulté le 8/10/15).
- MBOTIJI J. Sustainable use of wildlife resources: The bushmeat crisis. 2002,. Présenté à Wildlife Management Working Paper, Rome.

- MENIEL P. Alimentation carnée, offrandes funéraires et sacrifices animaux chez les Gaulois. Archéozoologie à la fin de l'Âge du Fer en France septentrionale. *Tech. Cult.*. 1991, 195-226.
- MILLIET J. Manger du chien? C'est bon pour les sauvages!. *L'Homme*. 1995, **35**, 75-94.
- MILLIET J. Le Chien : domestication, raciation, utilisation dans l'histoire. 2006,. Présenté à Le Chien : domestication, raciation, utilisation dans l'histoire, Société d'ethnozootechnie, p. 189-196.
- MONTOYA-ALONSO JA., CARRETON E., CORBERA JA., JUSTE MC., MELLADO I., MORCHON R., et al. Current prevalence of *Dirofilaria immitis* in dogs, cats and humans from the island of Gran Canaria, Spain. *Vet. Parasitol., Heartworm Disease: Challenges in a Changing World American Heartworm Society's Selected Papers Presented at the 13th Triennial STATE OF THE HEARTWORM Symposium 2010*. 2011, **176**, 291-294.
- MSHELBWALA PP., OGUNKOYA AB., MAIKAI BV. Detection of Rabies Antigen in the Saliva and Brains of Apparently Healthy Dogs Slaughtered for Human Consumption and Its Public Health Implications in Abia State, Nigeria. *ISRN Vet. Sci.*. 2013, **2013**.
- MURRELL KD., LICHTENFELS RJ., ZARLENGA DS., POZIO E. The systematics of the genus *Trichinella* with a key to species. *Vet. Parasitol.*. 2000, **93**, 293-307.
- NARINE K., BRENNAN B., GILFILLAN I., HODGE A. Pulmonary presentation of *Dirofilaria immitis* (canine heartworm) in man. *Eur. J. Cardiothorac. Surg.*. 1999, **16**, 475-477.
- NEWSVIETNAM.ORG. *Public awareness campaign calling for an end to the dog meat trade in Vietnam*. 2015, [<https://www.youtube.com/watch?v=AS0n0Tz7wK4>].
- OBIOHA EE., ISIUGO PN., JIMOH SO., IKYAAAGBA E., NGOUFO R., SERGE BK., et al. Bush meat harvesting and human subsistence nexus in the Oban hill Communities of Nigeria. *J. Hum. Ecol.*. 2012, **38**, 49-64.
- ODEH LE., UMOH JU., DZIKWI AA. Assessment of Risk of Possible Exposure to Rabies among Processors and Consumers of Dog Meat in Zaria and Kafanchan, Kaduna State, Nigeria. *Glob. J. Health Sci.*. 2013, **6**, p142.
- OH M., JACKSON J. Animal Rights vs. Cultural Rights: Exploring the Dog Meat Debate in South Korea from a World Polity Perspective. *J. Intercult. Stud.*. 2011, **32**, 31-56.
- ONEHEART1983 *Say No To Dog Meat! (Indonesia, Sulawesi, Tomohon)*. 2014, [<https://www.youtube.com/watch?v=AL7J1nsK4E8>].
- ONUORAH CE., AYO JA. Food taboos and their nutritional implications on developing nations like Nigeria - A review. *Nutr. Food Sci.*. 2003, **33**, 235-240.
- OTOLORIN GR., AIYEDUN JO., MSHELBWALA PP., AMEH VO., DZIKWI AA., Morenike Atinuke DIPEOLU, et al. A Review on Human Deaths Associated with Rabies in Nigeria. *J. Vaccines Vaccin.*. 2012, **06**.
- PANG J-F., KLUETSCH C., ZOU X-J., ZHANG A., LUO L-Y., ANGLEBY H., et al. mtDNA Data Indicate a Single Origin for Dogs South of Yangtze River, Less Than 16,300 Years Ago, from Numerous Wolves. *Mol. Biol. Evol.*. 2009, **26**, 2849-2864.
- PARK SY. What you should know about the dog meat industry in South Korea. 2012, CARE.
- PODBERSCEK AL. Good to Pet and Eat: The Keeping and Consuming of Dogs and Cats in South Korea. *J. Soc. Issues*. 2009, **65**, 615-632.
- POON S-W. Dogs and British Colonialism: The Contested Ban on Eating Dogs in Colonial Hong Kong. *J. Imp. Commonw. Hist.*. 2014, **42**, 308-328.
- POPLIN F. Essai sur l'anthropocentrisme des tabous alimentaires dans l'héritage de l'Ancien Testament, *in: Anthropozoologica. Numéro spécial (Paris)*. 1988,. Présenté à L'Animal dans l'alimentation humaine : les critères de choix, Liège, Belgique, p. 163-170.
- POTTS R. Man Bites Dog [En ligne]. *Wander. Travel Passion.* 1998,. [<http://web.archive.org/web/20000107143440/http://salon.com/wlust/feature/1998/10/28feature.html>] (consulté le 10/5/16).
- POWERS WK., POWERS MN. Putting on the dog. *Nat. Hist.*. 1986, **2**, 6-16.
- PUTZKOFF IH., CHO BH., OH JH. Fear-Induced Animal Stress Results in Meat Causing Disease. [En ligne]. s. d.,. [<http://www.scn.org/~bk269/fear.html>] (consulté le 22/2/16).

- RAMSTAD E. Seoul Hounds Meat Vendors For Cleaner Chow. *Wall Str. J.*. 2008.,
- ROZIN P., FALLON AE. A perspective on disgust. *Psychol. Rev.*. 1987, **94**, 23-41.
- RUBY MB., HEINE SJ. Too close to home. Factors predicting meat avoidance. *Appetite*. 2012, **59**, 47-52.
- SCOTT C. Public opinion and attitude survey: The consumption of dog meat in Korea, *in: People and Animals: A Timeless Relationship*. 2004,. Présenté à 10th International Conference on Human-Animal Interactions, Glasgow, Scotland.
- SERPELL JA. One man's meat: Further thoughts on the evolution of animal food taboos [En ligne]. *Hum. Proj. Natl. Humanit. Cent.*. 2011,. [<http://nationalhumanitiescenter.org/on-the-human/2011/11/one-mans-meat/>]
- SHADBOLT P. Smugglers drive Thailand's grim trade in dog meat - CNN.com [En ligne]. *CNN*. 2013,. [<http://www.cnn.com/2013/06/02/world/asia/thailand-dogs/index.html>] (consulté le 28/10/16).
- SHAW SE., DAY MJ. *Arthropod-borne Infectious Diseases of the Dog and Cat*, Manson Publishing. ed. 2005, CRC Press, 155 p.
- SIMOONS FJ. Traditional Use and Avoidance of Foods of Animal Origin: A Culture Historical View. *BioScience*. 1978, **28**, 178-184.
- SIMOONS FJ. *Eat Not this Flesh: Food Avoidances from Prehistory to the Present*. 1994, Univ of Wisconsin Press, 568 p.
- SMITH L. Defenceless dogs scream in agony as they are boiled ALIVE for sick trade in meat [En ligne]. *mirror*. 2016,. [<http://www.mirror.co.uk/news/world-news/defenceless-dogs-scream-agony-boiled-8788111>] (consulté le 28/10/16).
- SONG M., TANG Q., WANG D-M., MO Z-J., GUO S-H., LI H., et al. Epidemiological investigations of human rabies in China. *BMC Infect. Dis.*. 2009, **9**, 210.
- THE KOREA DAILY. Anti Dog Meat Protest, Targeting Korean Major Corporations. *Korea Dly.*. 2016, [<http://www.stopdogmeat.com/wp-content/uploads/2016/08/1.png>].
- THE KOREAN. Ask a Korean!: Dog – It's What's for Dinner [En ligne]. 2009,. [<http://askakorean.blogspot.com/2009/08/dog-its-whats-for-dinner.html>] (consulté le 12/5/16).
- THEIS JH. Public health aspects of dirofilariasis in the United States. *Vet. Parasitol., State of the Heartworm (AHS Symposium 2004)Proceedings of the 11th Triennial Symposium of the American Heartworm Society 200411th Triennial Symposium of the American Heartworm Society*. 2005, **133**, 157-180.
- THEKOREAHERALD. Should dog meat be banned? [En ligne]. 2011,. [<http://www.koreaherald.com/view.php?ud=20110808000582>] (consulté le 22/10/16).
- TOMLINSON S., AKBAR J., PICKLES K., CALDERWOOD I. Dog-meat festival is the same as eating turkey at Christmas, say fans [En ligne]. *Mail Online*. 2015,. [<http://www.dailymail.co.uk/news/article-3134937/Gorging-dog-meat-fans-China-s-Yulin-festival-ignore-global-fury-annual-feast-call-ban-eating-TURKEYS-Christmas.html>] (consulté le 27/10/16).
- TONY Z.TOP Indonesia : capturing of stray & stolen dogs for dog meat. 2014, [<https://www.youtube.com/watch?v=bbUkGJJw-Io>].
- VICE. Dining on dogs in Yulin : VICE Reports (full length). 2014, [<https://www.youtube.com/watch?v=YfaZeIxHFUM>].
- VIERGE M. *L'alimentation de Paris pendant le siège - Un coin du marché Saint-Germain - Boucheries canine et féline, Le Monde Illustré*. 1871, Paris, 80 p.
- WADE N. In Taming Dogs, Humans May Have Sought a Meal. *N. Y. Times*. 2009, [<http://www.nytimes.com/2009/09/08/science/08dogs.html>].
- WALLERSTEIN C. Rabies cases increase in the Philippines. *BMJ*. 1999, **318**, 1306.
- WALRAVEN BCA., CWIERTKA KJ. Bardot soup and Confucians' meat, *in: Asian Food: The Global and the Local*. 2002,. Routledge, London, p. 95-116.
- WANG ZQ., CUI J., XU BL. The epidemiology of human trichinellosis in China during 2000-2003. *Acta Trop.*. 2006, **97**, 247-251.

- WERTHEIM HFL., NGUYEN TQ., NGUYEN KAT., DE JONG MD., TAYLOR WRJ., LE TV., et al. Furious Rabies after an Atypical Exposure. *PLoS Med.*. 2009, **6**.
- WESLEY R. Dog meat : culture or dangerous superstition ? [En ligne]. *Int. Aid Korean Anim.*. 2012,. [http://koreananimals.org/cultural-debate/dog-meat-culture-or-dangerous-superstition/] (consulté le 26/2/16).
- WIDYASTUTI MD., BARDOSH KL., SUNANDAR., BASRI C., BASUNO E., JATIKUSMAH A., et al. On dogs, people, and a rabies epidemic : results from a sociocultural study in Bali, Indonesia. *Infect. Dis. Poverty*. 2015, **4**, 30.
- WIWANITKIT V. Stray dog meat consumption and rebies. *Afr. Health Sci.*. 2014, **14**, 777.
- WORLEY W. Yulin Dog Meat Festival 2016: 11 million sign petition against annual event that slaughters thousands of animals | The Independent [En ligne]. *Independent*. 2016,. [http://www.independent.co.uk/news/world/asia/yulin-dog-meat-festival-ban-petition-11-million-sign-slaughters-thousands-animals-china-a7081521.html] (consulté le 13/1/17).
- WU FH. The Best « Chink » Food: Dog Eating and the Dilemma of Diversity. *Gastron. J. Crit. Food Stud.*. 2002, **2**, 38-45.
- XIANG L., SUWEN Y. Poll: Majority of Chinese oppose to « dog meat festival », call for its end [En ligne]. *English.new.cn.* 2016,. [http://news.xinhuanet.com/english/2016-06/19/c_135448611.htm] (consulté le 24/10/16).
- XU BL., CUI ZL., ZHANG YL., LIN XM., XIA SL. Research report of the first finding of *Trichinella nativa* in China. *Chin J Parasitol Parasit Dis*. 1997, **15**, 257-262.
- YUTANG L. *My Country And My People*. 1936, The Windmill Press, Kingswood, 392 p.

ÉVOLUTION DE LA CYNOPHAGIE DANS LE MONDE

NOM et Prénom : GALASSI Valérie, Noëlle

Résumé

Le terme de cynophagie regroupe l'ensemble des pratiques qui consistent à consommer du chien. La cynophagie prend différents aspects selon le lieu où elle évolue. Sujette à de nombreuses critiques, notamment sur les méthodes d'élevage, de transport et de mise à mort des animaux, la cynophagie accumule les combats, internes ou externes aux pays dans lesquels elle se perpétue. Sujet controversé constitué d'un mélange de dégoût, de passions et de symboles forts, la cynophagie a animé et anime encore des débats virulents sur de nombreux horizons.

Après l'établissement d'un état des lieux des pratiques mondiales, et plus particulièrement de la Corée du Sud, de cynophagie décrivant l'étendue internationale de la cynophagie, les croyances associées à ces pratiques, la filière des chiens consommés, ainsi que les risques encourus pour les consommateurs cynophages, ce travail précise l'évolution des différentes pratiques mondiales et l'opposition qui s'élève face à ces pratiques.

Mots clés

PRATIQUE ALIMENTAIRE / CONSOMMATION / VIANDE / PROTECTION ANIMALE / BIEN-ÊTRE ANIMAL / ELEVAGE / ABATTAGE / TRADITION / BOUCHERIE / CHIEN

Jury :

Président : Pr.

Directeur : Pr Sylvie CHASTANT-MAILLARD

Co-directeur : Dr Karine REYNAUD

Assesseur : Pr Barbara DUFOUR

EVOLUTION OF CYNOPHAGY IN THE WORLD

SURNAME : GALASSI

Given name : Valérie, Noëlle

Summary

The word cynophagy is the gathering of all customs which consist in eating dog. Cynophagy takes many different shapes depending on the area where it is involved. Prone to many criticisms, especially about the breeding, the transport and the slaughter of the animals, cynophagy hoards fights which are internal and external to countries where it is led. As a controversial topic made of a mixing of disgust, passions and strong symbols, cynophagy has led and is still leading many struggles over the world.

Worldwide cynophagy customs, and more particularly South Korean cynophagy customs, are reviewed by describing the international extent of cynophagy, the beliefs associated to these customs, the industry of dog meat, and the risks for the consumer. Then, this work tries to point out the evolution of different global customs and the opposition which rises against these customs.

Keywords

FOOD CUSTOM / CONSUMPTION / MEAT / ANIMAL PROTECTION / ANIMAL WELFARE / LIVESTOCK FARMING / SLAUGHTER / TRADITION / BUTCHERY / DOG

Jury :

President : Pr.

Director : Pr Sylvie CHASTANT-MAILLARD

Co-director : Dr Karine REYNAUD

Assessor : Pr Barbara DUFOUR